

*Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts qu'au Québec; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites auprès de l'Autorité des marchés financiers. Aucune autorité en valeurs mobilières ni autorité similaire au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.*

Nouvelle émission

Le 15 novembre 2005

## RESSOURCES METCO INC.

(société d'exploration)

645 000 \$ minimum  
2 790 000 \$ maximum

**Unités A** (actions ordinaires et accréditives et bons de souscription)  
1 000 \$ / l'unité A

**Unités B** (actions ordinaires et bons de souscription)  
1 000 \$ / l'unité B

**Unités C** (actions ordinaires et bons de souscription)  
1 000 \$ / l'unité C

Le présent prospectus vise le placement d'un minimum de 645 unités A, B ou C (645 000 \$) (l'«offre minimale») de Ressources Metco inc. (la «compagnie» ou «Metco») et d'un maximum de 2 790 unités A, B ou C (2 790 000 \$) (l'«offre maximale»), au prix de 1 000 \$ l'unité. Toutefois, un maximum de 2 290 unités A (2 290 000 \$), 200 unités B (200 000 \$) et 300 unités C (300 000 \$) pourra être souscrit dans le cadre du placement.

Unités A : Chaque unité A est composée de i) 6 667 actions ordinaires accréditives (les «actions accréditives») au prix de 0,12 \$ l'action; ii) 2 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action; et iii) 5 334 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

Unités B : Chaque unité B est composée de i) 10 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action et ii) 10 000 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

Unités C : Chaque unité C, pour le bénéfice exclusif d'institutions québécoises, est composée de i) 10 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action et ii) 10 000 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

### DÉDUCTIONS FISCALES

Unités A : La compagnie engagera le produit de souscription des actions accréditives en frais d'exploration au Canada («FEC») au plus tard le 31 décembre 2006 et renoncera à ces FEC en faveur des souscripteurs, leur donnant droit à des déductions de 150 % du montant des FEC au niveau provincial et de 100 % du montant des FEC au niveau fédéral pour l'année d'imposition 2005. La *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) prévoit un crédit d'impôt à l'investissement, à un taux de 15 % applicable à certaines dépenses d'exploration minière engagées au Canada en réduction de l'impôt fédéral payable. (Voir les rubriques intitulées «DÉDUCTIONS ESTIMATIVES ET COÛT APRÈS IMPÔT» et «ASPECTS FISCAUX»).

Unités B et C : **Aucun avantage fiscal n'est relié à l'acquisition d'unités B et C.**

|                               | Répartition du produit du placement <sup>(1)</sup> |              |                                                    |                                         |
|-------------------------------|----------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|
|                               | Nombre d'unités                                    | Prix d'offre | Rémunération du placeur pour compte <sup>(2)</sup> | Produit net du placement <sup>(3)</sup> |
| Unité A                       | 1                                                  | 1 000 \$     | 100 \$                                             | 900 \$                                  |
| Unité B                       | 1                                                  | 1 000 \$     | 100 \$                                             | 900 \$                                  |
| Unité C                       | 1                                                  | 1 000 \$     | -- \$                                              | 1 000 \$                                |
| Offre minimale <sup>(1)</sup> | 645 unités A, B ou C                               | 645 000 \$   | 64 500 \$ <sup>(4)</sup>                           | 580 500 \$ <sup>(4)</sup>               |
| Offre maximale                | 2 290 unités A, 200 unités B et 300 unités C       | 2 790 000 \$ | 249 000 \$                                         | 2 541 000 \$                            |

- (1) Le produit du placement sera conservé par le placeur pour compte ou par les courtiers en valeurs mobilières autorisés par le placeur pour compte jusqu'à ce que l'offre minimale soit souscrite. Si l'offre minimale n'est pas souscrite au plus tard le 31 décembre 2005, les fonds reçus seront retournés aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction, dans les trente (30) jours suivant cette date. Si l'offre minimale est souscrite avant cette date, des séances de clôture additionnelles pourront avoir lieu en tout temps jusqu'au 31 décembre 2005 dans le cas des unités A et jusqu'au plus tard le 30 juin 2006, dans le cas des unités B et C, sous réserve de l'approbation de la Bourse.
- (2) Valeurs mobilières Desjardins inc. a été désignée pour offrir en vente les unités A, B et C, et aura droit à une rémunération égale à 10 % des souscriptions d'unités A et B acceptées. Aucune rémunération ne sera versée au placeur pour compte à l'égard de la souscription d'unités C. De plus, le placeur pour compte recevra à toute date de clôture, un nombre de bons de souscription de courtier non transférables égal à 10% du nombre d'actions émises dans le cadre du placement des unités A et B, chacun lui permettant de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au même prix d'exercice que les bons de souscription compris dans les unités B, en tout temps pendant une période de 12 mois suivant la date du prospectus définitif. Le présent prospectus vise le placement des bons de souscription de courtier. Voir la rubrique intitulée « Mode de placement ».
- (3) Avant déduction des frais d'émission évalués à 50 000 \$.
- (4) En présumant qu'aucune unité C n'aura été souscrite.

Le prix d'offre a été déterminé par négociation entre la compagnie et le placeur pour compte.

Les actions ordinaires de Metco sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la «Bourse» ou la «TSX-V») sous le symbole «MKO». Le 14 novembre 2005, le cours de clôture des actions ordinaires de la compagnie était de 0,10 \$ l'action. La Bourse a conditionnellement approuvé l'inscription à sa cote des actions ordinaires qui font l'objet du présent placement, incluant celles qui pourront être émises sur exercice des bons de souscription. L'inscription au TSX-V sera subordonnée à l'obligation, pour la compagnie, de remplir toutes les conditions d'inscription du TSX-V.

**L'acquisition des titres offerts aux termes du présent placement doit être considérée comme un placement spéculatif comportant des risques importants dont notamment : i) les risques inhérents à l'exploration minière; ii) le fait que l'exploration minière soit soumise à la réglementation gouvernementale; iii) le fait que les activités de la compagnie nécessitent des permis et licences de diverses autorités gouvernementales; iv) la validité des titres de propriétés; v) les revendications territoriales; vi) la concurrence; vii) le fait que des fonds additionnels soient requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur à l'avenir; viii) les risques de poursuite; ix) la dépendance envers la direction; et x) la possibilité de changement ou de divergences d'opinion quant au régime fiscal applicable à la souscription d'actions accréditives. Tout investisseur devrait porter une attention particulière à ces risques. Par ailleurs, les actions accréditives conviennent davantage aux personnes dont le revenu est assujéti à des taux marginaux d'imposition élevés et qui peuvent accepter les risques inhérents à la détention d'actions d'une compagnie d'exploration minière (Voir la rubrique intitulée «FACTEURS DE RISQUE»).**

À titre de placeur pour compte, Valeurs mobilières Desjardins inc. offre conditionnellement les titres décrits dans le prospectus, sous les réserves d'usage concernant leur souscription, leur émission et leur acceptation et selon les conditions de la convention de placement pour compte décrites sous la rubrique intitulée «MODE DE PLACEMENT», et sous réserve de l'approbation de certaines questions juridiques par Pothier Valiquette inc., pour le compte de la compagnie et par Gowling Lafleur Henderson s.r.l. pour le compte du placeur pour compte.

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de la compagnie de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et sous réserve du droit de clore les registres de souscription en tout temps et sans préavis. La séance de clôture initiale aura lieu dès que l'offre minimale sera souscrite mais au plus tard le 31 décembre 2005. Si l'offre minimale est souscrite avant cette date, des séances de clôture additionnelles pourront avoir lieu jusqu'au 31 décembre 2005 dans le cas des unités A et jusqu'au plus tard le 30 juin 2006 dans le cas des unités B et des unités C, sous réserve de l'approbation de la Bourse. Le placement sera coordonné selon la méthode de l'inscription en compte. Une personne qui souscrit à des unités recevra confirmation de sa souscription du courtier en valeurs mobilières qui a directement ou indirectement souscrit aux unités et qui participe au service de dépôt de valeurs de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs Ltée. Aucun certificat d'actions ou de bons de souscription ne sera émis aux souscripteurs à moins d'être spécifiquement requis. (Voir la rubrique intitulée «MODE DE PLACEMENT»).

**Valeurs mobilières Desjardins inc.**

1, Place Ville Marie, bureau 2707  
Montréal (Québec) H3B 4G4

Personne ressource : Monsieur Pierre Colas

Tél. : (514) 874-0090

Télec.: (514) 842-0681

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                         |           |                                                                                                    |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SOMMAIRE DU PROSPECTUS .....</b>                                                                     | <b>2</b>  | <b>PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET<br/>AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION .....</b>                    | <b>33</b> |
| <b>DÉDUCTIONS ESTIMATIVES ET<br/>COÛT APRÈS IMPÔT .....</b>                                             | <b>5</b>  | <b>PROMOTEUR .....</b>                                                                             | <b>33</b> |
| <b>INCIDENCES FISCALES DU GAIN EN CAPITAL .....</b>                                                     | <b>6</b>  | <b>DIRIGEANTS ET AUTRES<br/>PERSONNES INTÉRESSÉES DANS<br/>DES OPÉRATIONS IMPORTANTES .....</b>    | <b>34</b> |
| <b>EMPLOI DU PRODUIT DU PLACEMENT .....</b>                                                             | <b>7</b>  | <b>OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET<br/>BONS DE SOUSCRIPTION .....</b>                                | <b>34</b> |
| <b>STRUCTURE DE LA COMPAGNIE .....</b>                                                                  | <b>8</b>  | <b>VENTES ANTÉRIEURES .....</b>                                                                    | <b>35</b> |
| <b>ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE .....</b>                                                                  | <b>9</b>  | <b>TITRES BLOQUÉS .....</b>                                                                        | <b>36</b> |
| <b>PROPRIÉTÉS DE LA COMPAGNIE .....</b>                                                                 | <b>12</b> | <b>PRINCIPAUX PORTEURS .....</b>                                                                   | <b>36</b> |
| <b>LEBEL-SUR-QUÉVILLON (PROPRIÉTÉS<br/>GREVET A, ORPHÉE-MOUNTAIN A,<br/>FANCAMP ET MOUNTAIN B).....</b> | <b>13</b> | <b>FACTEURS DE RISQUE .....</b>                                                                    | <b>37</b> |
| <b>MATAGAMI.....</b>                                                                                    | <b>19</b> | <b>ASPECTS FISCAUX .....</b>                                                                       | <b>39</b> |
| <b>CHIBOUGAMAU.....</b>                                                                                 | <b>23</b> | <b>LITIGES EN COURS.....</b>                                                                       | <b>43</b> |
| <b>DÉTAILS DE L'OFFRE.....</b>                                                                          | <b>25</b> | <b>VÉRIFICATEURS, AGENT DES<br/>TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ<br/>DE LA TENUE DES REGISTRES .....</b> | <b>43</b> |
| <b>MODE DE PLACEMENT .....</b>                                                                          | <b>26</b> | <b>CONTRATS IMPORTANTS.....</b>                                                                    | <b>43</b> |
| <b>STRUCTURE DU CAPITAL .....</b>                                                                       | <b>26</b> | <b>EXPERTS .....</b>                                                                               | <b>44</b> |
| <b>PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INFORMATION<br/>FINANCIÈRE ET ANALYSE.....</b>                                 | <b>27</b> | <b>AUTRES FAITS IMPORTANTS.....</b>                                                                | <b>44</b> |
| <b>PAR LA DIRECTION DE LA<br/>SITUATION FINANCIÈRE ET DES<br/>RÉSULTATS D'EXPLOITATION.....</b>         | <b>27</b> | <b>DROIT DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES.....</b>                                               | <b>44</b> |
| <b>ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....</b>                                                               | <b>31</b> | <b>ÉTATS FINANCIERS .....</b>                                                                      | <b>47</b> |
| <b>RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION.....</b>                                                          | <b>33</b> | <b>ATTESTATIONS .....</b>                                                                          | <b>77</b> |
|                                                                                                         |           | <b>CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS .....</b>                                                        | <b>78</b> |

### MODE DE SOUSCRIPTION

Les souscriptions pour des unités A, B ou C, ou toute combinaison de celles-ci, seront effectuées par le placeur pour compte ou tout courtier en valeurs mobilières autorisé par le placeur pour compte, à titre de mandataire pour les souscripteurs d'unités. Les souscripteurs qui donnent un ordre d'acquiescer des unités seront présumés avoir dûment autorisé le placeur pour compte ou tout courtier en valeurs mobilières autorisé par le placeur pour compte à compléter et à signer, pour et en leur nom, une convention de souscription, laquelle contiendra notamment les représentations suivantes du souscripteur en faveur de la compagnie :

- i) Le souscripteur réside dans la province de Québec;
- ii) Le souscripteur a la capacité d'exécuter la convention de souscription;
- iii) Le placeur pour compte, ou tout courtier en valeurs mobilières autorisé par le placeur pour compte, est autorisé à livrer et à signer la convention de souscription pour et au nom du souscripteur, et cette convention a été dûment exécutée, signée et livrée pour et au nom du souscripteur et constitue une convention valide et liant juridiquement le souscripteur;
- iv) Dans le cas d'une souscription par un souscripteur agissant à titre de fiduciaire ou de mandataire pour le compte d'un mandant, le souscripteur est dûment autorisé à signer et à livrer la convention de souscription et toute autre documentation nécessaire y afférente et cette convention a été dûment autorisée, signée et livrée pour et au nom du mandant et constitue une convention valide liant juridiquement le mandant;
- v) Si le souscripteur est une société de fiducie, une société par actions ou une société en nom collectif, le souscripteur n'a pas de «lien non autorisé» avec la compagnie tel que défini à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la «Loi fédérale»);
- vi) Le souscripteur accuse réception d'une copie du présent prospectus; et
- vii) Le souscripteur convient de fournir tout document pouvant être raisonnablement demandé par la compagnie relativement aux sujets mentionnés ci-dessus.

De plus, la compagnie s'engage en vertu de la convention de souscription :

- i) À ce que le produit de la souscription des actions accréditatives incluses dans les unités A soit engagé en frais d'exploration au Canada («FEC») sur des propriétés minières situées au Québec, le tout tel que décrit au présent prospectus; et
- ii) À renoncer à ces FEC en faveur des souscripteurs d'unités A, leur donnant droit à des déductions fiscales pour 2005, le tout tel que décrit au présent prospectus.

## SOMMAIRE DU PROSPECTUS

**Prière de lire le sommaire ci-dessous des principales caractéristiques du placement en tenant compte des renseignements détaillés ainsi que des données et des états financiers qui sont présentés dans le corps de texte.**

**Émetteur :** Ressources Metco inc. (la «compagnie» ou «Metco»), une société d'exploration minière dont les activités consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés de métaux de base à fort potentiel au Canada. La compagnie est active dans les grands camps miniers de Rouyn-Noranda, Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Chibougamau et Schefferville.

**Offre :** Le présent prospectus vise le placement d'un minimum de 645 unités A, B ou C (645 000 \$) (l'«offre minimale») de la compagnie et d'un maximum de 2 790 unités A, B ou C (2 790 000 \$) (l'«offre maximale»), au prix de 1 000 \$ l'unité. Toutefois, un maximum de 2 290 unités A (2 290 000 \$), 200 unités B (200 000 \$) et 300 unités C (300 000 \$) pourra être souscrit dans le cadre du placement.

Unités A : Chaque unité A est composée de i) 6 667 actions ordinaires accréditatives (les «actions accréditatives») au prix de 0,12 \$ l'action; ii) 2 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action; et iii) 5 334 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une action (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

Unités B : Chaque unité B est composée de i) 10 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action et ii) 10 000 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

Unités C : Chaque unité C, pour le bénéfice exclusif d'institutions québécoises, est composée de i) 10 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action et ii) 10 000 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007

(Voir la rubrique intitulée «DÉTAILS DE L'OFFRE»).

**Prix :** 1 000 \$ par unité A, B ou C.

**Emploi du produit :** Le produit de la vente des unités sera de 645 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et de 2 790 000 \$ dans celui de l'offre maximale. La compagnie affectera ce produit comme suit :

|                                            | Offre minimale            | Offre maximale            |
|--------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Ajout au fonds de roulement <sup>(1)</sup> | 14 500 \$                 | 419 000 \$                |
| Frais d'émission                           | 50 000 \$                 | 50 000 \$                 |
| Rémunération du placeur pour compte        | 64 500 \$ <sup>(2)</sup>  | 249 000 \$                |
|                                            |                           |                           |
| Travaux d'exploration sur les propriétés : |                           |                           |
| Chibougamau                                |                           |                           |
| - Eau Jaune                                | 0 \$                      | 65 000 \$ <sup>(3)</sup>  |
| Lebel-sur-Quévillon                        |                           |                           |
| - Grevet A                                 | 0 \$                      | 210 000 \$ <sup>(4)</sup> |
| - Orphée-Mountain A                        | 166 000 \$ <sup>(5)</sup> | 538 000 \$ <sup>(6)</sup> |
| - Fancamp                                  | 0 \$                      | 64 000 \$                 |
| - Mountain B                               | 0 \$                      | 155 000 \$ <sup>(7)</sup> |
| Matagami                                   |                           |                           |
| - Du Dôme Matagami                         | 350 000 \$ <sup>(8)</sup> | 350 000 \$ <sup>(8)</sup> |
| - Galinée                                  | 0 \$                      | 690 000 \$ <sup>(9)</sup> |
| SOUS-TOTAL DES TRAVAUX D'EXPLORATION       | 516 000 \$                | 2 072 000 \$              |
| <b>GRAND TOTAL</b>                         | <b>645 000 \$</b>         | <b>2 790 000 \$</b>       |

- (1) Des fonds seront versés au fonds de roulement de la compagnie afin d'acquitter ses frais généraux, de pallier divers imprévus reliés au présent appel public à l'épargne et de réserver certains montants à des acquisitions éventuelles d'autres propriétés minières.
- (2) En presumant qu'aucune unité C n'aura été souscrite.
- (3) Metco réalisera la Phase I des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Eau Jaune. (Voir la rubrique intitulée «CHIBOUGAMAU»).
- (4) Metco réalisera les Phases I et II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Grevet A. (Voir la rubrique intitulée «LEBEL-SUR-QUÉVILLON»).
- (5) Metco défraiera 50 % des travaux d'exploration recommandés pour la Phase I de la section Orphée pour la propriété Orphée-Mountain A. (Voir la rubrique intitulée «LEBEL-SUR-QUÉVILLON»).
- (6) Metco défraiera 50 % des travaux d'exploration recommandés pour les Phases I et II pour la propriété Orphée-Mountain A. (Voir la rubrique intitulée «LEBEL-SUR-QUÉVILLON»).
- (7) Metco réalisera les Phases I et II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Mountain-B. (Voir la rubrique intitulée «LEBEL-SUR-QUÉVILLON»).
- (8) Metco réalisera la Phase II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Du Dôme-Matagami.
- (9) Metco réalisera la portion de la Phase II la plus appropriée suite aux travaux de la Phase I qui ont actuellement cours. (Voir la rubrique intitulée «MATAGAMI»).

(Voir la rubrique intitulée «EMPLOI DU PRODUIT DU PLACEMENT»).

#### Facteurs de risque :

L'acquisition des titres offerts aux termes de la présente offre doit être considérée comme un placement spéculatif comportant des risques importants, dont notamment : i) les risques inhérents à la détention de titres de sociétés impliquées dans le domaine de l'exploration minière et de la mise en valeur de ressources minérales; ii) la validité des titres de propriété; iii) les risques inhérents à la mise en marché des métaux et le fait que la compagnie pourrait ne pas disposer des ressources financières nécessaires pour respecter ses engagements en vue de l'acquisition de certaines propriétés minières; iv) les conditions de l'industrie en général; v) la concurrence; vi) le fait que l'exploration minière soit soumise à la réglementation gouvernementale; vii) la possibilité de changement ou de divergences d'opinion quant au régime fiscal applicable à la souscription d'actions accréditives; viii) les risques de poursuite et les risques non assurables; ix) le risque de conflits d'intérêts; x) le fait que la compagnie n'ait aucune source de revenu et que de nouveaux programmes d'exploration pourraient être nécessaires et requièrent des fonds additionnels; xi) le fait que les activités de la compagnie nécessitent des permis et licences de diverses autorités gouvernementales; xii) la dépendance envers la direction; et xiii) les risques de revendications territoriales. De plus, la compagnie pourrait décider d'utiliser certaines règles afin d'encourir des FEC jusqu'à la fin de l'année fiscale 2006. **Dans la mesure où la compagnie décidait de se servir de cette période additionnelle pour encourir les FEC, il y a un risque pour les souscripteurs. Si le produit de l'émission des actions accréditives n'a pas servi à engager des frais avant la fin de l'année civile au cours de laquelle la renonciation aura été faite (i.e. 2006), les souscripteurs seront cotisés de nouveau afin de récupérer les avantages fiscaux dont ils avaient bénéficié pour leur année d'imposition 2005.** Tout investisseur devrait porter une attention particulière à ces risques (Voir les rubriques intitulées «ASPECTS FISCAUX» et «FACTEURS DE RISQUE»).

#### Aspects fiscaux :

Les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la «Loi fédérale») et de la *Loi sur les impôts* (Québec) (la «Loi du Québec») permettent aux souscripteurs d'actions accréditives incluses dans les unités A qui sont des particuliers, autres qu'une fiducie, de réclamer dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt fédéral et du Québec une déduction égale à 100 % des FEC engagés par la compagnie et renoncés en leur faveur, et des déductions additionnelles pouvant aller jusqu'à 50 % de ces FEC, pour les fins de l'impôt sur le revenu du Québec seulement, dans la mesure où les FEC sont engagés au plus tard le 31 décembre 2006 et qu'ils se qualifient pour la déduction additionnelle de 25 % (la «DAQ») et pour la déduction supplémentaire de 25 % à l'égard des frais d'exploration minière de surface engagés au Québec (la «DSQ»). La Loi fédérale accorde un crédit d'impôt temporaire à l'investissement, à un taux de 15 % applicable à certaines dépenses d'exploration minière engagées au Canada, applicable par les souscripteurs d'actions accréditives en réduction de l'impôt fédéral payable. (Voir la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX» ainsi que les tableaux ci-après).

**Données financières  
sommaires :**

Le tableau suivant présente les renseignements financiers sommaires de la compagnie pour les périodes indiquées. Il doit être lu avec les renseignements financiers relatifs à la compagnie intégrés aux présentes :

|                        | <b>Au 30 juin 2005<br/>(non vérifié)</b> | <b>Au 31 décembre<br/>(vérifié)</b> |              |
|------------------------|------------------------------------------|-------------------------------------|--------------|
|                        |                                          | <b>2004</b>                         | <b>2003</b>  |
| Encaisse               | 117 161 \$                               | 186 252 \$                          | 169 744 \$   |
| Actif total            | 4 332 144 \$                             | 4 307 318 \$                        | 2 732 187 \$ |
| Avoir des actionnaires | 4 205 597 \$                             | 4 202 825 \$                        | 2 566 548 \$ |
| Revenus                | 5 173 \$                                 | 17 654 \$                           | 2 714 \$     |
| Perte nette            | 311 650 \$                               | 402 073 \$                          | 290 434 \$   |

### DÉDUCTIONS ESTIMATIVES ET COÛT APRÈS IMPÔT <sup>(1) À (4)</sup>

Le tableau suivant illustre, pour chaque tranche de mille dollars (1 000 \$) investie dans les unités A, le montant total des déductions estimatives dont pourront se prévaloir les souscripteurs d'unités A en 2005, les économies estimatives et le coût estimatif après impôt en découlant, en presumant que les souscripteurs sont des particuliers résidant au Québec et qu'ils sont imposés au taux marginal d'imposition combiné maximal, soit 48,22 % en date des présentes. Le tableau présume :

- 1) que la totalité du produit de souscription des actions accréditives comprises dans les unités A sera engagée à titre de FEC au plus tard le 31 décembre 2006;
- 2) que les FEC engagés se qualifieront au titre de la DAQ et de la DSQ ainsi que du crédit d'impôt temporaire à l'investissement de 15 % prévu par la Loi fédérale; et
- 3) que l'investisseur satisfait aux conditions prescrites par la Loi fédérale et la Loi du Québec décrites à la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX».

|                                                                |                                           |             |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------|
| Placement (en unités) <sup>(A)</sup>                           |                                           | 1 000,00 \$ |
| Déductions estimatives pour FEC                                | Fédéral                                   | 800,00 \$   |
|                                                                | Provincial                                | 1 200,00 \$ |
| Crédit d'impôt fédéral à l'investissement <sup>(1)</sup>       |                                           | 120,00 \$   |
| Économies estimatives d'impôt sur le revenu                    | Fédéral (800 \$ x 24,22 %)                | 193,76 \$   |
|                                                                | Crédit d'impôt fédéral à l'investissement | 120,00 \$   |
|                                                                | Provincial (1 200 \$ x 24 %)              | 288,00 \$   |
| Total des économies estimatives d'impôt <sup>(B) (2) (3)</sup> |                                           | 601,76 \$   |
| Coût estimatif après impôt <sup>(A-B)</sup>                    |                                           | 398,24 \$   |
| Coût estimatif après impôt (%)                                 |                                           | 39,82 %     |

(1) L'investisseur pourra appliquer ce crédit d'impôt en réduction de son impôt fédéral payable pour l'année d'imposition 2005. Les frais cumulatifs d'exploration au Canada du particulier à un moment d'une année d'imposition seront réduits du montant de ce crédit demandé pour une année d'imposition antérieure. Tout solde négatif du compte de frais cumulatifs d'exploration au Canada à la fin d'une année d'imposition devra être inclus dans le revenu d'un contribuable pour cette année d'imposition. Par conséquent, si l'investisseur n'acquière aucune action accréditive en 2006, son compte de frais cumulatifs d'exploration au Canada pour 2006 demeurera négatif pour un montant de 120 \$ et un impôt de 29,06 \$ (120 \$ x 24,22 %) sera payable en 2006.

(2) Les avantages fiscaux résultant de ces déductions peuvent être limités par le régime d'impôt minimum. Ce calcul ne tient pas compte de la contribution au fonds des services de santé (Voir la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX»).

(3) Le taux marginal a été calculé à partir de l'information disponible en date des présentes. Rien ne garantit que ce taux de 48,22 % ne sera pas modifié.

## INCIDENCES FISCALES DU GAIN EN CAPITAL

Le tableau suivant fait état des incidences fiscales résultant de la vente par les souscripteurs, durant l'année 2006, des actions incluses dans les unités A de la compagnie détenues comme immobilisations, en présumant que chaque souscripteur recevra 0,10 \$ par action lors de la disposition des actions (soit le cours de clôture des actions ordinaires de la compagnie à la cote de la Bourse de croissance TSX le 14 novembre 2005) et que cette disposition aura lieu dans l'année d'imposition 2005. Il a été présumé pour le tableau suivant un taux marginal d'imposition le plus élevé pour 2006 de 48,22 % au Québec. Rien ne garantit que le taux marginal d'imposition le plus élevé pour 2006 sera effectivement de 48,22 % au Québec.

|                                                           | Gain en capital non-exonéré au fédéral et exonéré au provincial | Gain en capital non-exonéré |
|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Valeur marchande des unités A à la revente <sup>(1)</sup> | 866,70 \$                                                       | 866,70 \$                   |
| Moins coût après impôt                                    | 398,24 \$                                                       | 398,24 \$                   |
| Bénéfice avant l'impôt sur le gain en capital             | 468,46 \$                                                       | 468,46 \$                   |
| Moins l'impôt sur le gain en capital                      | 107,40 \$ <sup>(2)</sup>                                        | 160,74 \$ <sup>(3)</sup>    |
| Bénéfice après impôt sur le gain en capital               | 361,06 \$                                                       | 307,72 \$                   |

- (1) Il est présumé que la valeur marchande des unités A de la compagnie sera égale au cours de clôture des actions ordinaires de la compagnie à la cote de la Bourse de croissance TSX le 14 novembre 2005, et que la revente aura lieu après le 31 décembre 2005. De plus, il est présumé que les souscripteurs ne détiennent pas d'autres actions de la compagnie que celles incluses dans les unités A souscrites.
- (2) Au niveau fédéral, l'impôt sur le gain en capital est obtenu en multipliant le gain en capital imposable de 333,35 \$ (666,70 \$ X 50 %) par le taux marginal d'imposition maximal du revenu présumé pour l'année 2006 soit 24,22 %. La Loi du Québec prévoit un mécanisme temporaire en vue d'exempter l'imposition du gain en capital réputé réalisé lors de la vente d'actions accréditives. Cette exemption est accordée par le biais de la création d'un compte spécial comprenant la moitié des FEC engagés au Québec donnant droit à la déduction additionnelle de 25 % à laquelle une corporation a renoncé en faveur de l'actionnaire. Lors de la vente d'actions accréditives, le contribuable pourra réduire le gain en capital imposable réputé qui s'y rapporte d'un montant égal au moindre de ce gain en capital imposable et du solde du compte. Tout montant du compte ainsi utilisé réduira le solde du compte, alors que toute nouvelle déduction de FEC engagés au Québec l'augmentera. **Cette exemption ne s'applique pas aux actions ordinaires qui ne sont pas des actions accréditives.** Au niveau provincial, l'impôt sur le gain en capital est obtenu en multipliant le gain en capital imposable de 333,35 \$ (866,70 \$ x 50 %) réduit de l'exemption du compte spécial de 222,24 \$ (666,70 \$ x 666,70 / 1 000 x 50 %) soit 111,11 \$ par le taux marginal d'imposition maximal du revenu présumé pour 2006, soit 24 %.
- (3) L'impôt sur le gain en capital est obtenu en multipliant le gain en capital imposable de 333,35 \$ (666,70 \$ X 50 %) par le taux marginal d'imposition maximal du revenu présumé pour l'année 2006, soit 48,22 %

**LES TABLEAUX QUI PRÉCÈDENT SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF ET NE CONSTITUENT PAS UNE OPINION SUR LES CONSÉQUENCES FISCALES D'UN PLACEMENT DANS LES UNITÉS A DE LA COMPAGNIE. LES DÉDUCTIONS POUR LES FINS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU ET LES TAUX D'IMPOSITION, TANT AU NIVEAU FÉDÉRAL QU'AU PROVINCIAL, PEUVENT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS. CHAQUE SOUSCRIPTEUR DEVRAIT CONSULTER SON PROPRE CONSEILLER EN FISCALITÉ SUR LES INCIDENCES FISCALES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES D'UN PLACEMENT DANS LES TITRES OFFERTS. (Voir la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX»).**

## EMPLOI DU PRODUIT DU PLACEMENT

Le produit de la vente des unités sera de 645 000 \$ dans le cas de l'offre minimale et de 2 790 000 \$ dans celui de l'offre maximale. Toutefois, un maximum de 2 290 unités A (2 290 000 \$), 200 unités B (200 000 \$) et 300 unités C (300 000 \$) pourra être souscrit dans le cadre du placement. La compagnie affectera ce produit comme suit :

|                                            | Offre minimale            | Offre maximale             |
|--------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Ajout au fonds de roulement <sup>(1)</sup> | 14 500 \$                 | 419 000 \$                 |
| Frais d'émission                           | 50 000 \$                 | 50 000 \$                  |
| Rémunération du placeur pour compte        | 64 500 \$ <sup>(2)</sup>  | 249 000 \$                 |
| Travaux d'exploration sur les propriétés : |                           |                            |
| Chibougamau                                |                           |                            |
| - Eau Jaune                                | 0 \$                      | 65 000 \$ <sup>(3)</sup>   |
| Lebel-sur-Quévillon                        |                           |                            |
| - Grevet A                                 | 0 \$                      | 210 000 \$ <sup>(4)</sup>  |
| - Orphée-Mountain A                        | 166 000 \$ <sup>(5)</sup> | 538 000 \$ <sup>(6)</sup>  |
| - Fancamp                                  | 0 \$                      | 64 000 \$                  |
| - Mountain B                               | 0 \$                      | 155 000 \$ <sup>(7)</sup>  |
| Matagami                                   |                           |                            |
| - Du Dôme Matagami                         | 350 000 \$ <sup>(8)</sup> | 350 000 \$ <sup>(8)</sup>  |
| - Galinée                                  | 0 \$                      | 690 000 \$ <sup>(9)</sup>  |
| SOUS-TOTAL DES TRAVAUX D'EXPLORATION       | 516 000 \$                | 2 072 000 \$               |
| <b>GRAND TOTAL</b>                         | <b><u>645 000 \$</u></b>  | <b><u>2 790 000 \$</u></b> |

- (1) Des fonds seront versés au fonds de roulement de la compagnie afin d'acquitter ses frais généraux, de pallier divers imprévus reliés au présent appel public à l'épargne et de réserver certains montants à des acquisitions éventuelles d'autres propriétés minières.
- (2) En presumant qu'aucune unité C n'aura été souscrite.
- (3) Metco réalisera la Phase I des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Eau Jaune. (Voir la rubrique intitulée «CHIBOUGAMAU»).
- (4) Metco réalisera les Phases I et II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Grevet A. (Voir la rubrique intitulée «LEBEL-SUR-QUÉVILLON»).
- (5) Metco défraiera 50 % des travaux d'exploration recommandés pour la Phase I de la section Orphée pour la propriété Orphée-Mountain A. (Voir la rubrique intitulée «LEBEL-SUR-QUÉVILLON»).
- (6) Metco défraiera 50 % des travaux d'exploration recommandés pour les Phases I et II pour la propriété Orphée-Mountain A. (Voir la rubrique intitulée «LEBEL-SUR-QUÉVILLON»).
- (7) Metco réalisera les Phases I et II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Mountain-B. (Voir la rubrique intitulée «LEBEL-SUR-QUÉVILLON»).
- (8) Metco réalisera la Phase II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Du Dôme-Matagami.
- (9) Metco réalisera la portion de la Phase II la plus appropriée suite aux travaux de la Phase I qui ont actuellement cours. (Voir la rubrique intitulée «MATAGAMI»).

Le produit provenant de la vente des actions accréditives incluses dans les unités A sera versé dans un compte bancaire distinct et ne sera pas ajouté ou autrement confondu aux autres fonds de la compagnie. Ce produit sera exclusivement employé au plus tard le 31 décembre 2006 pour engager des FEC, lesquels seront renoncés au profit des souscripteurs d'unités A, conformément aux termes du formulaire de souscription (Voir la rubrique intitulée «ASPECTS FISCAUX»).

La compagnie entend affecter le produit de l'émission de la façon décrite ci-dessus. Toutefois, en raison de la nature de l'exploration minière et des résultats obtenus au cours de l'exécution des travaux, il doit être compris que les objectifs, les programmes de travaux et les allocations budgétaires peuvent être réévalués, changés et reportés différemment à la condition que ces dépenses soient admissibles à titre de FEC et que le produit provenant de la souscription des actions accréditives soit engagé en FEC au plus tard le 31 décembre 2006.

Aucune partie importante du produit du présent placement ne sera affectée au remboursement d'un emprunt, ni à l'acquisition de biens, hors du cours de l'activité normale de la compagnie.

## Fonds disponibles

Le tableau suivant indique le montant total des fonds qui seront disponibles à la compagnie dans l'hypothèse de l'offre minimale et de l'offre maximale :

|                                         | Offre minimale                  | Offre maximale      |
|-----------------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Produit net du placement <sup>(1)</sup> | 580 500 \$ <sup>(2)</sup>       | 2 541 000 \$        |
| Fonds de roulement au 30 septembre 2005 | 263 339 \$                      | 657 839 \$          |
| Frais d'émission                        | (50 000) \$                     | (50 000) \$         |
| <b>Total</b>                            | <b>793 839 \$<sup>(2)</sup></b> | <b>3 148 839 \$</b> |

(1) Déduction faite de la rémunération du placeur pour compte.

(2) En présumant qu'aucune unité C n'aura été souscrite.

## STRUCTURE DE LA COMPAGNIE

### Constitution

La compagnie résulte de la fusion, en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec), de Ressources Diabex inc. («Diabex») et de Ressources Mafricor inc. («Mafricor») en date du 1<sup>er</sup> novembre 1999 (la «fusion»).

Diabex a été constituée le 12 novembre 1985 en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) sous la dénomination sociale Ressources Ojibway Ltée. En vertu de statuts de modification en date du 18 avril 1986, les restrictions sur les transferts d'actions, la limitation au nombre d'actionnaires à 50 et l'interdiction de procéder à un appel public à l'épargne ont été éliminées. En vertu de statuts de modification en date du 29 mai 1991, les 7 270 900 actions ordinaires émises et en circulation ont été refondues en 1 817 725 actions ordinaires, et la dénomination sociale a été modifiée pour Ressources Unifiées Ojibway Ltée. En vertu de statuts de modification en date du 10 août 1994, la dénomination sociale a été modifiée à nouveau pour Ressources Diabex inc. (et sa version anglaise Diabex Resources Inc.).

Federal Metals Corporation (No Personal Liability) («Federal Metals») a été constituée le 14 février 1952 en vertu de lettres patentes délivrées en vertu de la *Loi sur les compagnies minières* (Québec). Peninsula Metals Corporation (No Personal Liability) («Peninsula Metals») a été constituée le 27 août 1957 en vertu de lettres patentes délivrées en vertu de la *Loi sur les compagnies minières* (Québec). En date du 12 mai 1978, 3 331 850 actions ordinaires de Federal Metals (dont 700 000 actions ordinaires bloquées) et 950 000 actions ordinaires de Peninsula Metals (dont 750 000 actions ordinaires bloquées) étaient émises et en circulation. En vertu d'un acte d'accord en date du 12 mai 1978 entre Federal Metals et Peninsula Metals, ces dernières ont convenu de fusionner en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) pour former Fedpen Ltée («Fedpen»). Des lettres patentes de fusion ont été émises le 1<sup>er</sup> août 1978 en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Dans le cadre de la fusion, chaque action ordinaire émise de Federal Metals a été convertie en une action ordinaire sans valeur nominale de Fedpen, et chaque action ordinaire émise de Peninsula Metals a été convertie en 0,7 action ordinaire sans valeur nominale de Fedpen.

En vertu de statuts de modification en date du 17 février 1997, Fedpen a continué son existence en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et a modifié sa dénomination sociale pour Ressources Mafricor inc. À cette occasion, les 4 000 000 d'actions ordinaires autorisées et sans valeur nominale ont été remplacées par un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Le siège social et la principale place d'affaires de la compagnie sont situés au 1155, rue Université, bureau 812, Montréal (Québec) H3B 3A7.

La compagnie est émetteur assujetti dans les provinces du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

À l'heure actuelle, 51 889 900 actions ordinaires de la compagnie sont émises et en circulation.

### Filiale

9069-0900 Québec inc. est une filiale en propriété exclusive de la compagnie, laquelle détenait un intérêt de 45 % dans la propriété Orphée. La propriété Orphée a été transférée à Metco en 2002. Depuis, 9069-0900 Québec inc. ne détient aucun élément d'actif et n'a aucune activité.

## ACTIVITÉS DE LA COMPAGNIE

Les activités de la compagnie consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières.

L'exploration minière et la mise en valeur de propriétés minières constitueront les activités principales de la compagnie dans les prochaines années. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la compagnie sera appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

La compagnie n'exploite actuellement pas de mine.

### Faits saillants des dernières années

#### *Exercice financier terminé le 31 décembre 2002*

Le 1<sup>er</sup> février 2002, la compagnie a procédé à une séance de clôture d'un appel public à l'épargne en vertu d'un prospectus définitif daté du 5 décembre 2001. 40 unités B (40 000 \$) ont été souscrites.

Le 7 février 2002, la compagnie a procédé à une séance de clôture d'un appel public à l'épargne en vertu d'un prospectus définitif daté du 5 décembre 2001. 124 unités B (124 000 \$) ont été souscrites.

Le 25 février 2002, la compagnie a procédé à une séance de clôture d'un appel public à l'épargne en vertu d'un prospectus définitif daté du 5 décembre 2001. 32 unités B (32 000 \$) ont été souscrites.

Le 28 février 2002, la compagnie et Soquem ont convenu de modifier les modalités des ententes en vertu desquelles la compagnie détenait l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans chacune des propriétés Du-Dôme Matagami et Cavalier I, en permettant l'exécution de travaux sur l'une ou l'autre des deux (2) propriétés, pourvu qu'un montant cumulatif de 255 000 \$ soit dépensé avant le 28 février 2003.

Le 7 mars 2002, la compagnie a procédé au placement auprès de la Banque Edouard Constant située en Suisse de 223 068 actions ordinaires au prix de 0,13 \$ l'action (29 000 \$), chacune étant accompagnée d'un bon de souscription permettant à son détenteur de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,17 \$ jusqu'au 4 septembre 2003.

Le 12 mars 2002, la compagnie a procédé à une modification du prospectus définitif daté du 5 décembre 2001, de façon à créer 100 unités B supplémentaires ainsi qu'un maximum de 983 unités D permettant à leurs détenteurs de bénéficier de déductions fiscales pour l'année d'imposition 2002. Les unités D étaient offertes aux mêmes conditions que les unités A du prospectus du 5 décembre 2001 et représentaient en fait le solde des unités A non souscrites en 2001 en vertu du prospectus du 5 décembre 2001.

Le 24 avril 2002, la compagnie a procédé à l'émission en faveur d'un fournisseur de services de 110 000 actions ordinaires de la compagnie au prix de 0,15 \$ l'action (16 500 \$) en paiement d'une dette.

Le 28 mai 2002, la compagnie a procédé à une séance de clôture d'un appel public à l'épargne en vertu d'un prospectus définitif en date du 5 décembre 2001, tel que modifié le 12 mars 2002. 50 unités D (50 000 \$) ont été souscrites.

Le 19 novembre 2002, la compagnie a procédé au placement auprès de 10 actionnaires de 200 unités (200 000 \$) au prix de 1 000 \$ l'unité, chacune étant composée de 8 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,10 \$ l'action et de 2 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action.

En vertu d'une lettre d'entente en date du 16 décembre 2002 entre le Fonds régional d'exploration minière de la Côte-Nord, Michel Castilloux, Robert Guillemette, Serge Petitpas et la compagnie, la compagnie a acquis la propriété Lac La Touche, en contrepartie i) du paiement d'une somme de 25 000 \$, dont 15 000 \$ à la signature de la lettre d'entente et 10 000 \$ au premier anniversaire; ii) de l'émission de 300 000 actions ordinaires et 150 000 options d'achat d'actions assorties d'un prix d'exercice de 0,10 \$ l'action et valides pendant cinq (5) ans et iii) d'une redevance de 1 % NSR, dont la moitié (½ % NSR) est rachetable en contrepartie d'une somme de 500 000 \$.

Le 31 décembre 2002, la compagnie a clôturé un placement privé auprès de dix actionnaires et a émis un total de 2 000 000 d'actions au prix de 0,10 \$ l'action, dont 80 % étaient accréditives et 20 % ordinaires, afin de financer des travaux d'exploration sur les projets de Matagami et de Lebel-sur-Quévillon.

### **Exercice financier terminé le 31 décembre 2003**

Le 29 janvier 2003, la débenture de 75 000 \$ détenue du Fonds régional de solidarité Abitibi-Témiscamingue, échéant le 24 janvier 2003, a été remboursée par l'émission de 531 250 actions ordinaires représentant le capital et les intérêts dus à cette date.

Le 7 février 2003, la compagnie a sollicité les approbations réglementaires requises en vue d'un amendement à une débenture convertible de 50 000 \$ émise en janvier 2001 auprès du Fonds régional de solidarité Nord du Québec. La débenture a été prolongée pour une période additionnelle de 2 ans, soit jusqu'au 23 janvier 2005. De plus, les parties ont convenu que le prix minimal des actions émises en remboursement du capital et des intérêts sur la débenture soit fixé à 0,10 \$ l'action, au lieu de 0,15 \$ l'action tel que prévu à l'origine.

Depuis le 24 février 2003, la compagnie détient 50 % d'intérêt dans les propriétés Du Dôme-Matagami et Cavelier, ayant respecté ses obligations en vertu d'une convention d'option avec Soquem, à savoir la réalisation de travaux pour un montant cumulatif de 255 000 \$ avant le 28 février 2003.

En vertu d'une lettre d'entente en date du 11 avril 2003, les modalités d'acquisition de la propriété Lac La Touche ont été modifiées afin d'être conformes aux exigences des autorités de réglementation. Ainsi, les options d'achat d'actions assorties d'un prix d'exercice de 0,10 \$ l'action et valides pour cinq (5) ans ont été modifiées afin de réduire leur période d'exercice à dix-huit (18) mois et d'augmenter leur prix d'exercice à 0,15 \$ l'action. En compensation, 50 000 actions additionnelles de la compagnie au prix de 0,10 \$ l'action ont été émises pour compléter la transaction.

Le 5 juin, 2003, la compagnie a prolongé d'une période additionnelle de six (6) mois la date d'expiration de 3 046 032 bons de souscription lesquels faisaient partie des unités B et C émises en vertu d'un prospectus daté du 5 décembre 2001. Ainsi, la nouvelle date d'expiration a été fixée au 5 décembre 2003, au lieu du 5 juin 2003.

Le 14 octobre 2003, la compagnie a clôturé un placement privé de 300 000 \$ auprès de 9 actionnaires. Chaque unité était composée à 80 % d'actions accréditives et à 20 % d'actions ordinaires, au prix de 0,10 \$ l'action.

Le 27 novembre, 2003, la compagnie annonçait l'exercice par deux actionnaires en date du 25 novembre 2003 de 480 760 bons de souscription au prix d'exercice de 0,17\$ par action, le produit, soit 81 729,20 \$ devant servir à défrayer des frais de gestion déjà encourus.

Le 19 décembre 2003, la compagnie a procédé à une première séance de clôture pour un montant de 427 000 \$ suite au placement de 352 unités A et de 75 unités B dans le cadre d'une notice d'offre en date du 10 décembre 2003 pour une offre maximale de 625 000 \$ (la «notice d'offre»).

Le 22 décembre 2003, la compagnie annonçait qu'elle venait de conclure la journée même, une entente avec Noranda Inc. (« Noranda »), en vertu de laquelle Noranda a acquis l'option de gagner un intérêt jusqu'à 70% dans les propriétés de Metco à Rouyn-Noranda. Les modalités de l'entente prévoient que Noranda peut gagner tout d'abord 50 % d'intérêt dans les propriétés Rouyn, d'Alembert et Lac Dufault (à l'exception des blocs est et ouest) en y effectuant des travaux d'exploration pour un montant cumulatif de 2 000 000 \$ sur une période s'échelonnant sur trois (3) ans et des paiements cumulatifs allant jusqu'à 125 000 \$. Suite à ces paiements et travaux, Noranda peut exercer l'option de former une coentreprise à 50 :50 avec Metco ou alternativement augmenter sa participation à 65 % en effectuant des travaux additionnels sur une période de cinq (5) ans de la formation de la coentreprise, et en complétant une étude de faisabilité. Noranda peut de plus augmenter son intérêt à 70% le cas échéant après avoir pris une décision d'aller en production et en arrangeant le financement pour la totalité des investissements et travaux requis jusqu'à la mise en production de tous dépôts découverts sur les propriétés.

Le 30 décembre 2003, la compagnie a procédé à une seconde séance de clôture pour un montant de 198 000 \$ résultant du placement de 148 unités A et de 50 unités B en vertu de la notice d'offre.

### **Exercice financier terminé le 31 décembre 2004**

En date du 16 janvier 2004, la compagnie a procédé au placement auprès de Sodémex II de 333 350 actions ordinaires au prix de 0,15 \$ l'action (50 000 \$) et de 333 350 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,22 \$ pendant une période de 18 mois.

En vertu d'une lettre d'entente en date du 19 janvier 2004, la compagnie a convenu d'acquérir d'Hector Blake 12 claims contigus situés dans le secteur du Lac Gauthier au Labrador, Terre Neuve, en contrepartie d'une somme de 8 750 \$ payable par l'émission d'un total de 50 000 actions ordinaires de la compagnie au prix de 0,175 \$ l'action ainsi que d'une redevance de 1 % du produit net de fonderie (NSR), dont la moitié peut être rachetée en tout temps en contrepartie d'une somme de 500 000 \$.

En date du 29 avril 2004, la compagnie a procédé aux placements suivants :

i) **Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)**

Débeture convertible au montant en capital de 150 000 \$ en faveur du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), convertible en 789 474 actions ordinaires au prix de 0,19 \$ l'action si elle est convertie au cours des deux premières années, et en 714 286 actions ordinaires au prix de 0,21 \$ si elle est convertie au cours de la troisième année. La débeture convertible porte intérêt au taux de 12 % l'an et vient à échéance le 29 avril 2007.

Bons de souscription

789 474 bons de souscription en faveur du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,22 \$ pour une période de deux (2) ans.

ii) **SIDEX, s.e.c.**

937 500 actions ordinaires au prix de 0,16 \$ l'action (150 000 \$), chacune étant accompagnée d'un (1) bon de souscription donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,22 \$ jusqu'au 29 avril 2006.

iii) **Fonds régional de solidarité Côte-Nord, s.e.c.**

937 500 actions ordinaires au prix de 0,16 \$ (150 000 \$), chacune étant accompagnée d'un (1) bon de souscription donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,22 \$ jusqu'au 29 avril 2006.

En date du 10 août 2004, la compagnie a procédé au placement de 1 937 000 unités accréditives (290 550 \$), chacune étant composée d'une (1) action ordinaire accréditive et d'un demi (½) bon de souscription, un (1) bon de souscription entier donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,25 \$ pendant une période de deux (2) ans. Le placement a été réalisé dans les provinces de l'Ontario et de l'Alberta auprès de souscripteurs se qualifiant à titre d'«investisseurs accrédités».

De plus, en date du 10 août 2004, la compagnie a procédé à l'acquisition de tous les intérêts de RNC Gold inc. dans le camp minier de Matagami, comprennent 100 % des gîtes de métaux usuels Caber et Caber Nord et 50% d'intérêt dans la propriété les entourant (218 claims) et 100 % dans 8 autres claims, en contrepartie du paiement d'une somme de 100 000 \$ au comptant et de l'émission de 1 750 000 actions ordinaires de la compagnie au prix de 0,15 \$ l'action (262 500 \$).

Le 28 octobre 2004, Jacques Bonneau, ing., MSc, est devenu administrateur de la compagnie. (Voir la rubrique intitulée «ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS»).

Le 22 décembre 2004, la compagnie a procédé à la première séance de clôture d'un appel public à l'épargne en vertu d'un prospectus définitif daté du 30 novembre 2004, tel que modifié le 8 décembre 2004. 1 114 unités A (1 114 000 \$) et 4 unités B (4 000 \$) ont été souscrites.

Le 30 décembre 2004, la compagnie a procédé à une seconde séance de clôture d'un appel public à l'épargne en vertu d'un prospectus définitif daté du 30 novembre 2004, tel que modifié le 8 décembre 2004. 186 unités A (186 000 \$) et 150 unités C (150 000 \$) ont été souscrites.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005**

Le 18 janvier 2005, la compagnie a procédé à l'émission en faveur de Sodémex de 875 000 actions ordinaires au prix de 0,1143 \$ l'action (100 012 \$) et de 875 000 bons de souscription, chacun permettant à son détenteur de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ pendant une période de 24 mois.

Le 26 janvier 2005, la compagnie a procédé à une troisième séance de clôture d'un appel public à l'épargne en vertu d'un prospectus définitif daté du 30 novembre 2004, tel que modifié le 8 décembre 2004. 146 unités B (146 000 \$) ont été souscrites.

Le 17 février 2005, la compagnie a signé une lettre d'entente avec Cambior inc. («Cambior») en vertu de laquelle la compagnie a acquis l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Galinée de Cambior située dans le camp minier de Matagami. en effectuant des travaux d'exploration totalisant 1 300 000 \$ échelonnés sur trois (3) ans. Cette propriété comprend 216 claims d'une superficie totale de 3 405 hectares et est contiguë à l'est de la propriété Du Dôme-Matagami où Metco conduit des travaux d'exploration en partenariat avec Soquem inc. En vertu des modalités de la lettre d'entente, Metco doit effectuer des dépenses d'exploration cumulatives réparties sur trois (3) ans comme suit : 300 000 \$ la première année, 750 000 \$ la deuxième année et 1 300 000 \$ la troisième année. Ces travaux seront exécutés sous la

gérance de Cambior qui verra à consacrer la moitié des fonds à l'exploration des métaux de base et l'autre moitié à l'exploration de l'or. La lettre d'entente prévoit aussi que suite à l'exercice de l'option, une des parties peut proposer au comité de gestion un programme spécifique de travaux sur toute ou sur une partie de la propriété. Dans le cas où l'autre partie ne contribue pas à ce programme, elle sera diluée et lorsque son intérêt atteindra 15 % ou moins, cet intérêt sera converti en une redevance de 1 % des produits nets de fonderie (NSR-Net Smelter Return) sur les claims déjà assujettis à une redevance en faveur de Newmont et en une redevance de 2% NSR sur les autres claims. La moitié de cette redevance est rachetable en contrepartie du paiement d'une somme de 1 000 000 \$ par l'autre partie en 2 tranches de 25 % chacune, au coût de 500 000 \$ par tranche.

Le 22 septembre 2005, la compagnie annonçait que Falconbridge Limited (« Falcon-bridge »), en partenariat avec Alexis Minerals Corporation, débutait une campagne de forages sur la propriété Rouyn totalisant 2 000 mètres sur l'horizon rhyolitique «Type Horne» alors que quatre (4) autres cibles identifiées faisaient l'état de travaux supplémentaires et pourraient résulter en environ 1 500 mètres de forages additionnels avant la fin de 2005. Ces travaux sont effectués dans le cadre de l'option octroyée à Falconbridge (auparavant Noranda Inc.) en décembre 2003.

Le 6 octobre 2005, Al C. Gourley a démissionné à titre d'administrateur de la compagnie.

### Conditions générales de l'industrie

La compagnie n'a actuellement aucune propriété en exploitation commerciale et son succès éventuel dépendra de sa capacité de générer des revenus à partir d'une propriété en exploitation. L'exploration minière comporte des risques importants et bien que les gains puissent être considérables si un filon de minerai est découvert, peu de propriétés explorées sont éventuellement mises en valeur en tant que mines productrices.

L'éventuelle viabilité commerciale d'un gîte minier dépend, en outre, une fois qu'il est découvert, de certains facteurs, dont les caractéristiques particulières du gîte, telles ses dimensions, sa teneur et la proximité des infrastructures nécessaires à son exploitation ainsi que du cours des métaux. Les activités d'exploration et de mise en valeur sont également assujetties au risque inhérent à ces activités. L'exploration minière comporte des risques tels les formations géologiques inhabituelles ou imprévues ou d'autres conditions géologiques.

L'exploration minière et la mise en valeur de propriétés minières constitueront les activités principales de la compagnie dans les prochaines années. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la compagnie sera appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

### PROPRIÉTÉS DE LA COMPAGNIE

La compagnie détient des participations dans les propriétés suivantes en date des présentes :

| Nom de la propriété |                     | Intérêt                              |
|---------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Lebel-sur-Quévillon |                     |                                      |
|                     | Grevet A            | 100 % <sup>(1)</sup>                 |
|                     | Orphée-Mountain A   | 50 %                                 |
|                     | Fancamp             | 100 %                                |
|                     | Mountain B          | 100 %                                |
| Rouyn-Noranda       |                     |                                      |
|                     | D'Alembert          | 100 %                                |
|                     | Lac Dufault         | 100 %                                |
|                     | Rouyn               | 100 %                                |
| Matagami            |                     |                                      |
|                     | Galinée             | Option d'acquérir un intérêt de 50 % |
|                     | Du Dôme-Matagami    | 50 %                                 |
|                     | Caber               | 50 % <sup>(2)</sup>                  |
|                     | La Gauchetière      | 100 %                                |
| Chibougamau         |                     |                                      |
|                     | Eau Jaune           | 100 % <sup>(3)</sup>                 |
| Schefferville       |                     |                                      |
|                     | Lac La Touche       | 100 %                                |
|                     | Gauthier Lake (T-N) | 100 %                                |

(1) Un (1) claim est assujéti à une entente de principe avec Ressources Breakwater Ltée en vue de son acquisition.

(2) 100 % des gites Caber et Caber Nord.

(3) La compagnie détient l'option d'acquérir un intérêt de 100 % dans un (1) claim en contrepartie du paiement d'une somme de 25 000 \$.

## **LEBEL-SUR-QUÉVILLON (PROPRIÉTÉS GREVET A, ORPHÉE-MOUNTAIN A, FANCAMP ET MOUNTAIN B)**

### **Général**

Le texte qui suit regroupe les propriétés Grevet A, Orphée-Mountain A (Orphée et Mountain A) Fancamp et Mountain B. Depuis le rapport de décembre 2004 rédigé par Yvan Bussièrès, ing., et Donald Théberge, ing. MBA, aucun travaux n'ont été effectués sur les propriétés Fancamp et Grevet A, excepté pour une revue des travaux antérieurs. Les travaux ont été concentrés depuis ce temps sur les propriétés Orphée-Mountain A et Mountain B, comprenant 71,5 km de coupe de lignes, 62,2 km de levé de polarisation provoquée et 9 forages pour un total de 2 013,7 m dont 294,5 m sur Orphée-Mountain A (partie Mountain A), et 1719,2 sur Mountain B. Tout au long du rapport et ci-après, chacune des propriétés est décrite, de l'ouest vers l'est de la zone de déformation de Cameron.

Les propriétés sont situées à 40 km au nord-est de la ville de Lebel-sur-Quévillon. Elles sont facilement accessibles, étant traversées par la route 104, une route gravellée servant au transport routier.

Les propriétés Grevet A et Mountain B ont été jalonnées par la compagnie.

Les propriétés Orphée, Fancamp, Fancamp B et Mountain A faisaient l'objet d'une entente entre Ressources Breakwater Ltée («Breakwater») et la compagnie en date du 6 décembre 2001 (l'«entente»), valide pour une période de trois (3) ans (la «période d'option»).

Les principales modalités de l'entente étaient les suivantes :

- i) Breakwater a consenti à Metco l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Mountain A, pour une période de 3 ans, en contrepartie de travaux d'un montant cumulatif de 450 000 \$, dont 20 947 \$ avaient été dépensés à la signature de l'entente. Ces travaux pouvaient être exécutés sur l'une quelconque ou plusieurs des propriétés, Orphée, Fancamp, Fancamp B et Mountain A. Il était prévu que pendant la période d'option, l'intérêt de Breakwater dans les cinq propriétés ne serait pas dilué, mais que Breakwater céderait à Metco la moitié de ses intérêts dans la propriété Mountain A dès qu'une somme de 450 000 \$ aurait été dépensée.
- ii) Metco pourra traiter tout minerai qui pourrait être extrait des propriétés Orphée, Fancamp, Fancamp B et Mountain A à l'usine de la mine Langlois, à coût direct plus 10 %.
- iii) Metco conservait la gérance des travaux sur les propriétés Orphée, Fancamp, Fancamp B et Mountain A.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2002, Metco a respecté ses obligations de dépenses d'exploration en vertu de l'entente et a ainsi acquis un intérêt de 50 % dans la propriété Mountain A.

Pour des raisons administratives, les propriétés Orphée et Mountain A, détenues en copropriété indivise par Breakwater (50 %) et Metco (50 %), sont dorénavant désignées sous le vocable «Propriété Orphée-Mountain A» et les propriétés Fancamp et Fancamp B, détenues par Metco, sont dorénavant désignées sous le vocable «Propriété Fancamp» et sont détenues à 100% par Metco.

Le texte qui suit est inspiré d'un rapport en date du 23 septembre 2005 rédigé par Yvan Bussièrès, ing., et Donald Théberge, ing. MBA intitulé : « Les propriétés du secteur Lebel-sur-Quévillon, nord-ouest du Québec, région de l'Abitibi ».

Il regroupe les propriétés Grevet A, Orphée-Mountain A (Orphée et Mountain A) Fancamp et Mountain B. Depuis le rapport de décembre 2004, aucun travail n'a été effectué sur les propriétés Fancamp et Grevet A, excepté pour une revue des travaux antérieurs. Chacune des propriétés est décrite, de l'ouest vers l'est de la zone de déformation de Cameron.

### **PROPRIÉTÉ GREVET A**

Les seuls changements apportés à la propriété, depuis le rapport de décembre 2004, ont été le jalonnement de 11 nouveaux claims, et la conclusion d'une entente de principe avec Breakwater pour l'acquisition du claim 4067453. Ces claims sont adjacents à l'est de la propriété.

La localisation de la propriété, au point de rencontre de la zone de déformation de Cameron et de la faille Wedding, en fait une cible intéressante pour l'exploration aurifère et des métaux de base. Cependant, les travaux effectués à ce jour sur le domaine situé au NW de la faille Wedding ont donné des résultats mitigés. Les forages WD-87-03 et WD-87-04 effectués par Exploration Minière Ligneris en 1987 et le trou 04-GRA-01 foré par Metco en avril 2004, ont expliqué les anomalies visées par des passées graphiteuses, localement avec nodules de pyrite. Quelques teneurs faiblement anormales en Au ont été obtenues dans ce dernier forage, avec 39 ppm Au sur 1,5 m de 123 à 124,5 m et de 35 ppb sur 3 m de 267 à 270 m.

Pour sa part, le domaine situé au SE de la faille, présente toujours un potentiel aurifère non négligeable, avec l'indice Blondeau (jusqu'à 103 g/t Au en échantillon choisi) et les anomalies de sol découvertes par la Société Minière Alta (1992, 218 et 313 ppb Au). De plus, lors du dernier levé P.P des anomalies d'amplitude modérée à forte, sans correspondance DeepEM y ont été localisées.

L'échantillonnage de sols effectué en septembre 2004, a révélé deux zones intéressantes. La première, remarquée pour son potentiel cuprifère, se situe de 750E/550S à 1350E/350S, soit sur environ 600 m, et est orientée E-NE. Une anomalie P.P découverte lors du levé de 2004, se situe à peu près au même endroit, mais est orientée en sens inverse. Un levé Mag permettrait probablement de lever l'ambiguïté. De plus cette partie de la propriété n'affleure pas.

La deuxième, présente un potentiel aurifère et se situe de 850E/050N à 1350E/050N. Elle fait environ 500 m de long par 250 m de large et est orientée E-O. Elle se trouve juste au sud de l'indice Blondeau, et montre un enrichissement en Au, et un appauvrissement en Mg, Ca, Ba et Sr. Ce qui d'après Magella Pelletier, géochimiste, pourrait être causé par une zone silicifiée, ou par des veines de quartz aurifères.

En décembre 2004, la poursuite des travaux sur le domaine SE, était recommandée. Actuellement un programme d'exploration en deux phases a été établi. La première phase consiste essentiellement en un levé magnétique sur les lignes existantes et 4 forages courts, totalisant 500 m pour tester les anomalies de sol et P.P coïncidentes. La phase II sera de compléter la coupe de lignes sur les nouveaux claims, suivi d'échantillonnage de sol et d'un levé HEM, afin de localiser les conducteurs. Une provision de 800 m de forage est proposée.

### **PROPRIÉTÉ ORPHÉE-MOUNTAIN A**

#### **Zone Orphée**

La lentille Orphée contient des ressources historiques de 1,8 MT @ 4,25% Zn, 0,54%Cu et 11,75 g Ag/t, ressources estimées par Cambior en 1998. Ces ressources peuvent néanmoins être classifiées comme inférées, suivant la norme canadienne 43-101, d'après les auteurs suite à la revue de la description de la méthode utilisée par Cambior et l'espacement des sondages. La lentille est orientée NW-SE et s'étend sur environ 500 mètres. Son épaisseur varie de quelques centimètres à plus de 9 mètres. Il s'agit d'un sulfure massif assez typique, associé à des rhyolites. La séquence de roches favorables est limitée au SW par des intrusifs dont la composition varie de gabbroïque à dioritique.

Étant donné l'augmentation du cours des métaux, et plus particulièrement celui du Zn, durant la dernière année, Metco a entrepris au printemps 2005, une réévaluation de la lentille Orphée. Cette réévaluation visait surtout à établir les forages requis pour amener la classification des ressources de la lentille Orphée à un niveau de ressources indiquées, soit un tonnage vraisemblablement moindre, mais à plus forte teneur. Le but visé après une étude de pré-faisabilité pourrait être éventuellement d'exploiter la lentille Orphée pendant le développement effectué par Breakwater sur la lentille 97.

Cette étude a amené dans un premier temps à lever au Pulse-EM deux forages effectués par Serem en 1990. La technologie Pulse-EM utilisée en forage à l'époque ne permettait pas de localiser exactement le centre électrique d'une anomalie off-hole, ce qui est maintenant possible. Le levé Pulse-EM a confirmé les résultats de 1990, et défini la position des anomalies off-hole. La signature de l'anomalie off-hole du trou 90-ORP-14 est particulièrement forte et présente des caractéristiques similaires à celle de la zone 97 de la mine Langlois.

Un patron de forage aux 50 m a donc été établi, afin de cibler le cœur de la lentille Orphée, et l'anomalie off-hole du trou 90-ORP-14.

Préalablement aux forages, la grille de lignes coupées, avec ligne de base à 297<sup>0</sup>, et lignes aux 50 m, devra être réhabilitée, soit environ 11 km de lignes à couper sur Orphée et 6 km sur la propriété Fancamp. Des levés Pulse-EM en forage, ont aussi été prévus dans les forages situés en périphérie de la zone à forer.

Sur le reste de la partie Orphée de la propriété Orphée-Mountain A, dans sa section nord-est, une boucle InfiniTEM a été prévue, afin de vérifier l'horizon à Cu-Ni. La partie est de ce levé se terminera sur la propriété Fancamp.

Pour effectuer ces travaux, un budget total de 737 300 \$ devant être assumé à 50% par Metco et à 50% par Breakwater, a été établi.

#### **Partie Mountain A**

La partie Mountain A de la propriété Orphée-Mountain A, se trouve à l'intérieur de la zone de déformation de Cameron, dans le prolongement est de la géologie favorable contenant la lentille Orphée. Les récents travaux de coupe de lignes, géophysique (P.P), de sondage et géologie, ont permis d'étendre jusqu'à la ligne 94E le corridor minéralisé recoupé par Serem avec les forages 90-MO-A7-11 (L104E), 90-MO-A7-14 (L106E) et plus tard par Metco, avec les trous 04-MA-03 (L111E) et 04-MA-04 (L114E) et lors de la dernière campagne avec le forage 05-MA-05 (L96E).

À date ce corridor a été défini sur 4,2 km soit de la limite ouest du récent levé P.P (L94E), jusqu'à la ligne 136E, sur la propriété Mountain B. Géophysiquement ce corridor s'exprime par des anomalies P.P fortes. De 94E à 101E, l'anomalie se dédouble et/ou s'élargit de façon appréciable.

Les résultats obtenus en forage sur ce corridor, sont de l'ordre de 0,3% Zn/4,5 m et de 1,3% Zn/0,5 m, dans le trou 90-MO-A7-11, de 0,41% Zn/3,0 m dans le trou 90-MO-A7-14, de 0,26% Zn/12 m dans le forage 04-MA-03 de 0,1% Zn/15 m et 0,32% Zn/10,4 m dans le trou 04-MA-04 et de 0,37% Zn/4,5 m dans le trou 05-MA-05. Finalement du côté de Mountain B, le forage 05-MB-05 foré sur la continuité de ce corridor, a retourné 0,41% Zn/1,5 m.

Dans tous ces forages le corridor minéralisé se présente comme une zone de veinules de sulfures millimétriques à centimétriques contenant en quantité variable de la pyrite, de la pyrrhotine et de la sphalérite. Le zinc est le seul métal qui présente des concentrations anormales. Le niveau d'activité hydrothermale relié à ce corridor, est localement élevé, atteignant jusqu'à 90% sur l'indice d'Ishikawa, dans le forage 04-MA-03.

En plus du long conducteur P.P décrit précédemment, les anomalies P.P suivantes ont été découvertes, et demeurent à ce jour, inexplicables.

- Anomalie qui s'étend de 111E à 120E, à la hauteur de 0+00
- De 108E à 113E, à la hauteur de 4+75N
- De 94E à 1000E, à la hauteur de 7+75N
- Et finalement une région anormale dans le nord-est de la propriété, située dans le prolongement ouest de l'anomalie testée du côté de Mountain B par le forage 04-MB-01, et qui a retourné 117 ppb Au/23 m dans une tonalité fracturée, silicifiée et pyritisée.

Faisant suite à ces observations, la poursuite des travaux est donc recommandée. Il est suggéré dans un premier temps, afin de localiser les corridors minéralisés :

- D'étendre la coupe de lignes vers l'ouest de la ligne 93E à 80E.
- De poursuivre le levé P.P sur les nouvelles lignes coupées, avec les mêmes spécifications, soit  $x = 50$ , et  $n = 1$  à 6.
- D'effectuer un levé géologique correspondant aux nouvelles lignes.

Dans un deuxième temps, l'exploration du long conducteur P.P qui a été défini de la ligne 94E à la limite est de la propriété (jusqu'à 136E sur Mountain B), doit se poursuivre. À ce jour, les zones minéralisées intersectées par forage le long de ce conducteur, sont formées de veinules de sulfures, alors que les zones potentiellement économiques, sont formées d'amas de sulfures massifs, tel que démontré à la mine Langlois. Comme ces veinules sont relativement continues, leur réponse aux levés P.P et DeepEM, est localement forte et s'apparente à la réponse géophysique d'un amas de sulfures massifs. Pour lever l'ambiguïté, il est recommandé d'effectuer un levé gravimétrique. Ce levé doit couvrir le conducteur P.P des lignes 94E à 117E, soit la partie du conducteur actuellement définie sur Mountain A. Au préalable quelques profils de contrôle devront être effectués sur la lentille 97 de la mine Langlois, et/ou sur le gîte Greve B et/ou la lentille Orphée. Un total d'environ 234 stations de gravité a été budgété.

Finalement, une provision de 2 000 m de forage est proposée pour vérifier les cibles qui seront générées lors des travaux de géologie et géophysique.

## **FANCAMP**

La propriété Fancamp se situe dans la partie est de l'extension de la zone de déformation de Cameron, qui contient la mine Langlois. Elle regroupe les anciennes propriétés Fancamp et Fancamp B, et protège en partie les limites nord et sud de la propriété Orphée-Mountain A. Elle vient aussi s'enclaver dans cette même propriété entre les blocs précédemment nommés Orphée et Mountain A.

Une vérification des travaux antérieurs, effectuée au printemps 2005, a mis en relief les points suivants :

- Le forage 90-MFN-3 n'a jamais été levé au Pulse-EM, le trou étant obstrué.
- Le levé Pulse-EM du trou 90-MFN-4 a révélé le début d'une anomalie off-hole à la fin du trou.

Suite à ces constatations, il est donc suggéré de nettoyer le trou 90-MFN-3 avec une foreuse, de le lever au Pulse-EM, et d'approfondir le trou 90-MFN-4 d'environ 125 m, suivi d'un levé au Pulse-EM, afin de définir et de caractériser l'anomalie off-hole. Un forage de 250 m a été prévu pour forer l'anomalie qui sera localisée. De plus, comme l'horizon à Cu-Ni de la propriété Orphée se poursuit sur Fancamp, et comme trois anomalies Input isolées se trouvent à cet endroit à la frontière entre les deux propriétés dont une est située du côté de Fancamp, il est suggéré de poursuivre sur Fancamp le levé InfiniTEM déjà recommandé sur Orphée.

## **MOUNTAIN B**

La propriété Mountain B se situe immédiatement à l'est de la propriété Orphée-Mountain A, et protège l'extrémité est de la zone de déformation de Cameron.

Sur la portion de la propriété qui a été couverte par les levés P.P de Metco, soit des lignes 118E à 147E, cinq horizons conducteurs principaux ont été définis. Ils sont décrits ci-après, du nord vers le sud :

- Le premier est situé de 118E à 137E à la hauteur de 1300N du coté ouest et 1025N du coté est. Ce conducteur a été testé par trois forages. Le forage 04-MB-01, le plus à l'ouest, a été foré en 2004, et a recoupé une zone aurifère avec 117 ppb Au/23 m, dans une tonalite fracturée, silicifiée et pyritisée. Les forages 05-MB-02 et 06, ont pour leur part été effectués à l'extrémité est du conducteur, qui coïncide à cet endroit avec deux anomalies Input. Malgré ces deux forages, l'anomalie Input/P.P demeure – à cet endroit –, inexpliquée.
- Le second conducteur est localisé de 137E/475N à 147E/300N. Il a été vérifié par le forage 05-MB-09, implanté sur la ligne 141E. À cet endroit, l'anomalie est causée par des sulfures, pyrite-pyrrhotine, disséminés et en fines veinules. Quelques résultats faiblement anomaux en Zn ont été observés.
- Le troisième conducteur s'étend de 121E/575N à 138E/300N. Il devient intermittent de 138E jusqu'à la limite est du levé, soit à 147E. Deux forages ont testés ce conducteur, sur les lignes 133E et 134E, là où la réponse est la plus forte. À cet endroit le conducteur est expliqué par des passées de pyrite variant de disséminées à massives. Les meilleurs résultats ont été obtenus dans le trou 05-MB-03, avec jusqu'à 0,6% Zn/1,5 m et 63,3 g/t Ag sur 1 m.
- Le quatrième conducteur est la continuité est du long conducteur précédemment décrit sur la propriété Mountain A. Sur Mountain B, il s'étend de 118E/325N à 136E/200N de façon continue et devient intermittent puis continu mais plus faible de 138E jusqu'à la limite est du levé, à 147E/100S. Il a été testé sur la ligne 131E, par le forage 05-MB-05, qui comme les autres forages effectués sur ce conducteur, a intersecté quelques veinules de pyrite-pyrrhotine, localement anomaux en Zn.
- Le cinquième conducteur se situe dans la partie sud-est du levé, des lignes 133E/0+00 à 145E/250S. Il a été vérifié sur la ligne 141E, par le forage 05-MB-08. Encore ici, l'anomalie a été expliquée par de fines veinules de pyrite-pyrrhotine. Le trou 83-MO-A7-7 foré par Serem en 1983, à environ 250 m plus à l'est, avait retourné des résultats similaires.

Finalement, les résultats du levé P.P, mené sur la partie est de la propriété dans le canton de Ruelle, par Cambior en 1996-1997, ont été réinterprétés. Une série de conducteurs P.P a été définie. Ils semblent se situer dans la continuité des conducteurs précédemment décrits. Toutefois la poursuite du levé P.P des lignes 148E à 162E, sera requise pour établir une corrélation exacte. Sur les anomalies réinterprétées, de vieilles lignes coupées ont été retrouvées sur le terrain, et un forage, le 05-MB-07 a été implanté sur la ligne 175E, là où au moins deux anomalies P.P se joignent, pour former une anomalie large et forte. À cet endroit, le forage a surtout recoupé des intrusifs et des tufs finement lités. La minéralisation observée est sous forme de pyrite-pyrrhotine disséminée. Deux résultats faiblement anomaux ont été obtenus, avec 0,35% Zn/1,3 m et 0,33% Cu/0,9 m.

Étant donné la localisation stratégique de la propriété sur la zone de déformation de Cameron, et les résultats obtenus à date, la poursuite des travaux est donc recommandée, et devra comporter :

- Un levé HEM pour couvrir l'horizon conducteur testé en partie par les trous 05-MB-02 et 06, et demeuré inexpliqué;
- De la coupe de lignes de 148E à 162E, incluant la demie nord des deux nouvelles cellules acquises immédiatement au sud de la propriété;
- Effectuer le levé P.P correspondant à la coupe de lignes, pour faire le lien entre les levés P.P de Metco et ceux de Cambior (1998);
- Mener un levé géologique sur les nouvelles lignes coupées, ainsi que sur les lignes levées à la PP par Cambior en 1998, afin de vérifier l'environnement géologique;
- Prévoir approximativement 750 m de forage pour tester les anomalies qui seront découvertes.

Dans le contexte actuel de la hausse du prix des métaux, et plus particulièrement du zinc, l'objectif prioritaire demeure les travaux sur la lentille Orphée, qui pourrait, si les teneurs s'avèrent intéressantes, être mise en production assez rapidement. Un ordre de priorité donné aux autres travaux, en fonction du financement obtenu, est suggéré ci-après :

- Travaux de forage sur la lentille Orphée;
- Autres travaux sur Orphée-Mountain A;
- Travaux sur la propriété Fancamp;
- Levé HEM suivi des forages sur Mountain B, (trou sur l'intersection aurifère au nord de la propriété et trou pour

vérifier l'anomalie visée par les trous 05-MB-02 et 06 et précisé par le levé HEM);

- Phase I sur la propriété Grevet A;
- Reste des travaux sur Mountain B;
- Phase II de Grevet A;

Ces priorités seront continuellement mises à jour lors de l'exécution des travaux, en fonction des résultats obtenus.

**PROPRIÉTÉS DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON, PROGRAMME PROPOSÉ**

|                                                |          |           |             |            | ORPHÉE - MOUNTAIN A |            |          |            |              |           |          |                 |          |           |            |           |                                   |               |                   |              |  |  |
|------------------------------------------------|----------|-----------|-------------|------------|---------------------|------------|----------|------------|--------------|-----------|----------|-----------------|----------|-----------|------------|-----------|-----------------------------------|---------------|-------------------|--------------|--|--|
|                                                |          |           |             |            |                     |            |          |            |              |           |          |                 |          |           |            |           |                                   |               |                   |              |  |  |
|                                                | GREVET A |           |             |            | ORPHÉE              |            |          |            | MOUNTAIN A   |           |          |                 | FANCAMP  |           | MOUNTAIN B |           |                                   |               |                   |              |  |  |
| Phase I                                        |          | Phase II  |             | Phase I    |                     | Phase II   |          | Phase I    |              | Phase II  |          | Une seule phase |          | Phase I   |            | Phase II  |                                   | TOTAL TRAVAUX | TOTAL \$          |              |  |  |
| Préparation de la campagne et suivi technique  | 3 jours  | 1 800 \$  | 6 jours     | 3 600 \$   | 6 jours             | 3 600 \$   | 5 jours  | 3 000 \$   | 5 jours      | 3 000 \$  | 4 jours  | 2 400 \$        | 2 jours  | 1 200 \$  | 2 jours    | 1 200 \$  | 3 jours                           | 1 800 \$      | 36 jours          | 21 600 \$    |  |  |
| Coupe de lignes                                |          |           | 28,2 km     | 11 280 \$  | 11 km               | 4 400 \$   |          |            | 33 km        | 13 200 \$ |          |                 | 6 km     | 2 400 \$  |            |           | 24 km                             | 9 600 \$      | 102,2 km          | 40 880 \$    |  |  |
| Levé magnétique                                | 21 km    | 2 100 \$  | 28,2 km     | 2 820 \$   |                     |            |          |            |              |           |          |                 |          |           |            |           |                                   |               | 49,2 km           | 4 920 \$     |  |  |
| Levé HEM (MaxMin)                              |          |           | 22,5 km     | 4 500 \$   |                     |            |          |            |              |           |          |                 |          |           | 4 km       | 1 500 \$  |                                   |               | 26,5 km           | 6 000 \$     |  |  |
| Boucle InfiniTEM                               |          |           |             |            |                     |            | 1 boucle | 6 000 \$   |              |           |          |                 | 1 boucle | 3 000 \$  |            |           |                                   |               | 2 boucles         | #REF!        |  |  |
| Levé P,P                                       |          |           |             |            |                     |            |          |            | 28 km        | 24 600 \$ |          |                 |          |           |            |           | 20 km                             | 18 000 \$     | 48 km             | 42 600 \$    |  |  |
| Gravité (234 stations + tests)                 |          |           |             |            |                     |            |          |            | 234 stations | 10 800 \$ |          |                 |          |           |            |           |                                   |               | 234 stations      | 10 800 \$    |  |  |
| Localisation des forages                       |          |           |             |            | 3 jours             | 2 700 \$   |          |            |              |           |          |                 |          |           |            |           |                                   |               |                   | 2 700 \$     |  |  |
| Levé géologique (incluant les analyses)        |          |           |             |            |                     |            |          |            |              |           | 28 km    | 12 100 \$       |          |           |            |           | 25 km + GPS sur grille de Cambior | 18 750 \$     | 59 km             | 33 550 \$    |  |  |
| Échantillonnage de sols et levé géologique     |          |           | 28 km       | 9 750 \$   |                     |            |          |            |              |           |          |                 |          |           |            |           |                                   |               | 28 km             | 9 750 \$     |  |  |
| Échantillons de sol                            |          |           | 450 échant. | 13 500 \$  |                     |            |          |            |              |           |          |                 |          |           |            |           |                                   |               | 450 éch.          | 13 500 \$    |  |  |
| Nettoyage du trou MFN-3                        |          |           |             |            |                     |            |          |            |              |           |          |                 |          | 3 000 \$  |            |           |                                   |               | 1 trou à nettoyer | 3 000 \$     |  |  |
| Forages (m)                                    | 500 m    | 50 000 \$ | 800 m       | 80 000 \$  | 2 800 m             | 280 000 \$ | 3 300 m  | 330 000 \$ |              |           | 2 000 m  | 200 000 \$      | 375 m    | 37 500 \$ | 325 m      | 32 500 \$ | 425 m                             | 42 500 \$     | 10 525 m          | 1 052 500 \$ |  |  |
| Forages (nombre de trous) estimé               | 4 trous  |           | 4 trous     |            | 12 trous            |            | 7 trous  |            |              |           | 12 trous |                 | 2 trous  |           | 2 trous    |           | 2 trous                           |               | 45 trous          |              |  |  |
| Levé Pulse Em en forage                        |          |           |             |            | 2 trous             | 5 400 \$   | 5 trous  | 13 500 \$  |              |           | 12 trous | 32 400 \$       | 3 trous  | 8 100 \$  | 1 trou     | 2 700 \$  | 2 trous                           | 5 400 \$      | 25                | 67 500 \$    |  |  |
| Mise à jour des rapports                       |          | 2 000 \$  |             | 3 000 \$   |                     |            |          | 5 000 \$   |              |           |          | 4 500 \$        |          | 1 000 \$  |            | 1 500 \$  |                                   | 1 500 \$      |                   | 18 500 \$    |  |  |
| Dessins, reproduction du rapport et des cartes |          | 1 000 \$  |             | 1 800 \$   |                     |            |          | 2 000 \$   |              |           |          | 1 500 \$        |          | 500 \$    |            | 500 \$    |                                   | 500 \$        |                   | 7 800 \$     |  |  |
| Divers (moyenne de ~12%)                       |          | 6 828 \$  |             | 15 630 \$  |                     | 35 532 \$  |          | 43 140 \$  |              | 6 192 \$  |          | 30 348 \$       |          | 6 804 \$  |            | 4 788 \$  |                                   | 11 766 \$     |                   | 161 028 \$   |  |  |
| Total                                          |          | 63 728 \$ |             | 145 880 \$ |                     | 331 632 \$ |          | 402 640 \$ |              | 57 792 \$ |          | 283 248 \$      |          | 63 504 \$ |            | 44 688 \$ |                                   | 109 816 \$    |                   | 1 502 928 \$ |  |  |
| À assumer par Metco                            | 100%     | 63 728 \$ | 100%        | 145 880 \$ | 50%                 | 165 816 \$ | 50%      | 201 320 \$ | 50%          | 28 896 \$ | 50%      | 141 624 \$      | 100%     | 63 504 \$ | 100%       | 44 688 \$ | 100%                              | 109 816 \$    |                   | 965 272 \$   |  |  |
| A assumer par Breakwater                       |          |           |             |            | 50%                 | 165 816 \$ | 50%      | 201 320 \$ | 50%          | 28 896 \$ | 50%      | 141 624 \$      |          |           |            |           |                                   |               |                   | 537 656 \$   |  |  |

Si l'offre minimale est souscrite, Metco défraiera 50 % des travaux d'exploration recommandés pour la Phase I de la section Orphée pour la propriété Orphée-Mountain A. Si l'offre maximale est souscrite, Metco i) réalisera les Phases I et II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Grevet A; ii) défraiera 50 % des travaux d'exploration recommandés pour les Phases I et II pour la propriété Orphée-Mountain A; iii) réalisera les travaux d'exploration recommandés sur la propriété Fancamp et réalisera les Phases I et II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Mountain B.

## **MATAGAMI**

### **PROPRIÉTÉ DU DÔME-MATAGAMI**

#### **Titres miniers**

En vertu d'une convention d'option et de co-entreprise en date du 10 novembre 2000 et prenant effet le 31 octobre 2000, (la «convention d'option Matagami») entre Soquem Inc. («Soquem») et la compagnie, la compagnie détenait l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Du Dôme-Matagami, en contrepartie de travaux d'exploration totalisant 125 000 \$ sur la propriété Du Dôme-Matagami répartis sur une période de deux ans et débutant le 30 octobre 2000 (la « période d'option »).

En vertu d'une convention en date du 4 septembre 2001 entre Soquem et la compagnie, la période d'option en vertu de la convention d'option Matagami a été prolongée jusqu'au 28 février 2003.

En vertu d'une convention d'option et de coentreprise en date du 28 février 2001 (la « convention d'option Cavalier 1 ») entre Soquem et la compagnie, la compagnie détenait l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Cavalier 1 en contrepartie de travaux d'exploration totalisant 125 000 \$ sur la propriété Cavalier 1 répartis sur une période de deux (2) ans débutant le 28 février 2001.

En vertu d'une entente en date du 28 février 2002, les conventions d'option Matagami et Cavalier 1 ont été modifiées afin de permettre à la compagnie d'exécuter des travaux sur l'une ou l'autre des deux propriétés, pourvu qu'un montant cumulatif de 254 618 \$ y soit dépensé au plus tard le 28 février 2003. Soquem a agi à titre de gérant des travaux pendant la période d'option.

La compagnie ayant respecté ses engagements envers Soquem, les parties ont formé une entreprise en co-participation (50-50) chargée de détenir les propriétés Du Dôme-Matagami et Cavalier 1 en propriété indivise. Si l'intérêt d'une partie est diluée à 15 % ou moins, il sera converti en une redevance de 0,5 % NSR.

En vertu d'une convention en date du 9 décembre 2004, les parties ont convenu d'unifier la gestion, l'exploration et l'exploitation de la propriété Du Dôme-Matagami et de la propriété Cavalier 1, de façon à ce que les propriétés Du Dôme-Matagami et Cavalier 1 soit désormais régies par les dispositions de la même convention d'option.

La propriété Du Dôme-Matagami est donc détenue à part égale par Soquem et Metco. Soquem détient la gérance des travaux. Il n'y a aucune redevance sous-jacente à la propriété, à l'exception d'une redevance de 1,5 % sur le produit net d'affinage (net smelter return), en faveur de BHP Billiton Canada Inc. sur une partie du Bloc Est de la propriété (antérieurement la propriété Cavalier 1.

En vertu d'une convention en date du 3 octobre 2005, Soquem a convenu de financer seule la Phase I des sommes nécessaires aux programmes et budgets 2006 jusqu'à concurrence de 350 000 \$ sans que l'intérêt de Metco ne soit modifié et dilué. En contrepartie, Metco doit financer la totalité (100 %) des travaux de la Phase II du même programme, lequel doit débuter le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

#### **Général**

Le texte qui suit est inspiré d'un rapport en date du 9 septembre 2005 rédigé par Stéphane Poitras, géologue à l'emploi de Soquem, intitulé : «Rapport des travaux d'exploration – Automne 2003 à été 2005 – Propriété du Dôme-Matagami (1288)».

La propriété Du Dôme-Matagami est localisée à environ 18 km au sud-ouest de la ville de Matagami. La propriété est formée de 91 claims totalisant 2 390,88 ha situés dans les cantons de Cavalier et de Galinée. On accède à la propriété via la route provinciale 109 reliant Amos à Matagami. Vers le kilomètre 205, un chemin gravelé de direction généralement Ouest donne accès à plusieurs chemins d'hiver couvrant la majeure partie de la propriété. Une coupe de bois intermittente est en cours sur la propriété depuis 2001, détruisant ainsi des parcelles de grille piquetée qu'il faut régulièrement restaurer. Finalement, un réseau de drainage forestier serré fut instauré dans quelques secteurs de la propriété dans le but de favoriser la croissance des résineux en terrain argileux.

D'un point de vue géologique, l'horizon favorable, couvert par la propriété sur 13 km, s'étend sur une distance d'environ 58 km, et contient de l'ouest vers l'est les dépôts de Phelps Dodge, Caber Nord, Caber et Lynx Yellowknife. Cet horizon favorable, qui est constitué de lits de chert parfois minéralisés en pyrite, en pyrrhotite et en sphalérite, se retrouve dans le Camp minier de

Matagami et est hôte des gisements exploités. Cet horizon se situe au sommet des laves rhyolites du Groupe du Lac Watson qui sont, sur la propriété, fortement altérées.

Le gîte de Phelps Dodge contient des ressources «non-classifiées» de 1,700,000 t @ 0,85% Cu et 4,5% Zn (Fiche de gîte MRNFQ).

Le gîte Caber contient des ressources «non-classifiées» de 484 000 t @ 11,7% Zn, 0,97% Cu, 14,4 g/t Ag et 0,23 g/t Au, telles qu'estimées par Noranda Inc. (Arnold, G et Masson, M, 1999), et utilisées dans une étude de faisabilité en 1998-99. Plus tard en 1999, les ressources du gîte Caber ont été évaluées par la firme Roscoe Postle & Associates Inc. et estimées à 515 000 t de ressources indiquées @ 11,0% Zn, 0,56% Cu, 11,1 g/t Ag et 0,14 g/t Au; plus 285 000 t de ressources inférées @ 8,5% Zn, 0,8% Cu, 11,6 g/t Ag et 0,14 g/t Au; et de plus un gîte de ressources non-classifiées de cuivre de 41 000 t @ 1,0% Cu, 0,1% Zn, 4,0 g/t Ag et 0,08 g/t Au (Agnerian, H., 1999).

Le gîte Caber Nord a été évalué pour Metco en août 2003 dans le cadre d'un travail d'évaluation diligente, un an avant l'achat de la propriété Caber, (Tremblay, A, 2003) lequel a estimé 2 610 000 t de ressources inférées @ 4,26 % Zn, 1,59% Cu, et 21,06 g/t Ag, tonnage contenu dans quatre zones.

Le gîte Lynx-Yellowknife remonte aux années 50, époque où la société Lynx-Yellowknife Gold Mines jalonne la propriété et effectue les premiers forages. Vers 1966, une première estimation de la ressource du gîte Lynx-Yellowknife est publiée suite aux travaux de Obaska Lake Mines Ltd qui a optionné la propriété (ressource historique non catégorisée et non-vérifiée de 204 000 t à 1,6% Cu et 0,35% Zn) (Fiche de gîte MRNFQ).

Au cours des deux dernières années, SOQUEM a poursuivi ses travaux d'exploration sur la propriété en réalisant de la coupe de lignes, des levés géophysiques au sol (électromagnétique et magnétométrique) ainsi que 7 006 m de forages répartis en 18 trous. Tous les forages ont fait l'objet d'un levé électromagnétique en forage.

La réalisation de ces travaux d'exploration a fait faire un grand pas au potentiel que recèle la propriété Du Dôme-Matagami pour la découverte de dépôts de sulfures massifs volcanogènes dans le secteur Matagami, du District Abitibi. L'évaluation de ce fort potentiel de découverte est basée sur : i) la mise au jour, ii) la description et iii) l'interprétation en connaissance de cause des éléments suivants :

- Découverte de l'horizon de Tuffite pour la première fois sur la propriété Du Dôme-Matagami;
- Mise au jour de six (6) intersections de la Tuffite sur la propriété représentées par deux horizons planaires définis à ce jour sur i) 400 m pour celui situé au nord et ii) sur 250 m pour celui situé au sud;
- Mise au jour de six (6) intersections de l'horizon de Tuffite, tous composés de lits de chert rougeâtre en alternance avec des lits de chert grisâtre à bleuté témoignant de la proximité d'événements hydrothermaux ayant été actifs, qui sont responsables de la formation des dépôts de SMV tel ceux du Camp minier de Matagami, sur le Bloc Est de la propriété;
- Mise au jour d'une (1) intersection de l'horizon de Tuffite, constitué d'une puissance de lits de chert atteignant 7,9 m d'épaisseur vraie témoignant de l'importance des émissions exhalatives issues des événements hydrothermaux proximaux, situés sur le Bloc Est de la propriété;
- Mise au jour d'une (1) intersection de l'horizon de Tuffite, constitué de concentration cupro-zincifère titrant 2,61 % Zn, 0,13 % Cu et 6,8 g/t Ag sur une épaisseur de 3,3 m témoignant de la capacité du système hydrothermal à lessiver et à concentrer les minéraux métalliques et économiques par la formation d'événements hydrothermaux qui sont localisés de façon proximale par rapport à l'intersection obtenue sur le Bloc Est de la propriété;
- Finalement, de nombreux échantillons (8 échantillons provenant de 4 forages distincts ayant un indice d'altération SOQ3>80) des laves rhyolitiques du Groupe du Lac Watson qui ont été collectés sur la propriété, possèdent de fortes altérations hydrothermales typiques (lessivage du sodium et enrichissement en magnésium) des environnements de formation de dépôts de sulfures massifs volcanogènes, dont ceux du Camp minier de Matagami.

Les recommandations immédiates faisant suite aux résultats décrits dans ce document, sont les suivantes :

- Poursuivre l'exploration sur le Bloc Est de la propriété où la Tuffite fut recoupée par 6 forages distincts définissant les plans nord et sud de la Tuffite surmontant les laves rhyolitiques du Groupe du Lac Watson présentant, dans ce secteur, des indices d'altérations élevés.
- Poursuivre l'exploration périphérique à la zone de filonnets cuprifères recoupée par le forage 1288-03-07 et située à proximité des laves rhyolitiques altérées du Groupe du Lac Watson, afin de localiser l'horizon de Tuffite dans ce secteur.

**Programme et Budget 2006 proposé :**

La majorité du budget sera investi dans la partie est du Bloc Est de la propriété, en particulier en profondeur de part et d'autre de la section transversale (3+30 E), dans le secteur du forage 1288-05-14 où les laves rhyolitiques sont les plus altérées, où la Tuffite est la plus épaisse et où la présence de la concentration et du mode de distribution de certains minéraux (sphalérite et chlorite) est le plus caractéristique de la proximité d'anciens événements hydrothermaux d'importance.

Le programme et budget 2006, établi au montant de 700 000 \$, est constitué de deux Phases distinctes de 350 000 \$ chacune.

La Phase I sera financée par Soquem. à 100 % et celle-ci sera réalisée entre le 19 septembre 2005 et le 31 décembre 2005. La Phase II sera financée par Metco à 100 % et celle-ci devrait être réalisée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 mars 2006 ou au plus tard le 31 décembre 2006 et se détaille comme suit :

**Géologie**

|                        |             |                  |
|------------------------|-------------|------------------|
| Salaires               | 25 x 385 \$ | 9 625 \$         |
| Personne support       | 8 x 245 \$  | 1 960 \$         |
| Matériel d'exploration | 1 x 500 \$  | 500 \$           |
| Frais d'hébergement    | 1 x 500 \$  | 500 \$           |
| Frais de transport     | 1 x 500 \$  | 500 \$           |
| Supervision            | 1 x 532 \$  | 532 \$           |
|                        |             | <b>13 617 \$</b> |

**Géophysique**

|                |              |                  |
|----------------|--------------|------------------|
| Salaires       | 4 x 560 \$   | 2 240 \$         |
| Levé en forage | 6 x 4 000 \$ | 24 000 \$        |
|                |              | <b>26 240 \$</b> |

**Géochimie**

|          |             |                  |
|----------|-------------|------------------|
| Analyses | 200 x 50 \$ | 10 000 \$        |
|          |             | <b>10 000 \$</b> |

**Forage**

|                        |               |                   |
|------------------------|---------------|-------------------|
| Salaires               | 48 x 440 \$   | 21 120 \$         |
| Personne support       | 24 x 304 \$   | 7 296 \$          |
| Contrats               | 3 000 x 75 \$ | 225 000 \$        |
| Mob./Dém.              | 1 x 6 000 \$  | 6 000 \$          |
| Analyses               | 300 x 25 \$   | 7 500 \$          |
| Matériel d'exploration | 1 x 1 300 \$  | 1 300 \$          |
| Frais d'hébergement    | 1 x 8 000 \$  | 8 800 \$          |
| Frais de transport     | 1 x 2 000 \$  | 2 000 \$          |
| Supervision            | 2 x 532 \$    | 1 064 \$          |
|                        |               | <b>279 280 \$</b> |

**Gestion des titres miniers**

|             |           |              |
|-------------|-----------|--------------|
| Contingence | 1 x 20 \$ | 20 \$        |
|             |           | <b>20 \$</b> |

**Sous-total****329 157 \$****Administration 5 % et 15 %****20 843 \$****GRAND TOTAL****350 000 \$****PARTICIPATION METCO (%)****100 %**

Metco réalisera la Phase II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Du Dôme-Matagami.

La ventilation des travaux des Phases 1 et 2 a été préparée par Soquem suite aux résultats des travaux de la campagne 2004-05 annoncés le 31 août 2005. La grande majorité des travaux sont des forages qui seront précisés suite aux travaux de la Phase 1.

La compagnie réalisera cette Phase II des travaux d'exploration recommandés sur la propriété Du Dôme-Matagami suite aux travaux de la Phase I. À ce jour, les travaux de la Phase I n'ont consisté qu'en travaux de préparation aux forages, lesquels n'avaient pas encore débutés.

## PROPRIÉTÉ GALINÉE

Le texte qui suit est inspiré d'un rapport technique en date du 14 avril 2005 intitulé «*Exploration Work Proposal 2005- 2006- Galinée-Newmont Property (720)*» préparé par Harold Brison et Stéphane Villeneuve, géologues à l'emploi de Cambior inc. («Cambior»)

Le projet Galinée-Newmont est localisé près de Matagami au Québec, dans la partie centrale du canton de Galinée, feuillet SNRC 32F/12. Il est constitué de 217 claims contigus, non arpentés, couvrant une superficie de 3 451 hectares. Le projet constitue un amalgame des anciennes propriétés Galinée 1 (ou Lynx) et Galinée 3/6 détenues par Noranda durant les années 1970-90. Dans les plus récents événements, la gérance est passée à Battle Mountain et ensuite à Newmont. Le projet est maintenant détenu à 100 % par Cambior suite à la signature d'une entente de cession des intérêts de Newmont intervenue le 20 mai 2003. En relation avec cette entente, 137 claims (2 171 ha) sont assujettis à une redevance variant de 1,5 % à 2,0 % NSR dépendamment du prix de l'or ( $\leq$  ou  $>$  que 350 \$ US l'once) et redevable à Newmont. Depuis l'entente du 20 mai 2003, ont été ajoutés par Cambior 80 claims jalonnés qui ne sont assujettis à aucune redevance. Depuis le 17 février 2005, Metco détient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % d'intérêt en contrepartie de travaux d'exploration totalisant 1 300 000 M \$ échelonnés sur trois (3) ans.

La propriété est facile d'accès. Elle est localisée près de la route 109 à 12 km au sud de la ville de Matagami et est traversée par un chemin forestier. Le climat de la région est de type continental humide à été frais. Les hivers sont froids et les précipitations sont modérées. Le projet est situé dans le camp minier de Matagami où il existe des infrastructures, des services et une main-d'œuvre propices à l'industrie minière.

Les premiers travaux réalisés dans la région datent des années 50, époque où la société Lynx Yellowknife Gold Mines jalonne la propriété et effectue les premiers forages. Vers 1966, une première estimation de la ressource du gîte Lynx-Yellowknife est publiée suite aux travaux de Obaska Lake Mines Ltd qui a optionné la propriété (ressource historique non-catégorisée et non-vérifiée de 204 000 t à 1,6 % Cu et 0,35 % Zn) (Fiche de gîte MRNFQ). Vers 1972, Noranda s'intéresse au secteur et fera par la suite divers travaux de géophysique au sol et de forage dans l'environnement du gîte Lynx-Yellowknife et au sud-est sur ce qui deviendra l'indice Galinée découvert en 1988. En 1986, une entente est signée entre Noranda et Ressources Audrey qui permettra à cette dernière d'acquérir 50 % des intérêts dans divers blocs de claims localisés en plusieurs secteurs de la portion nord de l'Abitibi (option Noranda), droits qui seront transférés à Cambior en 1993 suite à la prise de contrôle par Cambior des actifs de Ressources Audrey. La propriété est restée inactive depuis 1991 dû au désintéressement de Noranda (partenaire gérant), et fut transférée par la suite à Battle Mountain et plus récemment à Newmont qui a hérité du portefeuille de propriétés de Battle Mountain. De 1959 à 1991, différents levés géophysiques (Mag, Max-Min II, IP, HEM) et 97 sondages au diamant totalisant 24 606 m ont été réalisés sur la propriété. Depuis 2003, Cambior a réalisé les travaux suivants : 1) compilation géologique et géophysique, 2) jalonnement de 80 nouveaux claims ajoutés au projet, 3) vérifications de positionnement des forages, 4) levés magnétométrique et de polarisation provoquée au sol (66 km) dans la partie centrale de la propriété, 5) levés Pulse-EM dans deux (2) sondages de la zone Lynx (LYN82-01 et LYN84-02), 6) révisions de sondages (10) et échantillonnage lithogéochimique (100 échantillons).

Le projet Galinée-Newmont se trouve dans le camp minier de Matagami qui est une partie constituante de la Zone volcanique nord de la Sous-province archéenne de l'Abitibi. Dans ce camp minier, l'on reconnaît les complexes volcaniques du Lac Watson (2724  $\pm$  2 Ma) et de Wabasse. Cet ensemble rocheux affiche une structure antiforme régionale appelée l'anticlinal de Galinée.

Depuis 1963, le camp minier de Matagami a été le site de l'exploitation de dix (10) mines à Zn-Cu-(Ag)-(Au) de type sulfures massifs volcanogènes : cinq (5) mines sur le flanc nord de l'anticlinal de Galinée (Radiore #2, Lac Garon, Norita, Norita Est et New Hosco) et cinq (5) mines sur le flanc sud (Isle Dieu, Lac Mattagami, Orchan, Bell Allard, Bell Allard Sud). La mine Lac Mattagami (1963-1988) a été la plus importante, avec une production de 25,6 Mt de minerai à 8,2 % Zn, 0,56 % Cu, 76,6 g Ag/t et 0,5 g Au/t. Des minéralisations volcanogènes importantes ont aussi été reconnues sur le flanc sud-ouest de la structure de Galinée : Phelps Dodge, Caber Nord, Caber et Lynx-Yellowknife, ce dernier se trouvant sur la propriété Galinée-Newmont de Cambior. Tous les gisements de sulfures massifs volcanogènes du camp minier, à l'exception d'un seul, se trouvent le long d'un horizon exhalatif, chertueux et sulfuré de grande continuité qui est appelé la Tuffite Clé. Cet horizon marqueur, qui a une épaisseur de l'ordre de 2 m, est localisé à l'interface entre les complexes volcaniques du Lac Watson et de Wabasse.

Actuellement aucune mine n'est en opération dans la région. Le projet Persévérance de Noranda, situé sur le flanc sud de l'anticlinal de Galinée, est à un stade avancé. Les récentes activités d'exploration ont été marquées notamment par la découverte de l'indice Renaissance (Noranda), situé aussi sur le flanc sud de l'anticlinal de Galinée. Aussi, le partenariat Metco-Soquem a reconnu la Tuffite-Clé sur la propriété du Dôme-Matagami qui recouvre une partie du flanc sud-ouest et qui est localisée immédiatement à l'ouest de la propriété Galinée-Newmont.

Le projet Galinée-Newmont chevauche le flanc sud-ouest du camp minier de Matagami ainsi que le contact régional entre les volcanites du camp minier et la bande volcano-sédimentaire du domaine de Taïbi au sud. La zone de déformation de Galinée orientée ESE-ONO marque ce contact. Les récentes informations recueillies par Cambior (révision de sondages) ont permis d'identifier dans la partie nord-ouest de la propriété les roches volcaniques des complexes du lac Watson et de Wabasse ainsi que le niveau stratigraphique de la Tuffite Clé.

Le projet possède un potentiel à la fois pour des minéralisations en métaux de base de type sulfures massifs volcanogènes et pour des minéralisations aurifères de type orogénique. On trouve sur le projet le gîte Lynx-Yellowknife (ressources non-catégorisées de 204 000 t à 1,6 % Cu et 0,35 % Zn tel que mentionné plus haut) et qui est situé le long d'un horizon magnétique régional où se retrouve la Tuffite Clé. On y trouve aussi la zone Galinée caractérisée par plusieurs intersections aurifères significatives (meilleure intersection : 6,1 g Au/t sur 27,3 m, sondage GAL-88-31) ainsi que d'autres indices associés à une formation de fer plissée. Ce dernier environnement géologique est similaire aux contextes de certains gisements majeurs comme Musselwhite en Ontario, ou Meadowbank et Meliadine au Nunavut. Les cibles fondamentales d'exploration sur la propriété sont l'Horizon favorable de La Tuffite Clé (potentiel en métaux de base), le couloir de déformation de Galinée (potentiel aurifère) et différents sites structuraux dans le contexte de la formation de fer plissée (potentiel aurifère). Les travaux d'exploration proposés sont répartis en deux (2) phases qui s'échelonnent jusqu'à l'été 2006. Ces travaux comprennent de la coupe de lignes, des levés géophysiques et du forage (8 800 m). Les deux (2) phases de travaux proposés nécessitent des déboursés de 1,3 M \$ soit 300 000 \$ en phase 1 et 1 000 000 \$ en phase 2. La répartition des coûts entre les cibles à potentiel en métaux de base et celles à potentiel aurifère est d'environ 50-50.

## PROJET GALINÉE-NEWMONT – TRAVAUX ET BUDGET 2005-2006

### PHASE 1

|                                                                           |                   |
|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Coupe de lignes (55 km @ 350 \$/km)                                       | 19 250 \$         |
| Levé de polarisation provoquée à grande profondeur (50 km @ 850 \$/km)    | 42 500 \$         |
| Forage (2 000 m @ 85\$/m, incluant Pulse-EM)                              | 170 000 \$        |
| Travaux d'interprétation, d'évaluation, de planification et de logistique | 45 000 \$         |
| Frais généraux et d'administration                                        | 23 250 \$         |
| <b>TOTAL PHASE 1</b>                                                      | <b>300 000 \$</b> |

### PHASE 2

|                                                                                    |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Levé magnétométrique aéroporté de précision (500 km de lignes aux 75 m @ 45 \$/km) | 22 500 \$           |
| Coupe de lignes (105 km @ 350 \$/km)                                               | 36 750 \$           |
| Levé de polarisation provoquée à grande profondeur (65 km @ 850 \$/km)             | 55 250 \$           |
| Levé de polarisation provoquée standard (35 km @ 700 \$/km)                        | 24 500 \$           |
| Coupe de lignes additionnelles pour Levés InfiniTEM (25 km @ 350 \$/km)            | 8 750 \$            |
| Levés InfiniTEM (50 km @ 2 000 \$/km)                                              | 100 000 \$          |
| Forage (6 800 m @ 85 \$/m, incluant Pulse-EM)                                      | 578 000 \$          |
| Travaux d'interprétation, d'évaluation, de planification et de logistique          | 100 000 \$          |
| Frais généraux et d'administration                                                 | 74 250 \$           |
| <b>TOTAL PHASE 2</b>                                                               | <b>1 000 000 \$</b> |

**TOTAL PHASES 1 & 2    1 300 000 \$**

Si l'offre maximale est souscrite, Metco réalisera la portion de la phase 2 la plus appropriée suite aux travaux de la phase 1 qui ont actuellement cours.

À ce jour, les travaux de la Phase 1 effectués par Cambior ont consisté en compilation géologique et géophysique, 65 km de coupe de lignes, 53 km de levés de polarisation provoquée à grande pénétration et 10 km de levés magnétiques (secteur de Lynx-Yellowknife). Ces travaux ont permis de localiser les sondages annoncés par la compagnie le 14 septembre 2005, lesquels ont débuté le 11 octobre 2005. Actuellement, la compagnie est en attente des résultats.

## CHIBOUGAMAU

### PROPRIÉTÉ EAU JAUNE

Le texte qui suit est inspiré d'un rapport technique intitulé «*Qualification report-Eau Jaune property*», préparé par Donald Théberge, ing., MBA, daté de mars 2003, tel que mis à jour par Yvan Bussi res et Donald Th berge, le 15 octobre 2004 (la «mise   jour»). Le 23 septembre 2005, Yvan Bussi res et Donald Th berge ont confirm  par  crit que depuis la pr paration de la mise   jour, aucun travail d'exploration n'a  t  men  sur la propri t  Eau Jaune.

Depuis 2001, la propri t  Eau Jaune, tout comme les propri t s La Ronde, Wachigabau et Naomi, toutes situ es dans la r gion de Chibougamau, faisaient l'objet d'une entente en co-participation entre Soquem (50 %) et Metco (50 %). Suivant le programme d'exploration de l' t  2002, les propri t s La Ronde et Naomi ont  t  abandonn es. Les droits miniers de la propri t  Wachigabau ont  t  transf r s   Soquem, alors que 100 % des int r ts dans la propri t  Eau Jaune ont  t  transf r s   Metco, et l'entente fut r solue.

La propriété Eau Jaune était initialement formée de quatre (4) cellules désignées sur carte et de 26 claims jalonnés, totalisant 638,93 ha, situés dans les cantons de Brongniart et Rale. La propriété est située à environ 25 km au SSW du camp minier de Chibougamau. Elle est facilement accessible par des routes gravelées. Acquisée à l'origine pour son potentiel en éléments du groupe du platine, son potentiel aurifère retient présentement l'attention.

Historiquement, trois sociétés minières ont effectué des travaux sur la propriété. Dominion Gulf de 1952 à 1955, Mon D'Or Explorations, de 1982 à 1984 et le Groupe Minier Sullivan en 1985 et 1986. En plus de levés géophysiques, ces trois compagnies ont foré 93 trous sur ou à proximité immédiate de la propriété, pour un total de 11 263 mètres, ou près de 37 000 pieds. Les valeurs aurifères sont concentrées dans les veines de quartz, les tufs altérés et les dykes felsiques, tous associés à des zones de cisaillement. Des valeurs d'or aussi élevées que 5,87 oz Au/t ont été obtenues dans un échantillon choisi, prélevé dans une tranchée, et jusqu'à 0,224 oz Au/t sur 2,29 mètres dans le sondage EM-26-84. De fait, 30 forages ont retourné des teneurs aurifères anormales sur des intervalles sub-métriques à métriques.

Le potentiel en EGP et sulfures de nickel-cuivre est montré par le trou 147-54-8 foré en 1954. De la chalcopryrite de la pyrrhotine et de la magnétite ont été recoupées dans une péridotite, mais aucune analyse n'est rapportée.

En décembre 2003, Metco a jalonné cinq nouveaux claims, afin de protéger l'extension est de la faille Ray. Au mois d'août 2004, un claim était optionné, pour les mêmes raisons. Au cours de l'hiver dernier, de la coupe de lignes, ainsi qu'un levé magnétique, couvrant toute la propriété, ont été effectués. Simultanément, un levé HEM (MaxMin), couvrant environ 20 % des lignes coupées a été effectué sur la partie nord de la propriété.

Deux axes magnétiques principaux ont été définis. Le premier est de direction N.NE-S.SO, et correspond à une zone de cisaillement. Le second est orienté NO-SE, et coupe l'intersection de la faille Ray avec l'axe mag orienté N.NE. Le levé HEM a révélé la présence d'une forte anomalie qui coïncide à l'axe mag d'orientation N.NE. Une journée de reconnaissance géologique sur la partie affleurante du conducteur HEM a révélé la présence de veinules millimétriques à centimétriques de pyrite-pyrrhotine, associées à une zone de cisaillement dans un basalte. Des trois échantillons prélevés, un seul a retourné des résultats très légèrement anormaux, avec 37 ppb Au, 17 ppm As et 1 385 ppm Zn.

Les prochains travaux devront être concentrés sur l'exploration aurifère et devront comprendre entre autres :

- De la coupe de lignes, suivi d'un levé magnétique, pour couvrir les nouveaux claims;
- Un levé géologique couvrant la totalité de la propriété, avec emphase sur la structure et l'échantillonnage pour l'or;
- Une provision de 1 500 m de forage pour vérifier les cibles qui seront déterminées.

Afin de réaliser ces travaux le budget suivant est proposé :

|                                                        | Quantité | Unité    | Coût unitaire          | Total     |                  |
|--------------------------------------------------------|----------|----------|------------------------|-----------|------------------|
| <b>Phase 1 a : Géophysique</b>                         |          |          |                        |           |                  |
| Préparation de la campagne                             | 2        | jours    | 600 \$                 | 1 200 \$  |                  |
| Coupe de lignes                                        | 13       | km       | 400 \$                 | 5 200 \$  |                  |
| Levé magnétique                                        | 13       | km       | 80 \$                  | 1 040 \$  |                  |
| Rapport géophysique                                    |          |          |                        | 1 000 \$  |                  |
| Divers, incluant frais à 5 % et 15 %                   |          |          |                        | 1 013 \$  |                  |
|                                                        |          |          | <b>Total Phase 1 a</b> |           | <b>9 453 \$</b>  |
| <b>Phase 1 b : Géologie</b>                            |          |          |                        |           |                  |
| Préparation de la campagne                             | 3        | jours    | 600 \$                 | 1 800 \$  |                  |
| Géologie de terrain et prospection                     | 40       | jours    | 400 \$                 | 16 000 \$ |                  |
| Technicien                                             | 40       | jours    | 200 \$                 | 8 000 \$  |                  |
| Frais de séjour                                        | 80       | jours    | 100 \$                 | 8 000 \$  |                  |
| Véhicule 4x4                                           | 40       | jours    | 100 \$                 | 4 000 \$  |                  |
| Location de canot                                      | 5        | jours    | 100 \$                 | 500 \$    |                  |
| Analyses lithogéochimiques (roches)                    |          |          |                        | 1 000 \$  |                  |
| Analyse métaux (Au, Ag, etc.)                          | 200      | analyses | 25 \$                  | 5 000 \$  |                  |
| Mise à jour du rapport de compilation, incl. transport | 10       | jours    | 400 \$                 | 4 000 \$  |                  |
| Dessinateur et reproduction du rapport                 |          |          |                        | 1 000 \$  |                  |
| Divers, incluant frais à 5 % et 15 %                   |          |          |                        | 5 916 \$  |                  |
|                                                        |          |          | <b>Total Phase 1 b</b> |           | <b>55 216 \$</b> |

|                                                                                                                                                                                                    |       |   |                      |            |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---|----------------------|------------|-------------------|
| <b>Phase II : Forages</b><br><br>1 500 mètres, à 125 \$/m tout inclus<br>(5 forages de 300 m)<br>Géophysique en forage<br>Préparation (campagne + rapport)<br>Divers, incluant frais à 5 % et 15 % | 1 500 | m | <b>Total Phase 1</b> |            | <b>64 669 \$</b>  |
|                                                                                                                                                                                                    |       |   | 125 \$               | 187 500 \$ |                   |
|                                                                                                                                                                                                    |       |   | 2 700 \$             | 13 500 \$  |                   |
|                                                                                                                                                                                                    |       |   |                      | 9 000 \$   |                   |
|                                                                                                                                                                                                    |       |   |                      | 25 200 \$  |                   |
| <b>Total Phase II</b>                                                                                                                                                                              |       |   |                      |            | <b>235 200 \$</b> |
| <b>Total des deux phases</b>                                                                                                                                                                       |       |   |                      |            | <b>299 869 \$</b> |

Si l'offre maximale est souscrite, la Phase I sera réalisée sur la propriété Eau Jaune.

### DÉTAILS DE L'OFFRE

Le présent prospectus vise le placement d'un minimum de 645 unités A, B ou C (645 000 \$) (l'«offre minimale») de la compagnie et d'un maximum de 2 790 unités A, B ou C (2 790 000 \$) (l'«offre maximale»), au prix de 1 000 \$ l'unité. Toutefois, un maximum de 2 290 unités A (2 290 000 \$), 200 unités B (200 000 \$) et 300 unités C (300 000 \$) pourra être souscrit dans le cadre du placement.

Unités A : Chaque unité A est composée de i) 6 667 actions ordinaires accréditives (les «actions accréditives») au prix de 0,12 \$ l'action; ii) 2 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action; et iii) 5 334 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une action (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

Unités B : Chaque unité B est composée de i) 10 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action et ii) 10 000 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

Unités C : Chaque unité C, pour le bénéfice exclusif d'institutions québécoises, est composée de i) 10 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action et ii) 10 000 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

### Les actions accréditives

Les compagnies exploitant une entreprise principale et qui engagent certaines dépenses d'exploration minière au Canada ont le droit de réclamer des déductions pour l'impôt sur le revenu en ce qui a trait aux FEC.

Les actions accréditives émises aux termes de cette offre ont les mêmes droits et caractéristiques que les actions ordinaires et sont de droit des actions ordinaires du capital-actions de la compagnie.

La compagnie prendra toutes les mesures pour engager les FEC au plus tard le 31 décembre 2006, pour un montant égal au prix total de souscription des actions accréditives incluses dans les unités A et, au plus tard dans les 90 jours suivants la fin de 2005, renoncera aux FEC en faveur des souscripteurs d'actions accréditives.

Au plus tard le 31 mars 2006, la compagnie enverra aux souscripteurs d'unités A les formulaires requis en vertu de la Loi fédérale et de la Loi du Québec relativement à l'émission des actions accréditives comprises dans les unités A et à la renonciation des FEC pour leur permettre de compléter leurs rapports d'impôt pour l'année 2005.

### Les actions ordinaires

Les actions ordinaires de la compagnie sont des actions sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit de voter à toutes les assemblées des actionnaires, de recevoir tout dividende déclaré par la compagnie quant à de telles actions ordinaires et, au moment de la dissolution de la compagnie, de participer proportionnellement avec les autres porteurs d'actions ordinaires à toute distribution des biens de la compagnie.

### Les bons de souscription

Le texte qui suit n'est qu'un résumé et est donné sous réserve des dispositions détaillées prévues dans la convention de bons de souscription mentionnée ci-après.

**Il n'existe aucun marché pour la négociation de ces titres, de sorte qu'il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.**

Les bons de souscription offerts aux présentes seront émis en vertu d'une convention (la «convention de bons de souscription») datée du 15 novembre 2005 entre la compagnie et Société de fiducie Computershare du Canada, en qualité d'agent des bons de souscription (l'«agent des bons de souscription»).

Un bon de souscription entier permettra à son porteur d'acquérir une action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ jusqu'au 15 novembre 2007, après quoi le bon de souscription deviendra nul et sans effet. À l'exercice d'un bon de souscription, l'agent des bons de souscription remettra le prix d'exercice à la compagnie et remettra au porteur du bon de souscription une action ordinaire, nouvellement émise par la compagnie.

La convention de bons de souscription prévoit le rajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions ordinaires pouvant être livrées à l'exercice des bons de souscription à la survenance de certains événements, notamment dans le cas d'une subdivision, d'une refonte ou d'une reclassification des actions ordinaires ou dans le cas d'une restructuration du capital de la compagnie, ou dans le cas d'une fusion ou du regroupement de la compagnie avec une autre compagnie.

Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise à l'exercice de tout bon de souscription. Les porteurs de bons de souscription n'auront, à ce titre, aucun droit de vote, privilège, ni aucun autre droit.

### **Livraison des certificats**

Le placement sera coordonné selon la méthode de l'inscription en compte. Une personne qui souscrit à des unités recevra confirmation de sa souscription du courtier en valeurs mobilières qui a directement ou indirectement souscrit aux unités et qui participe au service de dépôt de valeurs de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs Ltée. Aucun certificat d'actions ou de bons de souscription ne sera émis aux souscripteurs à moins d'être spécifiquement requis.

### **MODE DE PLACEMENT**

Le prix d'offre a été déterminé par négociation entre la compagnie et le placeur pour compte.

En vertu d'une convention de placement pour compte intervenue en date du 15 novembre 2005 entre la compagnie et Valeurs mobilières Desjardins inc. (le «placeur pour compte»), la compagnie a nommé le placeur pour compte pour offrir en vente les unités A, B et C, sous réserve des modalités et conditions contenues dans la convention de placement pour compte.

Le placeur pour compte peut former un syndicat de placement se composant de certains courtiers en valeurs mobilières et peut fixer la rémunération des membres du syndicat de placement. Le syndicat de placement ne pourra être formé que de courtiers en valeurs mobilières inscrits au Québec.

Le produit des souscriptions sera conservé auprès du placeur pour compte ou pour les courtiers en valeurs mobilières autorisés par le placeur pour compte jusqu'à ce que l'offre minimale ait été souscrite. Si l'offre minimale n'a pas été souscrite au plus tard le 31 décembre 2005, ou à toute autre date ultérieure convenue entre la compagnie et le placeur pour compte, les fonds reçus seront remis aux souscripteurs, sans intérêt ni déduction. Si l'offre minimale a été souscrite avant cette date, d'autres séances de clôture pourront avoir lieu à des dates ultérieures, jusqu'au 31 décembre 2005 dans le cas des unités A et jusqu'au 30 juin 2006 dans le cas des unités B et C, sous réserve de l'approbation de la Bourse.

Le placeur pour compte a convenu de faire de son mieux afin de vendre les unités A, B et C mais n'est pas tenu d'en acheter. La convention de placement pour compte prévoit que si certains événements déterminés se produisent, le placeur pour compte ne sera pas tenu de remettre à la compagnie les fonds qu'il a reçus à l'égard de l'achat d'unités A, B et C. Le placeur pour compte recevra une rémunération de 10 % du montant total des souscriptions d'unités A et B acceptées par la compagnie. Aucune rémunération ne sera versée au placeur pour compte à l'égard de la souscription d'unités C. De plus, le placeur pour compte recevra à toute date de clôture, des bons de souscription de courtier non transférables représentant 10 % des actions souscrites dans le cadre du placement des unités A et B acceptées, chacun lui permettant de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au même prix d'exercice que les bons de souscription compris dans les unités B, en tout temps pendant une période de 12 mois suivant la date du prospectus définitif.

### **STRUCTURE DU CAPITAL**

Le tableau ci-dessous illustre la structure de capital de la compagnie avant et après avoir donné effet à la présente offre :

| <b>Description de la valeur</b> | <b>Montant des titres autorisés</b> | <b>Montant des titres en circulation au 30 juin 2005 (non vérifié)</b> | <b>Montant des titres en circulation au 30 juin 2005 si l'offre maximale est souscrite (non vérifié)<sup>(1)</sup></b> |
|---------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions ordinaires              | Illimité                            | 13 107 742 \$<br>(51 889 900 actions)                                  | 15 897 742 \$<br>(76 737 330 actions)                                                                                  |

| Description de la valeur          | Montant des titres autorisés | Montant des titres en circulation au 30 juin 2005 (non vérifié) | Montant des titres en circulation au 30 juin 2005 si l'offre maximale est souscrite (non vérifié) <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déficit au 30 juin 2005           |                              | (9 884 172 \$)                                                  | (10 183 172 \$)                                                                                                  |
| Total de l'avoir des actionnaires |                              | 4 205 597 \$                                                    | 6 642 250 \$ <sup>(2)</sup>                                                                                      |

(1) Ces données excluent les actions ordinaires réservées aux fins de l'exercice des bons de souscription émis aux termes du présent placement ainsi que les actions ordinaires pouvant être émises sur exercice des options d'achat d'actions en vigueur en faveur des dirigeants, administrateurs, employés et consultants de la compagnie (Voir la rubrique « OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION »).

(2) En tenant compte de la rémunération du placeur pour compte et des frais d'émission.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INFORMATION FINANCIÈRE ET ANALYSE PAR LA DIRECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Exercice terminé le 31 décembre 2002

#### Résultat des opérations

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la compagnie a enregistré une perte nette de 233 643 \$ (0,01 \$ par action) comparativement à une perte nette de 183 847 \$ (0,01 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001. L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable à la réduction des revenus de subvention et du crédit d'impôt aux communications compensée par une augmentation des revenus de gestion en 2002.

De plus, les honoraires de gestion et professionnels, les coûts relatifs aux communications auprès des investisseurs et les frais de voyage et de représentation ont diminué, compensés par une augmentation des frais administratifs et autres, de la radiation du coût de propriétés minières et des frais d'exploration reportés et des frais d'inscription et des frais de la Bourse.

#### Trésorerie et sources de financement

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la compagnie a émis 4 074 250 actions ordinaires (3 307 632 en 2001) pour une contrepartie en espèces totale de 475 000 \$ (492 000 \$ en 2001). Des frais d'émission d'actions de 43 517 \$ (117 927 \$ en 2001) ont été payés au cours de l'exercice. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la compagnie a émis 110 000 actions ordinaires (25 000 en 2001) pour une contrepartie de 16 500 \$ (55 634 \$ en 2001) pour le règlement de dettes et a émis 297 061 actions ordinaires (109 574 en 2001) pour une contrepartie de 31 249 \$ (19 688 \$ en 2001) pour le paiement des intérêts sur les débetures. En 2001, 100 000 actions ordinaires ont été émises pour une contrepartie de 20 000 \$ pour l'acquisition de propriétés minières.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la compagnie a déboursé 331 994 \$ pour des travaux d'exploration, nets des subventions, crédits d'impôt et droits miniers (255 778 \$ en 2001) et 33 606 \$ (15 729 \$ en 2001) pour les propriétés minières.

Les fonds réservés à l'exploration ont diminué de 173 600 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 (augmentation de 61 700 \$ en 2001).

Au 31 décembre 2002, le fonds de roulement de la compagnie était de 158 878 \$ (excluant les comptes à payer relatifs aux fonds réservés à l'exploration) comparativement à 103 435 \$ au 31 décembre 2001.

#### Opérations entre parties apparentées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la compagnie a engagé des honoraires professionnels pour un montant de 125 900 \$ (122 640 \$ en 2001) avec les dirigeants de la compagnie, pour lequel un montant de 40 800 \$ (39 840 \$ en 2001) a été imputé aux frais d'exploration reportés. Un montant de 12 000 \$ (Nil en 2001) a été payé par la compagnie à titre de dépense de loyer. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

### Exercice terminé le 31 décembre 2003

#### Résultat des opérations

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, la compagnie a enregistré une perte nette de 290 434 \$ (0,01 \$ par action) comparativement à une perte nette de 233 643 \$ (0,01 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002. L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable à la réduction des revenus de subventions et de gestion. De

plus, les honoraires professionnels, les intérêts sur débetures, les frais de voyage et de représentation, la radiation du coût de propriétés minières et des frais d'exploration reportés ont diminué, compensés par une augmentation des honoraires de gestion, des frais d'inscription, des frais de bourse et du coût des assurances.

#### ***Trésorerie et sources de financement***

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, la compagnie a émis 3 000 000 d'actions ordinaires (4 074 250 en 2002) pour une contrepartie en espèces totale de 300 000 \$ (475 000 \$ en 2002). Des frais d'émission d'actions de 86 308 \$ (43 517 \$ en 2002) ont été payés au cours de l'exercice. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la compagnie a émis 110 000 actions ordinaires (néant en 2003) pour une contrepartie de 16 500 \$ (néant en 2003) pour le règlement de dettes et a émis 31 250 actions ordinaires (297 061 en 2002) pour une contrepartie de 4 687 \$ (31 249 \$ en 2002) pour le paiement des intérêts sur les débetures. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, une débenture de 75 000 \$ a été remboursée par l'émission de 500 000 actions ordinaires, 200 000 actions ordinaires ont été émises pour l'acquisition de la propriété Lac La Touche pour une contrepartie de 20 000 \$ et 533 840 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de bons de souscription pour un montant de 90 753 \$. Les 3 852 875 actions ordinaires d'un placement privé de 625 000 \$ complété en décembre 2003 ont été émises en janvier 2004, ainsi que les bons de souscription qui les accompagnaient.

De plus, 714 286 actions ordinaires et 240 108 actions ordinaires ont été émises en février 2004 pour le remboursement d'une débenture de 100 000 \$ et le paiement d'intérêt sur les débetures pour un montant de 28 125 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, la compagnie a déboursé 344 405 \$ pour les travaux d'exploration, net des subventions, crédits d'impôts et droits miniers (331 994 \$) en 2002 et 19 955 \$ (33 606 \$ en 2002) pour les propriétés minières.

Les fonds réservés à l'exploration ont augmenté de 351 551 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 (diminution de 173 600 \$ en 2002).

Au 31 décembre 2003, le fonds de roulement de la compagnie était de 95 466 \$ comparativement à 158 878 \$ au 31 décembre 2002 (excluant les comptes à payer relatifs aux fonds réservés à l'exploration).

#### ***Opérations entre parties apparentées***

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, la compagnie a engagé des honoraires professionnels pour un montant de 125 800 \$ (125 900 \$ en 2002) avec les dirigeants de la compagnie, pour lequel un montant de 25 800 \$ (40 800 \$ en 2002) a été imputé aux frais d'exploration reportés. Un montant de 14 000 \$ (12 000 \$ en 2002) a été payé par la compagnie à titre de dépense de loyer. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

#### ***Exercice terminé le 31 décembre 2004***

##### ***Résultat des opérations***

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la compagnie a enregistré une perte nette de 402 073 \$ (0,01 \$ par action) comparativement à une perte nette redressée de 290 434 \$ (0,01 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003. En vertu de la nouvelle convention comptable concernant les actions accréditives, la compagnie a comptabilisé des impôts futurs de 386 878 \$ sur les actions accréditives émises. L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable à la radiation des coûts de la propriété Grevet B pour un montant de 258 641 \$ (5 875 \$ en 2003) et de la comptabilisation de la charge de rémunération des options octroyées pour un montant de 143 339 \$ (2 328 \$ en 2003). Cette comptabilisation est en conformité avec la nouvelle convention comptable adoptée au cours de l'exercice avec redressement aux années antérieures.

De plus, les honoraires de gestion, lesquels incluent les honoraires payés aux administrateurs et officiers pour les services rendus pour un montant de 113 100 \$ (100 000 \$ en 2003), ont augmenté. Les frais de voyage et de représentation ont augmenté principalement à la suite de l'assistance à quatre conférences minières (une en 2003) au cours de l'exercice. Les honoraires professionnels, lesquels sont composés de frais légaux et d'honoraires de vérificateurs, ont augmenté au cours de l'exercice. Cette augmentation est due au haut niveau d'activités et à la finalisation de certaines ententes. De plus, les intérêts sur les débetures ont été comptabilisés sous le déficit suite à la classification des débetures convertibles dans l'avoir des actionnaires. En général, la compagnie a été plus active et conséquemment les dépenses ont été légèrement supérieures à l'année dernière.

#### ***Trésorerie et sources de financement***

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la compagnie a émis 7 998 208 actions ordinaires (3 000 000 en 2003) pour une considération en espèces totale de 1 265 550 \$ (300 000 \$ en 2003) en placements privés. En décembre 2004, la compagnie a clôturé 1 454 000 \$ (par l'émission de 11 422 550 actions ordinaires) en vertu d'un prospectus. De ce montant

1 160 000 \$ est alloué aux travaux d'exploration sur les propriétés tel qu'indiqué dans le prospectus définitif en date du 30 novembre 2004 tel que modifié le 8 décembre 2004. De plus la compagnie a levé des fonds suffisants pour couvrir tous les frais corporatifs pour le prochain exercice.

Des frais d'émission d'actions de 275 983 \$ (86 308 \$ en 2003) ont été comptabilisés au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la compagnie a émis 240 108 actions ordinaires (31 250 en 2003) pour une considération de 28 125 \$ (4 687 \$ en 2003) pour le paiement des intérêts sur des débetures.

De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, une débenture de 100 000 \$ (75 000 \$ en 2003) a été remboursée par l'émission de 714 286 actions ordinaires (500 000 en 2003), 1 950 000 actions ordinaires (200 000 en 2003) ont été émises pour l'acquisition des propriétés Caber et Lac La Touche (Lac La Touche en 2003) pour une considération de 292 500 \$ (20 000 \$ en 2003) et 533 840 actions ordinaires ont été émises à la suite de l'exercice de bons de souscription pour un montant de 90 753 \$ en 2003.

De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la compagnie a déboursé 776 115 \$ pour les travaux d'exploration, net des subventions, crédits d'impôt et droits miniers (344 405 \$ en 2003) et 113 015 \$ (19 954 \$ en 2003) pour les propriétés minières.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, les fonds réservés à l'exploration au montant de 1 160 000 \$ ont augmenté de 648 649 \$ par rapport à l'année 2003. Au 31 décembre 2003, les fonds réservés à l'exploration au montant de 511 551 \$ avaient augmenté de 351 551 \$ par rapport à l'année 2002.

Au 31 décembre 2004, le fonds de roulement de la compagnie est de 288 116 \$ comparativement à 95 466 \$ au 31 décembre 2003.

#### ***Opérations entre parties apparentées***

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la compagnie a engagé des honoraires professionnels pour un montant de 158 400 \$ (125 800 \$ en 2003) avec les administrateurs et dirigeants de la compagnie, pour lequel un montant de 45 300 \$ (25 800 \$ en 2003) a été imputé aux frais d'exploration reportés.

Ces transactions sont payées pour des services rendus, tels gestion, consultation, services géologiques et autres, à des administrateurs et dirigeants. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

#### **Période terminée le 30 juin 2004**

##### ***Résultat des opérations***

Au cours de la période de trois (3) mois terminée le 30 juin 2004, la compagnie a enregistré une perte nette de 116 492 \$ (0,01 \$ par action) comparativement à une perte nette de 58 810 \$ (0,01 \$ par action) pour la période terminée le 30 juin 2003. L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable à l'augmentation des honoraires professionnels payés aux conseillers juridiques de la compagnie. De plus, des honoraires de 24 000 \$ ont été payés à une société de consultation pour la gestion auprès des relations aux investisseurs, mais non renouvelé. L'augmentation des frais d'administration et autres est liée au haut niveau d'activités concernant la participation aux conférences et promotions des activités de la compagnie à Vancouver, Calgary, Toronto et Québec (aucune en 2003), lesquels incluent les frais de transport et de logement.

Pour la période de six (6) mois terminée le 30 juin 2004, la compagnie a enregistré une perte nette de 320 978 \$ (0,01 \$ par action) comparativement à une perte nette de 153 120 \$ (0,01 \$ par action) pour la période de six (6) mois terminée le 30 juin 2003. L'augmentation de la perte nette est principalement attribuable à la comptabilisation de la charge de rémunération pour les options octroyées 99 023 \$ (2 328 \$ en 2003) et l'augmentation des honoraires professionnels payés aux conseillers juridiques de la compagnie. De plus, des honoraires de 24 000 \$ ont été payés à une société de consultation pour la gestion auprès des relations aux investisseurs, mais non renouvelé. L'augmentation des frais d'administration et autres est liée au haut niveau d'activités concernant la participation aux conférences et promotion des activités de la compagnie à Vancouver, Calgary, Toronto et Québec (aucune en 2003), lesquels incluent les frais de transport et de logement.

##### ***Trésorerie et sources de financement***

Au cours de la période terminée le 30 juin 2004, la compagnie n'a pas émis d'actions (600 000 en 2003) pour un financement accréditif (60 000 \$ en 2003), mais a émis 6 061 208 actions (150 000 en 2003) pour des placements privés pour un montant de 975 000 \$ (15 000 \$ en 2003). De plus, 714 286 (500 000 en 2003) actions ont été émises pour le remboursement d'une débenture de 100 000 \$ (75 000 \$ en 2003), 240 108 (31 250 en 2003) actions pour le paiement des intérêts pour une considération de 28 125 \$ (4 687 \$ en 2003) et 200 000 (200 000 en 2003) actions pour l'acquisition d'une propriété pour une considération de 30 000 \$ (20 000 \$ en 2003).

Au cours de la période de six (6) mois terminée le 30 juin 2004, la compagnie a déboursé 475 332 \$ (137 124 \$ en 2003), net des subventions et crédits d'impôts pour les travaux d'exploration et 283 \$ (6 660 \$ en 2003) pour les propriétés minières.

L'augmentation des fonds réservés à l'exploration est de 479 820 \$ pour la période de six (6) mois terminée le 30 juin 2004 (augmentation de 82 656 \$ en 2003).

Au 30 juin 2004, le fonds de roulement de la compagnie est de 368 349 \$ comparativement à 10 109 \$ au 31 décembre 2003.

### ***Opérations entre parties apparentées***

Au cours de la période de six (6) mois terminée le 30 juin 2004, la compagnie A engagé des honoraires professionnels pour un montant de 84 900 \$ (56 200 \$ en 2003) avec les dirigeants de la compagnie, pour lequel un montant de 30 900 \$ (7 200 \$ en 2003) a été imputé aux frais d'exploration reportés. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

### **Période terminée le 30 juin 2005**

#### ***Résultat des opérations***

Au cours de la période de trois (3) mois terminée le 30 juin 2005, la compagnie a enregistré une perte nette de 197 929 \$ (0,01 \$ par action) comparativement à une perte nette de 116 492 \$ (0,01 \$ par action) pour la période terminée le 30 juin 2004. Les frais d'administration et autres sont principalement composés de frais de voyage et de représentation pour le développement des affaires de la compagnie, du coût des conférences et du coût de l'assurance des administrateurs et dirigeants. Au cours du trimestre, la compagnie a participé à trois (3) conférences comparativement à une (1) en 2004. De plus, suite au financement réalisé au cours du premier trimestre, la compagnie a été très active dans le développement corporatif.

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2005, la compagnie a payé 27 000 \$ (27 000 \$ en 2004) en honoraires de gestion à des dirigeants de la compagnie pour des services rendus. Les honoraires professionnels sont liés à des montants payés à un courtier 28 500 \$ (aucun en 2004) pour un rapport de recherche et 6 000 \$ (aucun en 2004) pour des frais de développement des affaires. De plus, des honoraires légaux ont été payés pour les règlements des intérêts de la débenture convertible. De plus, un montant de 54 347 \$ a été comptabilisé suite à la réévaluation d'options.

Au cours de la période de six (6) mois terminée le 30 juin 2005, la compagnie a enregistré une perte nette de 311 650 \$ (0,01 \$ par action) comparativement à une perte nette de 320 978 \$ (0,01 \$ par action) pour la période de six (6) mois terminée le 30 juin 2004. Les frais d'administration et autres sont principalement composés de frais de voyage et de représentation 39 855 \$ (31 041 \$ en 2004) pour le développement des affaires de la compagnie, du coût des conférences 28 165 \$ (20 058 \$ en 2004) et du coût de l'assurance des administrateurs et dirigeants 9 032 \$ (8 996 \$ en 2004). Au cours de cette période, la compagnie a participé à quatre (4) conférences comparativement à deux (2) en 2004.

De plus, la compagnie a payé 54 000 \$ (54 000 \$ en 2004) en honoraires de gestion à des dirigeants de la compagnie pour des services rendus. Les honoraires professionnels sont liés à des montants payés à un courtier 28 500 \$ (aucun en 2004) pour un rapport de recherche et 6 000 \$ (aucun en 2004) pour des frais de développement des affaires. De plus, des honoraires légaux ont été payés pour les règlements des intérêts de la débenture convertible. De plus, en vertu d'une nouvelle convention comptable, un montant de 30 744 \$ (99 023 \$ en 2004), a été comptabilisé pour les options octroyées à des administrateurs et dirigeants et un montant de 54 347 \$ a été comptabilisé aux charges suite à la réévaluation d'options.

#### ***Trésorerie et sources de financement***

Au cours de la période terminée le 30 juin 2005, la compagnie a émis 1 277 500 (aucune en 2004) actions ordinaires suite à un financement public pour un montant de 146 000 \$ (néant en 2004), ainsi que 1 277 500 bons de souscription émis à un prix d'exercice de 0,15 \$ l'action ordinaire échéant le 30 novembre 2006 (aucun en 2004), 875 000 (6 061 208 en 2004) actions ordinaires suite à un placement privé pour un montant de 100 012 \$ (975 000 \$ en 2004) ainsi que 875 000 bons de souscription émis à un prix d'exercice de 0,15 \$ l'action ordinaire échéant le 18 janvier 2007 (aucun en 2004). De plus, au cours de la période terminée le 31 mars 2004, la compagnie a remboursé la débenture convertible de 100 000 \$ (aucune en 2005) par l'émission de 714 286 (aucune en 2005) actions ordinaires et par l'émission de 240 108 (224 237 en 2005) actions ordinaires sur les intérêts dus de 28 125 \$ (24 217 \$ en 2005) et a émis 200 000 (aucune en 2005) actions ordinaires pour l'acquisition d'une propriété pour un montant de 30 000 \$ (aucune en 2005).

Au cours de la période de six (6) mois terminée le 30 juin 2005, la compagnie a déboursé 839 045 \$ pour des travaux d'exploration, net des subventions et crédits d'impôt (475 332 \$ en 2004) et 5 082 \$ (283 \$ en 2004) pour le coût de propriétés minières. La variation des fonds réservés à l'exploration est 741 458 \$ pour la période de six (6) mois terminée le 30 juin 2005 (479 820 \$ en 2004).

Au 30 juin 2005, le fonds de roulement de la compagnie est de 188 839 \$ comparativement à 288 116 \$ au 31 décembre 2004.

### **Opérations entre parties apparentées**

Au cours de la période de trois (3) mois terminée le 30 juin 2005, la compagnie a engagé des honoraires professionnels pour la gestion financière et autres pour un montant de 70 200 \$ (84 900 \$ en 2004) avec les dirigeants de la compagnie, pour lequel un montant de 16 200 \$ (30 900 \$ en 2004) a été imputé aux frais d'exploration reportés. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

## **ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

Les noms, municipalités de résidence, postes au sein de la compagnie et principales occupations des dirigeants et des administrateurs de la compagnie ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun sont les suivants :

| <b>Nom et municipalité de résidence principale</b>                 | <b>Poste au sein de la compagnie</b> | <b>Nombre d'actions ordinaires sur lesquelles une emprise est exercée</b> | <b>Occupation actuelle</b>                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| André D. Audet <sup>(1)</sup> , 44 ans<br>Ottawa (Ontario)         | Administrateur                       | -                                                                         | Président du conseil et chef de la direction de Ressources Majescor inc. et d'Everton Resources inc. |
| Jacques Bonneau <sup>(1)</sup> , 54 ans<br>Québec (Québec)         | Administrateur                       | -                                                                         | Géologue et président du conseil d'Exploration Azimut inc.                                           |
| Richard W. Brissenden <sup>(1)</sup> , 61 ans<br>Toronto (Ontario) | Administrateur                       | -                                                                         | Président du conseil d'Excellon Resources inc.                                                       |
| Florent J. Gauthier, 63 ans<br>Lachine (Québec)                    | Président et président du conseil    | 1 335 168                                                                 | Président, Bureau minier et d'exploration Burmex inc.                                                |
| Michel Rathé, 50 ans<br>Montréal (Québec)                          | Secrétaire-trésorier                 | -                                                                         | Président de Sogecap inc.                                                                            |

(1) Membre du comité de vérification.

Les règlements de la compagnie prévoient que les membres du conseil d'administration sont élus annuellement. Chacun des administrateurs demeure en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de son successeur. De plus, le mandat de tout dirigeant peut prendre fin moyennant un préavis écrit de trois (3) mois.

### **André D. Audet**

André D. Audet a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa en avril 1983. À l'occasion de sa graduation, il s'est joint à une institution financière canadienne à titre de directeur de compte, poste qu'il a occupé pendant 4 ans. Durant les années 1987 à 1989, il a été courtier au détail chez Midland Doherty et Royal Trust. De 1989 à 1999, il a agi à titre de vice-président auprès de BMO/Nesbitt Burns, spécialisé dans les portefeuilles privés et les investissements miniers. En 1999, il est devenu président de Ressources Majescor inc., une société junior axée sur l'exploration du diamant et en est actuellement le président du conseil et chef de la direction. Il est président du conseil et chef de la direction d'Everton Resources inc., une société junior explorant l'or en Amérique Latine et au Québec. Il est administrateur de la compagnie depuis le 7 octobre 2004.

### **Jacques Bonneau**

Jacques Bonneau est diplômé en génie géologique de l'Université Laval et détenteur d'une maîtrise (MSc) de la même institution. Il est un géologue comptant plus de 25 années d'expérience dans le domaine minier acquises auprès de Soquem inc., Falconbridge Coper Corporation, le Groupe Vior-Mazarin et plus récemment en tant que président et chef de la direction de Minéraux Sequoia inc. («Sequoia»). Pendant ces années, il a participé activement à l'acquisition, la découverte et la réactivation de plusieurs projets et gisements miniers. De 1994 à 2003, il était président de Mazarin inc. En 2004, il a occupé la présidence de Sequoia jusqu'à son regroupement avec Cambior inc. le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Il est président du conseil d'administration d'Exploration Azimut inc. et du Fonds Explor-Action, un fonds dédié à la promotion du système de financement par voie d'actions accréditives au Québec. Il est administrateur de la compagnie depuis le 28 octobre 2004.

### **Richard W. Brissenden**

Richard W. Brissenden est comptable agréé et a été administrateur de plusieurs sociétés d'exploration minière. Il est président du conseil de Excellon Resources inc. depuis septembre 1990, une société d'exploration et de développement. Il est vice-président de William G. Brissenden inc., une société privée d'investissements depuis 1976. Il est un administrateur

de Corona Gold Corporation, de Lexam Explorations inc. et est membre du conseil d'administration de plusieurs autres sociétés publiques. Il est administrateur de la compagnie depuis le 5 juillet 2001.

#### **Florent J. Gauthier**

Diplômé en génie géologique de l'Université Laval, Florent J. Gauthier a joint le Groupe Noranda aux Mines de cuivre Gaspé en 1965. À son départ, onze ans plus tard, il était Surintendant des Mines, responsable des opérations en souterrain et à ciel-ouvert. Puis, auprès de SOQUEM, à titre de directeur du projet, il a monté les infrastructures initiales et foncé le premier puits de la mine sel aux Îles-la-Madeleine. En 1978, il a joint le Groupe Patiño à Toronto en tant que directeur-ingénierie, responsable et de l'évaluation de propriétés minières pour fins d'acquisition et d'ingénierie reliée à ses mines de métaux de base au Québec et à ses opérations de draguage d'étain et diamant au Brésil. Il a fondé sa propre société de consultation Bureau minier et d'exploration BURMEX inc. en 1982 et oeuvre depuis comme consultant au niveau international. Contractuel, il a été directeur de projet dans de nombreux projets miniers à travers le monde dont évaluation de la Gécamines en RDC (Zaïre), mise en production du placer d'or Valdez Creek en Alaska, élaboration du concept d'exploitation de la mine d'or Essakan au Burkina Faso, étude de faisabilité du projet de Zn-Pb Ganesh-Himal au Népal, élaboration du document de promotion sur l'industrie minière de la Jordanie pour le Sommet Économique d'Amman, élaboration du plan de développement minier du Maroc et plan quinquennal à l'échelle du pays. Il est président de Metco depuis sa création en 1999 et siège sur le conseil d'administration de Ressources Majescor inc. Il est également président du conseil de Metco. Il est administrateur de la compagnie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1999.

#### **Michel Rathé**

Comptable agréé, diplômé de l'Université de Sherbrooke, Michel Rathé est membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec. Il a débuté sa carrière au sein d'Arthur Andersen, puis de Price Waterhouse à titre de premier directeur au niveau de la consultation financière. Il a été amené à travailler dans plusieurs pays dont la Belgique, la France et le Luxembourg au cours des années 1980. Il est impliqué dans le secteur des ressources naturelles depuis plus de 15 ans. En 1993, il fonde SOGECAP inc., une société privée spécialisée dans la gestion financière de sociétés inscrites en bourse. Il est officier de Metco, administrateur et officier d'Exploration Sulliden inc., de Birim Goldfields inc. et d'Amex Exploration inc. Il est officier de la compagnie depuis le 20 juin 2002.

Aucun administrateur ou dirigeant de la compagnie n'a conclu une convention de non-concurrence ou de confidentialité le liant à la compagnie.

André Audet consacre environ 5 % de son temps, Jacques Bonneau 10 % de son temps, Richard W. Brissenden 5 % de son temps, Florent J. Gauthier 90 % de son temps et Michel Rathé 25 % de son temps aux affaires de la compagnie.

#### **Propriété totale des titres**

En date des présentes, les administrateurs et dirigeants de la compagnie, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur 1 335 168 actions ordinaires, soit 2,57 % des actions ordinaires émises et en circulation. Dans l'éventualité où l'offre maximale serait souscrite, cette participation sera réduite à 1,74 % des 76 737 330 actions ordinaires émises et en circulation.

#### **Interdiction d'opération sur valeurs ou faillite**

À la connaissance de la direction de la compagnie, aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire détenant un nombre suffisant des titres de Metco pour influencer de façon importante sur le contrôle de la compagnie n'est ou n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date du présent prospectus, administrateur ou dirigeant d'un autre émetteur qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction:

- a) soit a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de trente (30) jours consécutifs; ou
- b) soit a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux et aucun séquestre, séquestre gérant ou syndic de faillite n'a été nommé pour détenir ses biens.

#### **Amendes ou sanctions**

À la connaissance de la direction de la compagnie, aucun administrateur ou dirigeant, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de Metco pour influencer de façon importante sur le contrôle de la compagnie, n'a :

- a) fait l'objet d'une amende ou d'une sanction imposée par un tribunal relative aux lois sur les valeurs mobilières ou par une Autorité canadienne en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci; ou

- b) fait l'objet d'une autre amende ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

### Faillite personnelle

À la connaissance de la direction de la compagnie, aucun autre administrateur ni aucun autre dirigeant, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de Metco pour affecter de façon importante le contrôle de la compagnie, ni aucune société de portefeuille privée de l'une de ces personnes, n'a, pendant les dix (10) années précédant la date du présent prospectus, fait faillite, fait une proposition en vertu d'une loi en matière de faillite ou d'insolvabilité, ni n'a fait l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'une transaction avec des créanciers, ni n'a entrepris lui-même des démarches en ce sens, ni n'a eu de séquestre, d'administrateur séquestre ou de fiduciaire nommé pour détenir ses biens.

### Conflit d'intérêts

Les administrateurs et dirigeants de la compagnie peuvent être administrateurs ou dirigeants, ou les deux, d'une autre société ou avoir une participation importante dans une autre société du secteur des ressources et, dans la mesure où ces autres sociétés peuvent participer à des projets auxquels Metco peut participer, les administrateurs de Metco peuvent être en situation de conflit d'intérêt au moment de négocier et d'établir les modalités de cette participation. Advenant un tel conflit d'intérêt à une réunion du conseil d'administration de Metco, l'administrateur en situation de conflit se doit de le divulguer et de s'abstenir de voter en faveur ou contre l'approbation de la participation ou des modalités.

Chaque initié de Metco a fourni les renseignements concernant la propriété des titres de la compagnie, les interdictions d'opérations sur valeurs ou les faillites, les pénalités ou les sanctions, les faillites personnelles ou les situations d'insolvabilité et les conflits d'intérêts potentiels ou réels qui le concernent.

## RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau qui suit présente, pour toutes les périodes indiquées, la rémunération du président, du président du conseil et du secrétaire trésorier de la compagnie.

| Nom et principale occupation                        | Année | Rémunération annuelle |            |                            | Rémunération à long terme      |                                    |                                    |                         |
|-----------------------------------------------------|-------|-----------------------|------------|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|
|                                                     |       | Salaire (\$)          | Bonis (\$) | Autres (\$) <sup>(3)</sup> | Accordés                       |                                    | Paiements                          |                         |
|                                                     |       |                       |            |                            | Options ou DPVA <sup>(1)</sup> | Actions ou unités restreintes (\$) | PILT <sup>(2)</sup> Paiements (\$) | Autre rémunération (\$) |
| Florent J. Gauthier<br>Président de la compagnie    | 2004  | Néant                 | Néant      | 93 900                     | 225 000                        | Néant                              | Néant                              | Néant                   |
|                                                     | 2003  | Néant                 | Néant      | 85 800                     | Néant                          | Néant                              | Néant                              | Néant                   |
|                                                     | 2002  | Néant                 | Néant      | 55 800                     | 200 000                        | Néant                              | Néant                              | Néant                   |
| Jean-Guy Masse <sup>*</sup><br>Président du conseil | 2003  | Néant                 | Néant      | Néant                      | Néant                          | Néant                              | Néant                              | Néant                   |
|                                                     | 2002  | Néant                 | Néant      | 51 600                     | 200 000                        | Néant                              | Néant                              | Néant                   |
| Michel Rathé<br>Vice-président, finance             | 2004  | Néant                 | Néant      | 48 000                     | 175 000                        | Néant                              | Néant                              | Néant                   |
|                                                     | 2003  | Néant                 | Néant      | 40 000                     | 250 000                        | Néant                              | Néant                              | Néant                   |
|                                                     | 2002  | Néant                 | Néant      | 18 500                     | Néant                          | Néant                              | Néant                              | Néant                   |

\* En février 2003, Jean-Guy Masse a démissionné à titre de président du conseil. Il a été remplacé par Florent J. Gauthier.

(1) Signifie les «droits à la plus-value d'actions».

(2) Signifie les «plans incitatifs à long terme».

(3) Honoraires payés à des compagnies contrôlées.

## PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Aucun des administrateurs ou cadre supérieur de Metco, ni aucune personne avec qui ils ont des liens ou qui est membre de leur groupe, n'est ou n'était en aucun temps endetté envers la compagnie au cours du dernier exercice terminé le 31 décembre 2004.

## PROMOTEUR

La compagnie n'a pas de promoteur.

## DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la compagnie a effectué avec diverses sociétés privées dont les administrateurs sont également administrateurs de la compagnie, et avec certains administrateurs, les transactions suivantes :

|                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| Honoraires de gestion :              | 85 100 \$ |
| Loyer :                              | 12 000 \$ |
| Travaux d'exploration - honoraires : | 40 800 \$ |

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2003, la compagnie a effectué avec diverses sociétés privées dont les administrateurs sont également administrateurs de la compagnie, et avec certains administrateurs, les transactions suivantes :

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Honoraires de gestion :              | 100 000 \$ |
| Loyer :                              | 14 000 \$  |
| Travaux d'exploration - honoraires : | 25 800 \$  |

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la compagnie a effectué avec diverses sociétés privées dont les administrateurs sont également administrateurs de la compagnie, et avec certains administrateurs, les transactions suivantes :

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Honoraires de gestion :              | 113 100 \$ |
| Loyer :                              | 12 000 \$  |
| Travaux d'exploration - honoraires : | 45 300 \$  |

Ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés et ont eu lieu dans le cours normal des activités de la compagnie. Elles ont été mesurées à la valeur d'échange représentant le montant de la contrepartie payée.

## OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

### Options

Metco a instauré un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants (le «régime»), dont les principales dispositions sont les suivantes :

1. Le nombre maximal d'actions qui peuvent être émises en vertu du régime est limité à 5 000 000;
2. Le nombre maximal d'actions qui sont réservées pour un bénéficiaire, y compris un initié, à l'intérieur d'une année, est limité à 5 % du nombre d'actions alors émises et en circulation lors de l'octroi (sur une base non-diluée);
3. Le nombre maximal d'actions qui sont réservées pour un consultant (tel que défini par la Bourse), à l'intérieur d'une année, est de 2 % du nombre d'actions alors émises et en circulation lors de l'octroi (sur une base non-diluée);
4. Le nombre maximal d'actions qui sont réservées pour un employé (tel que défini par la Bourse) qui fournit des services de relations avec les investisseurs (tel que défini par la Bourse), à l'intérieur d'une année, est de 2 % du nombre d'actions alors émises et en circulation (sur une base non-diluée);
5. Le prix d'exercice des actions à chaque octroi ne peut être moindre que le cours de clôture des actions ordinaires moins tout escompte permis par les politiques de la Bourse;
6. Les options ne peuvent être levées plus de cinq (5) ans après la date de leur octroi, sauf si la compagnie devient un membre du groupe 1, dans quel cas la période d'exercice est de 10 ans; et
7. Les options sont non transférables par les bénéficiaires, si ce n'est par legs ou héritage.

Les options suivantes sont en vigueur en vertu du régime :

| Nom                             | Options octroyées | Prix de levée et valeur marchande à la date d'octroi | Date d'échéance               | Valeur marchande au 31 octobre 2005 <sup>(1)</sup> |
|---------------------------------|-------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|
| Administrateur et dirigeant (1) | 500 000           | 0,10 \$                                              | 1 <sup>er</sup> décembre 2009 | Nil                                                |
|                                 | 150 000           | 0,10 \$                                              | 17 juillet 2010               |                                                    |
|                                 | 125 000           | 0,10 \$                                              | 5 juillet 2011                |                                                    |
|                                 | 200 000           | 0,15 \$                                              | 20 juin 2007                  |                                                    |
|                                 | 225 000           | 0,175 \$                                             | 15 janvier 2006               |                                                    |
|                                 | 150 000           | 0,10 \$                                              | 24 février 2007               |                                                    |

|                     |         |          |                   |     |
|---------------------|---------|----------|-------------------|-----|
| Administrateurs (4) | 225 000 | 0,175 \$ | 6 janvier 2006(2) | Nil |
|                     | 200 000 | 0,15 \$  | 6 janvier 2006(2) |     |
|                     | 75 000  | 0,10 \$  | 6 janvier 2006(2) |     |
|                     | 250 000 | 0,10 \$  | 5 juillet 2011    |     |
|                     | 125 000 | 0,175 \$ | 15 janvier 2006   |     |
|                     | 150 000 | 0,10 \$  | 24 février 2007   |     |
|                     | 850 000 | 0,11 \$  | 8 août 2006       |     |
| Dirigeant (1)       | 175 000 | 0,175 \$ | 15 janvier 2006   | Nil |
|                     | 325 000 | 0,10 \$  | 24 février 2007   |     |
| Consultant (1)      | 100 000 | 0,11 \$  | 8 août 2006       | Nil |
|                     | 50 000  | 0,10 \$  | 24 février 2007   |     |

(1) Le cours de clôture des actions ordinaires de la compagnie au 31 octobre 2005 à la cote de la Bourse de croissance TSX était de 0,095 \$.

(2) Al C. Gourley ayant démissionné à titre d'administrateur le 6 octobre 2005, les options d'achat d'actions dont il est bénéficiaire viendront à échéance, conformément aux dispositions du régime, le 6 janvier 2006.

### Bons de souscription

En date des présentes, les bons de souscription suivants sont en circulation :

| Nombre    | Prix d'exercice | Date d'échéance  |
|-----------|-----------------|------------------|
| 1 138 750 | 0,15 \$         | 30 novembre 2005 |
| 2 664 474 | 0,22 \$         | 29 avril 2006    |
| 968 500   | 0,25 \$         | 9 août 2006      |
| 154 960   | 0,15 \$         | 9 août 2006      |
| 8 800 000 | 0,15 \$         | 30 novembre 2006 |
| 875 000   | 0,15 \$         | 18 janvier 2007  |

## VENTES ANTÉRIEURES

### Placements antérieurs

Au cours des douze (12) derniers mois, la compagnie a procédé aux placements suivants :

1. Placement en date du 22 décembre 2004 de 1 114 unités A (1 114 000 \$) en vertu d'un prospectus définitif en date du 30 novembre 2004, tel que modifié le 8 décembre 2004 (le «prospectus»), chaque unité A étant composée de i) 6 000 actions ordinaires accréditatives (les «actions accréditatives») au prix de 0,1333 \$ l'action; ii) 1 750 actions ordinaires au prix de 0,1143 \$ l'action; et iii) 4 750 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une action (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 30 novembre 2006 et de 4 unités B (4 000 \$), chaque unité B étant composée de i) 8 750 actions ordinaires au prix de 0,1143 \$ l'action et ii) 8 750 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 30 novembre 2006,
2. Placement en date du 30 décembre 2004 de 186 unités A (186 000 \$) et de 150 unités C (150 000 \$) en vertu du prospectus, chaque unité C, pour le bénéfice exclusif d'institutions québécoises, étant composée de i) 8 750 actions ordinaires au prix de 0,1143 \$ l'action et ii) 8 750 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 30 novembre 2006;
3. Placement en date du 18 janvier 2005 auprès de SODEMEX, s.e.c. de 875 000 actions ordinaires au prix de 0,1143 \$ (100 012 \$) et de 875 000 bons de souscription, chacun permettant à son détenteur de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ pendant une période de 24 mois;
4. Placement en date du 18 janvier 2005 de 24 038 actions ordinaires au prix de 0,13 \$ l'action en paiement d'intérêts au montant de 3 125 \$ pour la période du 29 janvier 2004 au 23 juillet 2004 sur une débenture convertible au montant en capital de 50 000 \$ détenue par le Fonds régional de solidarité Nord du Québec;
5. Placement en date du 18 janvier 2005 de 90 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action en paiement d'intérêts au montant de 9 000 \$ dus pour la période du 29 avril 2004 au 29 octobre 2004 sur une débenture convertible au montant en capital de 150 000 \$ détenue par le Fonds de solidarité FTQ;
6. Placement en date du 26 janvier 2005 de 146 unités B (146 000 \$) en vertu du prospectus;

7. Placement en date du 26 mars 2005 de 28 409 actions ordinaires au prix de 0,11 \$ l'action en paiement d'intérêts au montant de 3 125 \$ pour la période du 24 juillet 2004 au 23 janvier 2005 sur une débenture convertible au montant en capital de 50 000 \$ détenue par le Fonds régional de solidarité Nord du Québec;
8. Placement en date du 22 avril 2005 d'une débenture convertible au montant de 50 000 \$ en faveur du Fonds régional de solidarité Nord du Québec en remplacement d'une débenture convertible initialement émise le 23 janvier 2001, remboursable au plus tard le 23 janvier 2007; et
9. Placement en date du 29 avril 2005 de 81 790 actions ordinaires au prix de 0,11 \$ l'action en paiement d'intérêts au montant de 8 966,85 \$ dus pour la période du 29 octobre 2004 au 29 avril 2005 sur une débenture convertible au montant en capital de 150 000 \$ détenue par le Fonds de solidarité FTQ.

### Cours du titre

Le tableau suivant présente les variations du cours du marché ainsi que le volume de transactions sur les actions ordinaires à la Bourse pour les périodes indiquées :

|                                            | Haut (\$) | Bas (\$) | Volume     |
|--------------------------------------------|-----------|----------|------------|
| <b>2005</b>                                |           |          |            |
| Du 1 <sup>er</sup> novembre au 11 novembre | 0,09      | 0,07     | 322 250    |
| octobre                                    | 0,095 \$  | 0,07 \$  | 621 500    |
| Septembre                                  | 0,09 \$   | 0,07 \$  | 469 900    |
| Août                                       | 0,10 \$   | 0,075 \$ | 618 545    |
| Juillet                                    | 0,10 \$   | 0,075 \$ | 132 585    |
| 2 <sup>e</sup> trimestre                   | 0,12 \$   | 0,08 \$  | 1 119 060  |
| 1 <sup>e</sup> trimestre                   | 0,12 \$   | 0,08 \$  | 2 111 733  |
| <b>2004</b>                                |           |          |            |
| 4 <sup>e</sup> trimestre                   | 0,15 \$   | 0,08 \$  | 928 098    |
| 3 <sup>e</sup> trimestre                   | 0,15 \$   | 0,10 \$  | 728 595    |
| 2 <sup>e</sup> trimestre                   | 0,16 \$   | 0,11 \$  | 2 208 525  |
| 1 <sup>er</sup> trimestre                  | 0,20 \$   | 0,14 \$  | 5 048 813  |
| <b>2003</b>                                |           |          |            |
| 4 <sup>e</sup> trimestre                   | 0,175 \$  | 0,065 \$ | 10 788 950 |

### TITRES BLOQUÉS

| Désignation de la valeur | Nombre de titres bloqués | Pourcentage par rapport aux titres de la catégorie |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------|
| Actions ordinaires       | 1 111 195                | 2,14 %                                             |

300 000 actions ordinaires bloquées sont détenues par Société de fiducie Computershare du Canada pour le compte de feu Brig. Gén. Edward W. Rosenbaum (298 080 actions) et pour Roland Dugré (1 920) et sont assujetties aux conditions initiales de blocage prévues dans des conventions de 1986 et 1993 avec Compagnie Montréal Trust (maintenant Société de fiducie Computershare du Canada). Ces actions furent à l'origine émises en contrepartie de propriétés. Leur libération est assujettie à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

De plus, 811 195 actions ordinaires bloquées sont détenues par Société de fiducie Computershare du Canada, pour un total de 23 autres personnes. Ces actions ont été entières suite à une convention en date du 12 mai 1978 en vertu de laquelle les compagnies Federal Metals et Peninsula Metals ont fusionné pour former la compagnie Fedpen. Fedpen a par la suite modifié sa dénomination sociale pour Mafricor, qui par la suite a fusionné avec Diabex le 1<sup>er</sup> novembre 1999 pour former Metco. On ne retrouve aucune modalité particulière de libération dans ladite convention du 12 mai 1978. Par conséquent, ces 811 195 actions entières ne pourront être libérées sans l'autorisation préalable de l'Autorité des marchés financiers.

### PRINCIPAUX PORTEURS

À la connaissance des dirigeants de la compagnie, en date des présentes, aucune personne ne détenait 10 % et plus des actions ordinaires émises et en circulation de la compagnie.

## **FACTEURS DE RISQUE**

### **Généralités**

L'acquisition des unités de la compagnie doit être considérée comme un placement spéculatif comportant des risques importants. La compagnie n'a actuellement aucune propriété en exploitation commerciale et son succès éventuel dépendra de sa capacité de générer des revenus à partir d'une propriété en exploitation. Tout investisseur devrait porter une attention particulière aux risques exposés ci-dessous.

### **Titres de propriété**

Bien que la compagnie ait obtenu des opinions sur les titres de certaines de ses propriétés, et ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous jacentes aux intérêts de la compagnie.

### **Financement additionnel**

Dans l'avenir, des fonds additionnels pourront être requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur. La source de fonds futurs disponibles à la compagnie est l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt de fonds. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la compagnie. De plus, même si un tel financement était complété avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'il sera obtenu moyennant des modalités favorables à la compagnie, ou qu'il lui fournira des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de la compagnie et sa situation financière.

### **Conditions de l'industrie**

L'exploration et la mise en valeur des ressources minières comportent des risques significatifs que même une évaluation soignée alliée à l'expérience et au savoir-faire ne peuvent éviter. Bien que la découverte d'un gisement puisse s'avérer extrêmement lucrative, peu de terrains faisant l'objet d'une prospection deviennent par la suite des mines productrices. Des dépenses importantes peuvent s'avérer nécessaires aux fins d'établir les réserves de minerai, d'élaborer les procédés métallurgiques et de construire les installations d'extraction et de traitement sur un site particulier. Il est impossible de fournir une assurance à l'effet que les programmes d'exploration et de mise en valeur prévus par la compagnie engendreront une exploitation minière rentable.

La viabilité économique d'un gisement minéral dépend de nombreux facteurs, dont certains tiennent aux caractéristiques particulières du gisement, notamment sa taille, sa teneur et sa proximité à l'infrastructure ainsi que le caractère cyclique du cours des métaux et la réglementation gouvernementale dont celle visant les prix, les redevances, les limites de production, l'importation et l'exportation de minéraux et la protection de l'environnement. L'incidence de ces facteurs ne peut être évaluée de façon précise, mais leur effet peut faire en sorte que la compagnie ne fournisse pas un rendement adéquat sur la mise de fonds.

Les activités minières comportent un niveau élevé de risques. Les activités de la compagnie seront assujetties à tous les dangers et risques que l'on connaît habituellement à l'exploration et la mise en valeur, y compris les formations géologiques inhabituelles et imprévues, explosions, effondrements, inondations et autres situations qui peuvent survenir au cours du forage et de l'enlèvement de matériel et dont n'importe lequel pourrait entraîner des dommages corporels ou matériels ou environnementaux et, possiblement, une responsabilité juridique.

### **Concurrence**

Les activités de la compagnie sont axées sur la recherche, l'évaluation et la mise en valeur de gisements miniers. Il n'y a aucune assurance que les dépenses décrites dans ce prospectus qui seront engagées par la compagnie résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La compagnie affrontera d'autres compagnies disposant de ressources financières supérieures aux siennes dans le cadre d'occasions de participer à des projets prometteurs. D'importants investissements en capital sont requis pour atteindre le stade de l'exploitation commerciale suite à des efforts d'exploration couronnés de succès.

### **Réglementation gouvernementale**

Les activités de la compagnie sont assujetties à diverses lois fédérales, provinciales et locales qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, les impôts, les normes du travail, les maladies et la sécurité professionnelles, la sécurité minière, les substances toxiques, la protection de l'environnement et autres. L'exploration et la mise en valeur sont assujetties à des dispositions législatives et réglementaires aux paliers fédéral, provinciaux et locaux portant sur la protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées à l'industrie minière, afin de contrôler le rejet des eaux usées et obliger les participants à rendre compte de tels contrôles aux autorités réglementaires, à réduire ou éliminer les répercussions qu'engendrent les déchets que produisent certaines activités d'extraction et de traitement et qui sont ultérieurement déposés sur le sol ou rejetés dans l'air ou l'eau, à réaliser des travaux de restauration des propriétés minières, à contrôler les déchets et matériaux dangereux et à réduire

le risque d'accidents de travail. Le défaut de se conformer aux dispositions législatives susmentionnées peut entraîner des amendes importantes et autres pénalités.

### **Incidences fiscales**

La compagnie engagera des FEC et renoncera à ces derniers en faveur des souscripteurs d'unités A. Or, le traitement fiscal accordé par les autorités fédérales et provinciales aux activités minières ont un effet important sur le caractère opportun d'un investissement dans les unités. Il n'y a aucune garantie que les lois et règlements applicables en matière d'impôt sur le revenu et les pratiques actuelles des autorités fiscales fédérale et provinciales ne changeront ni ne seront interprétés d'une façon qui changera fondamentalement les incidences fiscales pour les épargnants de l'acquisition des actions accréditives. L'application éventuelle de l'impôt minimum de remplacement pourra limiter les avantages fiscaux découlant de la déduction pour FEC. Aucune décision anticipée n'a été demandée à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») ni aux autorités fiscales provinciales en ce qui a trait aux incidences fiscales fédérales et provinciales pour la compagnie et pour les détenteurs d'actions ordinaires, accréditives et de bons de souscription compris ou sous-jacents aux unités.

La compagnie pourrait décider de renoncer avant le 31 mars 2006 à des FEC admissibles en faveur des souscripteurs d'unités A. Dans la mesure où la compagnie décide de se servir d'une période additionnelle pour encourir les FEC, il y a un risque pour les souscripteurs d'unités A. Aucune garantie ne peut être fournie à l'effet que le produit de l'émission des actions ordinaires accréditives incluses dans les unités A servira à engager des FEC avant la fin de 2006. Si le produit de l'émission des actions ordinaires accréditives n'a pas servi à engager des frais avant la fin de 2006, les souscripteurs d'unités A seront cotisés de nouveau afin de remettre les avantages fiscaux dont ils auront bénéficié pour l'année d'imposition 2005.

### **Risques de poursuite**

La compagnie pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de la compagnie.

### **Conflits d'intérêt**

Certains administrateurs de la compagnie agissent à titre d'administrateurs d'autres compagnies engagées dans des activités d'exploration et de mise en valeur de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêt. Toute décision prise par ces administrateurs impliquant la compagnie sera conforme à leurs devoirs et obligations de transiger de façon équitable et de bonne foi avec la compagnie et ces autres entreprises. De plus, ces administrateurs déclareront leur intérêt et s'abstiendront de voter sur toute question qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêt.

### **Financement futur**

Les programmes prévus par la compagnie nécessiteront du financement futur, ce qui pourrait diluer l'intérêt des actionnaires actuels. La récupération des valeurs des propriétés d'exploration indiquées au bilan dépend de la découverte de réserves qui peuvent être exploitées de façon rentable et de la capacité de la compagnie d'obtenir les fonds suffisants afin de réaliser ses programmes.

### **Permis, licences et approbations**

Les activités de la compagnie nécessitent des permis et licences de diverses autorités gouvernementales. La compagnie considère qu'elle détient tous les permis et licences requis pour les activités qu'elle poursuit actuellement conformément aux lois et règlements pertinents. Des changements apportés aux règlements pourraient affecter ces licences et permis. Rien ne garantit que la compagnie puisse obtenir toutes les licences et tous les permis requis afin de poursuivre ses activités minières, construire des mines ou des usines d'extraction et débiter l'exploitation de ses propriétés d'exploration. De plus, si la compagnie débute l'exploitation d'une propriété d'exploration, elle devra obtenir les permis et licences requis et s'y conformer en ce qui a trait à ses activités d'usinage, son usage d'eau, le dépôt de matériaux sur le sol ou leur rejet dans l'air ou l'eau, l'enlèvement des déchets, les déversements, les programmes d'abandon et de remise en état de sites et les assurances financières. Il ne peut être garanti que la compagnie pourra obtenir ces permis et licences, ni qu'elle pourra se conformer à leurs exigences.

### **Dépendance envers la direction**

La compagnie est dépendante envers certains membres de sa direction, dont particulièrement son président et son secrétaire trésorier. La perte de leurs services pourrait avoir un impact défavorable sur la compagnie. Les souscripteurs doivent se fier à la direction et ceux qui ne sont pas prêts à le faire devraient s'abstenir d'investir.

## Revendications territoriales

Aucune des propriétés dans lesquelles la compagnie détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

## ASPECTS FISCAUX

**UN PLACEMENT DANS LES ACTIONS ACCRÉDITIVES CONVIENT GÉNÉRALEMENT MIEUX À DES PERSONNES QUI ONT UN REVENU IMPOSABLE ÉLEVÉ ET QUI SONT PRÊTES À ACCEPTER LES RISQUES ÉLEVÉS INHÉRENTS À L'EXPLORATION DE RESSOURCES MINÉRALES. QUELS QUE SOIENT LES AVANTAGES FISCAUX DES ACTIONS ACCRÉDITIVES COMPRIS DANS LES UNITÉS, LA DÉCISION D'Y SOUSCRIRE DOIT ÊTRE FONDÉE AVANT TOUT SUR UNE ÉVALUATION DE LA VALEUR DU PLACEMENT ET DE LA CAPACITÉ QU'A LE SOUSCRIPTEUR DE SUPPORTER UNE PERTE ÉVENTUELLE.**

### Généralités

Selon Pothier Valiquette, avocats, conseillers juridiques de la compagnie, et Gowling Lafleur Henderson s.r.l., conseillers juridiques du placeur pour compte, le texte qui suit constitue, en date du dépôt des présentes, un résumé des principales incidences fiscales relatives à un placement dans les unités, pour un particulier, autre qu'une fiducie, résidant au Québec le 31 décembre 2005 qui souscrit à des actions accréditives de la compagnie dans le cadre du présent placement, qui les acquiert à titre d'immobilisations et qui n'a aucun lien de dépendance avec la compagnie. Ce texte ne s'applique pas à un contribuable dont l'entreprise comprend le commerce de droits, permis ou privilèges afférents aux travaux d'exploration, de forage ou d'extraction relatifs aux minéraux, au pétrole, au gaz naturel ou à d'autres hydrocarbures apparentés.

**Ce résumé est de portée générale uniquement et ne constitue pas une analyse complète de toutes les incidences fiscales et ne devrait pas être interprété comme un avis juridique ou fiscal à toute personne souscrivant des unités. Chaque souscripteur éventuel devrait apprécier les aspects fiscaux de son placement après avoir obtenu l'avis de son propre conseiller en fiscalité sur les aspects fiscaux fédéraux et provinciaux.**

Sauf indication contraire, le résumé qui suit se limite aux principales incidences fiscales d'un placement dans les unités de la compagnie pour un particulier résidant au Québec au 31 décembre 2005. Ce résumé s'appuie sur les dispositions actuelles de la Loi fédérale, la Loi du Québec, les règlements actuellement en vigueur ainsi que de l'interprétation qu'ont les conseillers fiscaux des pratiques administratives actuelles de l'ARC et du ministère du Revenu du Québec en matière d'impôt. Il tient compte également des modifications proposées aux dits lois et règlements annoncés par le ministre des Finances du Canada et le ministre des Finances du Québec avant la date des présentes.

Il a été pris pour acquis que les changements et amendements susmentionnés seront, le cas échéant, adoptés tels que proposés et qu'aucun autre amendement pertinent ne sera mis en vigueur. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée à cet effet.

**À moins d'indication contraire dans le présent résumé, les incidences fiscales en vertu de la Loi du Québec sont les mêmes qu'en vertu de la Loi fédérale. Ce résumé ne tient pas compte des lois fiscales de pays autres que le Canada ou de toutes lois fiscales provinciales autres que celles du Québec.**

Le ministre fédéral des Finances annonçait dans son budget 2003 l'instauration graduelle d'un nouveau régime d'imposition pour le secteur des ressources naturelles comprenant un nouveau crédit d'impôt de 41 % applicable aux frais d'exploration minière admissibles. Néanmoins, le crédit d'impôt pour exploration minière temporaire offert à des particuliers est prolongé jusqu'au 31 décembre 2006, sous réserve de la période de douze (12) mois prévue par la législation fiscale.

Aucune décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu n'a été sollicitée auprès de l'ARC ou du ministère du Revenu du Québec relativement aux aspects fiscaux d'un placement dans les unités.

### Frais d'exploration au Canada (FEC)

Les FEC comprennent toutes dépenses de nature courante engagées en vue de déterminer l'existence, la localisation, l'étendue ou la qualité d'une ressource minérale au Canada, autres que des frais d'aménagement au Canada ou des dépenses qui peuvent raisonnablement être considérées comme reliées à une mine qui a commencé à produire en quantités commerciales raisonnables ou comme reliées à un prolongement potentiel ou réel de cette dernière. Ils comprennent aussi certaines dépenses engagées aux fins d'amener au stade de la production une nouvelle mine.

Une compagnie exploitant une entreprise principale au sens de la Loi fédérale et qui engage des FEC en 2005 ou 2006, autres que certains frais généraux d'exploration et d'aménagement, peut y renoncer, nets de tout montant d'aide reçu ou à recevoir par la compagnie, ou que cette dernière peut raisonnablement s'attendre à recevoir, en faveur d'une personne qui acquiert des actions accréditives de la compagnie.

Pourvu que la seule contrepartie reçue par le souscripteur aux termes du formulaire de souscription soit des actions autres que des actions prescrites et pourvu que certaines autres conditions énoncées dans la Loi fédérale soient rencontrées, tout souscripteur pourra alors inclure dans le calcul de ses FEC cumulatifs, les FEC qui feront l'objet d'une renonciation en sa faveur dans le délai et de la façon prévue à la Loi fédérale, avec effet au plus tard le 31 décembre 2005.

Un souscripteur pourra inclure à son compte de frais cumulatifs d'exploration au Canada («FCEC») pour 2005, sa part des FEC ayant fait l'objet d'une renonciation en sa faveur pour 2005. Aux fins de la Loi fédérale, un particulier peut déduire, dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition, jusqu'à concurrence de 100 % du solde de son compte de FCEC à la fin de ladite année d'imposition.

Pourvu que les conditions énoncées dans la Loi fédérale soient rencontrées, soit (a) la convention entre la compagnie et le souscripteur doit avoir été conclue avant la fin de l'année civile précédente; (b) le souscripteur doit avoir payé en espèces avant la fin de l'année civile précédente les actions accréditives et (c) la compagnie et le souscripteur ne doivent avoir entre eux aucun lien de dépendance tout au long de l'année donnée (en l'occurrence 2006), certains FEC engagés au cours de l'année 2006 seront réputés avoir été engagés par la compagnie au cours de l'année précédente, c'est à dire en 2005, dans la mesure où ils ont fait l'objet d'une renonciation au plus tard le 31 mars 2006 avec effet en 2005.

Afin de pouvoir bénéficier de cette période prolongée pour engager certaines dépenses admissibles, la compagnie devra verser un impôt déductible prévu à la Partie XII.6 de la Loi fédérale, à compter du mois de février, calculés en tant que pourcentage prescrit des fonds qui n'ont pas été dépensés pour engager des frais relatifs à des ressources admissibles à la fin de ce mois. Si la compagnie ne dépense pas le solde des fonds pour engager des frais relatifs à des ressources admissibles avant la fin de l'année civile au cours de laquelle survient la renonciation, la compagnie sera tenue de redresser les frais auxquels elle a renoncé en faveur des investisseurs et ceux-ci seront cotisés de nouveau afin de remettre les avantages fiscaux auxquels ils auront bénéficié. Aucun intérêt ne sera cependant exigible à l'égard de l'augmentation éventuelle de l'impôt à payer à la suite d'une nouvelle cotisation avant le mois de mai de l'année civile suivant la renonciation. Cet impôt de la Partie XII.6 payable par la compagnie est calculé et payé à la suite de la production d'une déclaration avant le mois de mars de l'année civile suivante. La compagnie devra également payer un impôt prévu à la Partie XII.6 de la Loi fédérale de 10 % sur le solde des fonds qui n'ont pas été dépensés avant la fin de l'année civile. Si la compagnie omet de réviser le montant des frais ayant fait l'objet d'une renonciation, celle-ci pourrait devoir payer une pénalité de 25 % des montants auxquels il est renoncé mais qui n'ont pas été engagés.

En vertu de la Loi du Québec, l'émetteur d'une action accréditive qui renoncera à des frais engagés au Québec et qui, à la fin d'un mois donné de l'année civile au cours de laquelle la renonciation aura été faite (sauf janvier), n'aura pas engagé ces frais, sera redevable d'un droit mensuel égal à 50 % du montant de tels frais, multiplié par le pourcentage déterminé par l'application de la législation fédérale. De plus, la Loi du Québec prévoit un impôt de 20 % sur le solde des fonds qui n'auront pas été dépensés avant la fin de l'année civile.

**La compagnie pourrait décider d'utiliser les règles ci-avant énoncées afin de renoncer à des FEC en faveur des souscripteurs. Dans la mesure où la compagnie décide de se servir de cette période additionnelle pour encourir les FEC, il y a un risque pour les souscripteurs. Si le produit de l'émission des actions accréditives n'a pas servi à engager des frais avant la fin de l'année civile au cours de laquelle la renonciation aura été faite (i.e. 2006), les souscripteurs seront cotisés de nouveau afin de récupérer les avantages fiscaux dont ils auront bénéficié à l'égard des fonds non dépensés.**

Un souscripteur doit réduire son compte de FCEC des montants qu'il a déduits à l'égard des FEC et de sa quote-part de tout montant d'aide reçu ou qu'il est en droit de recevoir d'une personne ou d'un gouvernement relatif aux FEC engagés ou qui peuvent raisonnablement être reliés à des activités d'exploration au Canada. Dans la mesure où le souscripteur ne déduit pas le solde de son compte de FCEC à la fin d'une année d'imposition, le solde pourra être réduit dans les années d'imposition subséquentes. Tout solde négatif dans le compte de FCEC d'un souscripteur à la fin d'une année d'imposition doit être inclus dans le revenu du souscripteur à la fin de l'année d'imposition en cause. Il en résultera immédiatement un solde nul dans le compte de FCEC du souscripteur.

#### **Crédit d'impôt à l'investissement**

La Loi fédérale prévoit un crédit d'impôt temporaire à l'investissement, à un taux de 15 % applicable à certaines dépenses d'exploration minière engagées au Canada aux termes d'une convention d'émission d'actions accréditives. L'investisseur pourra appliquer ce crédit d'impôt en réduction de son impôt fédéral payable par ailleurs. Ce crédit fédéral sera applicable à l'égard des dépenses admissibles.

Pour ces fins, les dépenses admissibles seront les dépenses d'exploration minière engagées par une compagnie après le 17 octobre 2000 et avant 2007 et ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur du particulier conformément à une convention d'émission d'actions accréditives conclue après le 17 octobre 2000.

Les dépenses d'exploration minière qui donneront droit au crédit d'impôt à l'investissement de 15 % seront engagées dans le cadre d'activités d'exploration minière effectuées à partir ou au-dessus de la surface terrestre en vue de déterminer l'existence ou l'emplacement de matières minérales étant des gisements de métaux communs ou gisement minéral relativement auquel le ministre des Ressources naturelles a certifié que le principal minéral extrait est un minéral industriel contenu dans un gisement non stratifié, étant l'ammonite, le chlorure de calcium, le diamant, le gypse, l'halite, le kaolin ou la sylvine, ou la silice, qui est extraite du grès ou du quartzite, y compris les frais de prospection, les frais d'étude géologique, géophysique ou géochimique, les frais de forage au moyen d'un appareil rotatif ou à diamant, par battage ou d'autres méthodes, mais ne vise pas les frais de creusage de tranchées, les frais de creusage de trous d'exploration et d'échantillonnage préliminaire, les frais d'aménagement au Canada, une dépense qu'il est raisonnable de considérer comme rattachée soit à une mine qui a commencé à produire des quantités commerciales raisonnables, soit à un prolongement potentiel ou réel de cette mine, une dépense engagée pour le forage ou l'achèvement d'un puits de pétrole ou de gaz, la construction d'une route d'accès temporaire au puits ou la préparation d'un emplacement pour le puits, les frais de prospection, les frais d'étude géologique, géophysique ou géochimique.

Cependant, les FCEC du particulier à un moment d'une année d'imposition seront réduits du montant de ce crédit demandé pour une année d'imposition antérieure. Tout solde négatif du compte de FCEC à la fin d'une année d'imposition devra être inclus dans le revenu d'un contribuable pour cette année d'imposition.

Le ministre des Finances du Québec a pour sa part annoncé le 27 octobre 2000 que le crédit d'impôt non remboursable ne serait pas imposable au niveau provincial et qu'il ne réduirait pas les frais cumulatifs canadiens d'exploration d'un particulier.

#### **Déduction additionnelle de 25 % à l'égard de certains frais d'exploration engagés au Québec (DAQ)**

Aux fins de la Loi du Québec, un particulier peut déduire dans le calcul de son revenu imposable, pour une année d'imposition, une déduction additionnelle de 25 % qui n'excède pas son compte relatif à certains frais d'exploration québécois à la fin de l'année en question. À cet égard, le compte relatif à certains frais d'exploration québécois d'un particulier désigne, de manière générale, un montant égal à 25 % des frais d'exploration engagés au Québec au plus tard le 31 décembre 2006, et renoncés par une compagnie admissible.

Les frais d'exploration admissibles à cette déduction additionnelle sont constitués, de façon générale, à l'égard de l'exploration minière, des FEC engagés au Québec, déduction faite de tout montant d'aide reçu ou à recevoir à l'égard des FEC engagés au Québec et de tous frais généraux d'exploration et d'aménagement au Canada.

Aux fins de cette déduction additionnelle de 25 %, une compagnie admissible signifie, de manière générale, une compagnie dont l'ensemble des activités consiste principalement à faire de l'exploration minière, pétrolière ou gazière ou de la mise en valeur d'une ressource minérale ou d'un puits de pétrole ou de gaz, et qui au moment où les frais d'exploration engagés au Québec sont renoncés par une compagnie et pendant toute la période de douze (12) mois qui précède ce moment, n'est pas une compagnie qui exploite une ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz en quantité commerciale raisonnable ou encore, n'est pas une compagnie qui contrôle directement ou indirectement ou n'est pas ainsi contrôlée par une autre compagnie qui exploite en quantité commerciale raisonnable une telle ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz. Compte tenu de ses activités, la compagnie est d'avis qu'elle se qualifie à titre de compagnie admissible.

#### **Déduction supplémentaire de 25 % à l'égard des frais d'exploration minière de surface engagés au Québec (DSQ)**

Aux fins de la Loi du Québec, un particulier peut déduire dans le calcul de son revenu imposable, une déduction supplémentaire de 25 % à l'égard des frais d'exploration minière de surface engagés au Québec. Cette déduction supplémentaire pourra être cumulée avec la DAQ mentionnée ci-haut et portera à 150 % le montant total de déductions dont pourra bénéficier un particulier à l'égard de ces frais.

Cette déduction supplémentaire pourra être déduite par un particulier dans le calcul de son revenu imposable à l'égard des frais d'exploration minière de surface qui sont engagés au Québec au plus tard le 31 décembre 2006.

À cette fin, les frais d'exploration minière de surface seront constitués, de façon générale, de frais engagés au Québec qui sont actuellement admissibles à la DAQ à l'égard des frais d'exploration minière effectués par une compagnie admissible, et qui précèdent la phase d'exploration souterraine. Ces frais devront être réduits de toute aide gouvernementale.

Aux fins de cette DSQ, l'expression «compagnie admissible» a le même sens que celui donné à cette expression aux fins de la DAQ tel que mentionné plus haut.

Les frais d'exploration de surface ne comprennent pas les frais qui sont relatifs aux travaux de déblaiement et d'enlèvement des couches de surface qui sont plus que nécessaires pour effectuer la mise à jour ou l'échantillonnage préliminaire d'indices minéralisés, ni le forage et le creusage de tranchées ou de trous d'exploration qui constituent des travaux d'exploration souterrains.

### **Réduction du capital versé**

La compagnie sera tenue, aux fins de l'impôt, de réduire le capital versé pour les actions accréditives d'un montant correspondant à 50 % des FEC auxquels elle a renoncé à l'égard de ces actions. Cette réduction du capital versé viendra réduire le montant qui pourrait autrement être rendu aux souscripteurs à titre de retour de capital suite à un rachat des actions. Si la compagnie achète ou rachète les actions pour un montant en excédent de son capital versé aux fins de l'impôt, l'excédent sera réputé être un dividende.

### **Dispositions d'actions**

Les actions accréditives acquises par un souscripteur auront un prix de base rajusté nul. En général, la disposition d'actions acquises par un souscripteur à titre d'action accréditive pourra donner lieu à un gain en capital ou une perte en capital pour le souscripteur. Dans le cas où un souscripteur acquiert des actions ordinaires à titre d'actions accréditives et des actions ordinaires non accréditives, le prix de base rajusté de chaque action ordinaire détenue par lui sera la moyenne du coût pour lui de toutes les actions ordinaires (tant accréditives que non accréditives) ainsi acquises. Le gain en capital imposable ou la perte en capital déductible sera égal à 50 % de cette même différence.

Tout solde du compte de FCEC d'un souscripteur au moment où il dispose d'une action ordinaire demeurera fiscalement lié à ce souscripteur et ne sera pas transféré à la personne qui acquiert l'action ordinaire.

### **Exemption du gain en capital**

La Loi du Québec prévoit qu'un particulier peut réduire le gain en capital résultant de la vente d'actions accréditives. Cette réduction s'effectue au moyen d'un compte spécial comprenant la moitié (1/2) des FEC engagés au Québec donnant droit à la DAQ auxquels une société a renoncé en faveur de l'actionnaire. Lors de la vente d'actions accréditives, le particulier pourra réduire le gain en capital réputé qui s'y rapporte d'un montant égal au moindre de la moitié (1/2) de ce gain en capital et du solde du compte. À cet égard, il est possible qu'un investisseur ne puisse être admissible à l'exemption temporaire sur le gain en capital réalisé sur les actions accréditives. Tout montant du compte ainsi utilisé réduira le solde du compte, alors que toute nouvelle déduction de FEC engagé au Québec l'augmentera. De plus, la partie du gain en capital représentée par l'augmentation de valeur de l'action accréditive sur son coût réel est imposable et les montants accumulés dans le compte ne pourront réduire ce gain.

### **Bons de souscription**

Les souscripteurs d'unités sont tenus de répartir le prix d'achat de chaque unité de manière raisonnable entre les actions et les bons de souscription, afin de déterminer leur coût respectif. Selon la politique de l'ARC, la répartition faite par l'acquéreur et la compagnie doit être la même. Aucune valeur n'a été attribuée par la compagnie à l'ensemble des bons de souscription inclus dans les unités. Toutefois, l'ARC n'est pas liée par cette décision.

L'émission d'un bon de souscription n'entraînera pas de conséquence fiscale directe. Aucun impôt sur le revenu n'est payable en conséquence de l'exercice d'un bon de souscription.

Lors de l'exercice des bons de souscription, les souscripteurs acquerront une action ordinaire de la compagnie qui, en prenant pour acquis qu'elle est considérée comme un bien en immobilisation, aura un prix de base rajusté égal au prix d'exercice.

Lors de la disposition par un porteur d'un bon de souscription qui est un bien en immobilisation, un gain en capital sera réalisé dans la mesure où le produit de disposition excède le prix de base rajusté d'un bon de souscription.

### **Impôt minimum de remplacement applicable aux particuliers**

La Loi fédérale prévoit un impôt minimum de remplacement à l'intention des particuliers et de certaines fiducies et successions. Cet impôt minimum sera calculé sur le revenu imposable modifié excédant 40 000 \$. Lorsque l'impôt sur le revenu sera inférieur à celui calculé selon l'impôt minimum, le contribuable devra payer un impôt minimum représentant la différence. Le taux d'impôt minimum fédéral est de 16 % avant l'abattement du Québec. Il pourra cependant récupérer sur les sept prochaines années l'impôt supplémentaire payé. Le revenu imposable modifié est défini comme étant le revenu imposable du contribuable plus divers montants, y compris une partie non imposable du gain en capital et les déductions relatives à certains investissements dans des abris fiscaux (y compris les déductions relatives aux FEC). Par ailleurs, 80 % du montant du gain en capital doit être pris en considération aux fins du calcul de ce revenu imposable modifié.

La Loi du Québec prévoit un taux d'impôt minimum de 16 % et l'exemption de base du revenu imposable est de 40 000 \$. De plus, un particulier résidant au Québec qui, pour une année donnée, aura bénéficié de la DAQ de 25 % ou de la DSQ de 25 %, pourra déduire le montant de ces déductions dans le calcul de son revenu imposable modifié, pour cette année, pour l'application de l'impôt minimum de remplacement. De même, seul 75 % du montant du gain en capital doit être pris en considération aux fins du calcul de ce revenu.

**L'impôt minimum de remplacement pourra affecter le coût après impôt du placement. Aussi chaque souscripteur devrait consulter son conseiller en fiscalité pour déterminer les incidences de l'impôt minimum sur son placement dans les unités.**

#### **Intérêts sur les fonds empruntés pour acquérir des actions**

Les frais d'intérêts raisonnables payés ou payables, selon le cas, par un souscripteur sur les fonds empruntés pour acquérir les actions accréditives seront en général déductibles lors du calcul du revenu du souscripteur à la condition que le souscripteur détienne les actions acquises aux termes des présentes pour toute la période durant laquelle les intérêts courent, qu'il ait acquis les actions accréditives aux fins d'en tirer un revenu et qu'il ait une expectative raisonnable d'obtenir un tel revenu.

#### **Limite à la déductibilité des frais de placements au Québec**

Aux fins de la Loi du Québec, la déductibilité des frais de placements est limitée aux revenus de placements (incluant à cette fin le gain en capital imposable) qui auront été réalisés au cours d'une année. Les frais de placements ainsi limités visent, entre autres, les intérêts payés sur les emprunts contractés pour acquérir des actions et un montant égal à 50 % des FEC engagés ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de l'investisseur.

Les frais de placements qui ne pourront être déduits dans une année d'imposition pourront être reportés à l'encontre des revenus de placements gagnés dans une des trois années d'imposition précédentes ou dans toutes les années d'imposition subséquentes, dans la mesure où les revenus de placements gagnés dans l'une ou l'autre de ces années seront suffisants.

#### **Acomptes provisionnels et retenues à la source de l'impôt sur le revenu**

Les souscripteurs qui sont des employés et dont le revenu d'emploi fait l'objet d'une retenue à la source par un employeur peuvent demander à l'ARC et au ministère du Revenu du Québec d'autoriser leur employeur à réduire le montant des retenues à la source. Il est cependant possible qu'une telle permission ne soit pas accordée.

Les souscripteurs qui doivent verser des acomptes provisionnels peuvent prendre en considération dans le calcul de ces acomptes les déductions prévues à titre de FEC, de la DAQ et de la DSQ.

**LE PRÉSENT TEXTE NE DOIT EN AUCUNE FAÇON ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME UNE ASSURANCE POUR LE SOUSCRIPTEUR QUE LES DÉPENSES ENGAGÉES SERONT DU TYPE À ASSURER LE TRAITEMENT FISCAL DÉCRIT.**

**LES INFORMATIONS QUI PRÉCÈDENT, TANT AU NIVEAU FÉDÉRAL QUE PROVINCIAL, PEUVENT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATION, CHAQUE SOUSCRIPTEUR DEVRAIT CONSULTER UN CONSEILLER SUR LES INCIDENCES FISCALES D'UN PLACEMENT DANS LES ACTIONS ACCRÉDITIVES COMPTE TENU DE SA SITUATION PERSONNELLE.**

#### **LITIGES EN COURS**

Il n'existe aucun litige dans lequel la compagnie est partie et qui porte sur ses biens ou sur ses propriétés.

#### **VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES**

Le vérificateur de la compagnie est Pierre Labrecque, c.a., dont les bureaux sont situés au 204, boulevard Labelle, bureau 225, Ste-Thérèse, Québec, J7E 2X7.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la compagnie est Société de Fiducie Computershare du Canada, dont les bureaux sont situés au 1500, rue University, bureau 700, Montréal, Québec, H3A 3S8.

#### **CONTRATS IMPORTANTS**

Les contrats importants pertinents au présent placement et conclus au cours des deux dernières années sont les suivants:

1. Lettre d'entente avec Cambior relativement à l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans la propriété Galinée;
2. Convention de placement pour compte en date du 15 novembre 2005 entre Valeurs mobilières Desjardins inc. et la compagnie relativement au présent placement (voir la rubrique «MODE DE PLACEMENT»);
4. Convention de bons de souscription en date du 15 novembre 2005 entre Société de fiducie Computershare du Canada et la compagnie relativement au présent placement (voir la rubrique «DÉTAILS DE L'OFFRE»).

Les contrats ci-dessus sont disponibles pour consultation pendant les heures normales d'affaires aux bureaux de la compagnie situés au 1155, rue Université, bureau 812, Montréal, Québec, H3B 3A7. Le souscripteur pourra également trouver de l'information supplémentaire sur la compagnie en consultant le dossier d'information continue de Metco disponible sur SEDAR.com.

#### **EXPERTS**

Aucun expert retenu aux fins du présent prospectus n'est intéressé à quelque égard que ce soit dans les biens ou les titres de la compagnie ou de toute autre partie qui a des liens avec la compagnie.

#### **AUTRES FAITS IMPORTANTS**

Il n'y a pas d'autres faits importants susceptibles d'affecter la valeur des titres placés en vertu du présent prospectus.

#### **DROIT DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES**

La *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) confère à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus ou de toute modification de celui-ci.

Cette loi permet également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placements effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par le fait de ne pas transmettre le prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans les délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

RESSOURCES METCO INC.

**ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS**

AU 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 et 2002

RESSOURCES METCO INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

---

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ..... | 47 |
|-------------------------------|----|

ÉTATS FINANCIERS

|                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| Bilans .....                       | 48      |
| Frais d'exploration reportés ..... | 49      |
| Résultats .....                    | 50      |
| Déficit .....                      | 51      |
| Flux de trésorerie .....           | 52      |
| Notes aux états financiers .....   | 53 - 63 |

## ÉTATS FINANCIERS

### RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux administrateurs de  
RESSOURCES METCO INC.

J'ai vérifié les bilans de RESSOURCES METCO INC. aux 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 ainsi que les états des frais d'exploration reportés, des résultats, du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés les 31 décembre 2004, 2003 et 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mes vérifications.

Mes vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2004, 2003 et 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(s) Pierre Labrecque

Pierre Labrecque  
Comptable agréé

Sainte-Thérèse (Québec)

Le 18 février 2005, à l'exception de la note 12 (e) datée du 15 novembre 2005

RESSOURCES METCO INC.

BILANS

|                                       | 31 décembre<br>2004        | 31 décembre<br>2003        |
|---------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| ACTIF                                 |                            |                            |
| ACTIF À COURT TERME                   |                            |                            |
| Espèces et quasi-espèces              |                            |                            |
| Droits miniers et crédit d'impôts     | 186 252 \$                 | 169 744 \$                 |
| Débiteurs                             | 157 658                    | 37 745                     |
| Frais payés d'avance                  | 42 435                     | 47 390                     |
|                                       | <u>6 264</u>               | <u>6 226</u>               |
|                                       | <u>392 609</u>             | <u>261 105</u>             |
| FONDS RÉSERVÉS À L'EXPLORATION        | <u>1 160 000</u>           | <u>511 551</u>             |
| IMMOBILISATIONS, à la valeur nette    | <u>4 293</u>               | <u>-</u>                   |
| PROPRIÉTÉS MINIÈRES (note 4)          | <u>952 188</u>             | <u>557 695</u>             |
| FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (note 5) | <u>1 798 228</u>           | <u>1 401 836</u>           |
|                                       | <u><u>4 307 318</u></u> \$ | <u><u>2 732 187</u></u> \$ |
| PASSIF                                |                            |                            |
| PASSIF À COURT TERME                  |                            |                            |
| Créditeurs et frais courus            | <u>104 493</u> \$          | <u>165 639</u> \$          |
| AVOIR DES ACTIONNAIRES                |                            |                            |
| Déventures convertibles (note 6)      |                            |                            |
| Capital-actions (note 7)              | 158 712                    | 50 000                     |
| Options (note 7)                      | 12 928 017                 | 10 953 968                 |
| Bons de souscription (note 7)         | 159 547                    | 16 208                     |
| Déficit                               | 497 489                    | 4 126                      |
|                                       | <u>(9 540 940)</u>         | <u>(8 457 754)</u>         |
|                                       | <u>4 202 825</u>           | <u>2 566 548</u>           |
|                                       | <u><u>4 307 318</u></u> \$ | <u><u>2 732 187</u></u> \$ |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Florent J. Gauthier , administrateur

(s) Richard W. Brissenden , administrateur

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES METCO INC.

FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

|                                              | 31 décembre<br>2004 | 31 décembre<br>2003 | 31 décembre<br>2002 |
|----------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| FRAIS D'EXPLORATION                          |                     |                     |                     |
| Géophysique                                  | 67 999 \$           | 168 125 \$          | 78 444 \$           |
| Forage                                       | 213 082             | 41 135              | 303 547             |
| Géologie et analyses                         | 487 763             | 129 686             | 218 021             |
| Frais généraux d'exploration                 | 7 271               | 5 459               | 72 795              |
|                                              | 776 115             | 344 405             | 672 807             |
| DROITS MINIERS, CRÉDIT D'IMPÔT ET SUBVENTION | (124 705)           | -                   | (340 813)           |
|                                              | 651 410             | 344 405             | 331 994             |
| RADIATION                                    | (255 018)           | (4 239)             | (9 899)             |
| VARIATION NETTE                              | 396 392             | 340 166             | 322 095             |
| SOLDE AU DÉBUT                               | 1 401 836           | 1 061 670           | 739 575             |
| SOLDE À LA FIN                               | 1 798 228 \$        | 1 401 836 \$        | 1 061 670 \$        |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES METCO INC.

RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre

|                                                                      | 2004                         | 2003                         | 2002                         |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <b>REVENUS</b>                                                       |                              |                              |                              |
| Gain sur cession d'une propriété minière                             | 17 601                       | \$ -                         | \$ -                         |
| Gestion                                                              | -                            | 1 011                        | 23 770                       |
| Intérêts et autres                                                   | 53                           | 1 703                        | 1 412                        |
| Subventions                                                          | -                            | -                            | 32 739                       |
|                                                                      | <u>17 654</u>                | <u>2 714</u>                 | <u>57 921</u>                |
| <b>DÉPENSES</b>                                                      |                              |                              |                              |
| Charge de rémunération-options (note 3)                              | 143 339                      | 2 328                        | 13 880                       |
| Honoraires de gestion                                                | 141 100                      | 100 687                      | 88 300                       |
| Information et communication                                         | 62 490                       | 56 766                       | 53 671                       |
| Frais administratifs et autres                                       | 43 186                       | 41 017                       | 41 357                       |
| Honoraires professionnels                                            | 47 894                       | 30 643                       | 38 101                       |
| Frais d'inscription et frais de la bourse                            | 25 161                       | 17 803                       | 9 505                        |
| Assurances                                                           | 19 188                       | 16 124                       | 12 349                       |
| Registrariat et fiduciaire                                           | 16 206                       | 15 214                       | 20 033                       |
| Frais de voyage et de représentation                                 | 48 808                       | 8 974                        | 15 369                       |
| Radiation de propriétés minières et de frais d'exploitation reportés | 258 641                      | 5 875                        | 13 321                       |
| Amortissement des immobilisations                                    | 592                          | 702                          | 850                          |
| Perte sur radiation d'immobilisations                                | -                            | 1 807                        | -                            |
| Crédit d'impôt – communication                                       | -                            | (4 792)                      | (15 172)                     |
|                                                                      | <u>806 605</u>               | <u>293 148</u>               | <u>291 564</u>               |
| <b>PERTE NETTE AVANT IMPÔTS FUTURS</b>                               | <b>788 951</b>               | <b>290 434</b>               | <b>233 643</b>               |
| <b>IMPÔTS FUTURS (note 10)</b>                                       | <u><b>386 878</b></u>        | <u><b>-</b></u>              | <u><b>-</b></u>              |
| <b>PERTE NETTE</b>                                                   | <u><u><b>402 073</b></u></u> | <u><u><b>290 434</b></u></u> | <u><u><b>233 643</b></u></u> |
| <b>PERTE NETTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION</b>                      | <u><u><b>0.01</b></u></u>    | <u><u><b>0.01</b></u></u>    | <u><u><b>0.01</b></u></u>    |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES METCO INC.

DEFICIT

Exercices terminés les 31 décembre

DEFICIT AU DÉBUT

|                                                                                     | <u>2004</u>         | <u>2003</u>         | <u>2002</u>         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Solde déjà établi                                                                   | 8 441 546 \$        | 8 048 382 \$        | 7 756 058 \$        |
| Comptabilisation de la charge de la rémunération selon le nouveau chapitre (note 2) | <u>16 208</u>       | <u>13 880</u>       | <u>-</u>            |
|                                                                                     | 8 457 754           | 8 062 262           | 7 756 058           |
| Perte nette de la période                                                           | 402 073             | 290 434             | 233 643             |
| Intérêts sur débenture                                                              | 18 252              | 18 750              | 29 044              |
| Frais d'émission d'actions                                                          | 275 983             | 86 308              | 43 517              |
| Impôts futurs reliés à l'émission d'actions accréditatives (note 2)                 | <u>386 878</u>      | <u>-</u>            | <u>-</u>            |
| DÉFICIT À LA FIN                                                                    | <u>9 540 940 \$</u> | <u>8 457 754 \$</u> | <u>8 062 262 \$</u> |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES METCO INC.  
FLUX DE TRÉSORERIE  
Exercices terminés les 31 décembre

|                                                                                          | 2004                     | 2003                     | 2002                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>                                                          |                          |                          |                         |
| Perte nette                                                                              | (402 073) \$             | (290 434) \$             | (233 643) \$            |
| Éléments hors caisse :                                                                   |                          |                          |                         |
| Charge de rémunération-options                                                           | 143 339                  | 2 328                    | 13 880                  |
| Impôts futurs                                                                            | (386 878)                | -                        | -                       |
| Radiation de propriétés minières et de frais d'explorations reportés                     | 258 641                  | 5 875                    | 13 321                  |
| Amortissement des immobilisations                                                        | 592                      | 702                      | 850                     |
| Perte sur radiation d'immobilisations                                                    | -                        | 1 807                    | -                       |
| Gain sur cession d'une propriété minière                                                 | (17 601)                 | -                        | -                       |
|                                                                                          | <u>(403 980)</u>         | <u>(279 722)</u>         | <u>(205 592)</u>        |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :                         |                          |                          |                         |
| Droits miniers et crédit d'impôts                                                        | (119 913)                | 135 328                  | (37 675)                |
| Débiteurs                                                                                | 4 955                    | (23 283)                 | 32 183                  |
| Frais payés d'avance                                                                     | (38)                     | (1 722)                  | (738)                   |
| Créditeurs et frais courus                                                               | (67 273)                 | 88 775                   | (76 598)                |
|                                                                                          | <u>(182 269)</u>         | <u>199 098</u>           | <u>(82 828)</u>         |
|                                                                                          | <u>(586 249)</u>         | <u>(80 624)</u>          | <u>(288 420)</u>        |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                                                          |                          |                          |                         |
| Débenture convertible                                                                    | 150 000                  | -                        | -                       |
| Émission de capital-actions et à être émis                                               | 2 094 550                | 1 015 753                | 475 000                 |
| Frais d'émission d'actions                                                               | (249 034)                | (82 182)                 | (43 517)                |
|                                                                                          | <u>1 995 516</u>         | <u>933 571</u>           | <u>431 483</u>          |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                                                        |                          |                          |                         |
| Variation des fonds réservés à l'exploration                                             | (648 449)                | (351 551)                | 173 600                 |
| Acquisition d'immobilisations                                                            | (4 885)                  | -                        | -                       |
| Acquisition de propriétés minières                                                       | (113 015)                | (19 955)                 | (33 606)                |
| Produits de la vente de propriétés minières                                              | 25 000                   | 13 310                   | -                       |
| Frais d'exploration reportés – net des remboursements, crédits d'impôt et droits miniers | (651 410)                | (344 404)                | (331 994)               |
|                                                                                          | <u>(1 392 759)</u>       | <u>(702 600)</u>         | <u>(192 000)</u>        |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>                            | <u>16 508</u>            | <u>150 347</u>           | <u>(48 937)</u>         |
| <b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT</b>                                                 | <u>169 744</u>           | <u>19 397</u>            | <u>68 334</u>           |
| <b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN</b>                                                 | <u><u>186 252</u></u> \$ | <u><u>169 744</u></u> \$ | <u><u>19 397</u></u> \$ |
| <b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :</b>                         |                          |                          |                         |
| Actions émises – intérêts sur les débentures                                             | 28 125 \$                | 4 687 \$                 | 21 874 \$               |
| Actions à émettre – intérêts sur les débentures                                          | 12 125                   | 28 125                   | 6 250                   |
| Actions émises – remboursement d'une débenture                                           | 100 000                  | 75 000                   | -                       |
| Actions à émettre – remboursement d'une débenture                                        | -                        | 100 000                  | -                       |
| Actions émises – acquisition d'une propriété minière                                     | 292 500                  | 20 000                   | -                       |
| Bons de souscription – Frais d'émission d'actions                                        | 26 949                   | 4 126                    | -                       |
| Bons de souscription – Débenture convertible                                             | 41 208                   | -                        | -                       |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

## RESSOURCES METCO INC.

### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

---

#### 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

- a) La société a été constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec par les statuts de fusion entre Ressources Diabex Inc. et Ressources Mafricor Inc. au 1<sup>er</sup> novembre 1999; le regroupement des deux sociétés s'est fait selon la méthode de l'achat pur et simple, la société Ressources Diabex Inc. étant l'acquéreur.
- b) La société est engagée dans l'acquisition, l'exploration et la mise en chaleur de propriétés minières et n'a pas encore déterminé si ces propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables.

La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. La société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et malgré qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

#### 2. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Société a adopté rétroactivement avec redressement de l'exercice 2003 la nouvelle recommandation du chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA concernant les rémunérations et autres paiements à base d'actions, selon laquelle le coût des options octroyées aux employés clés, aux dirigeants et aux administrateurs est comptabilisé aux résultats à titre de charges de rémunération aux résultats. L'application de ces modifications a pour effet d'augmenter la perte nette pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 de 2 328 \$ et de 13 880 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002.

En mars 2004, l'ICCA a publié l'abrégé du Comité sur les Problèmes Nouveaux numéro 146 (CPN-146), *Actions accréditives*, qui clarifie la date de reconnaissance du passif d'impôts futurs relié à la renonciation aux déductions fiscales. La Société a adopté de façon prospective les nouvelles recommandations et comptabilise maintenant l'impact fiscal relié aux déductions renoncées à la date où la Société renonce aux déductions en faveur des investisseurs alors qu'auparavant l'impact fiscal n'était comptabilisé qu'au moment où les frais étaient engagés. Cette modification de convention comptable a mené à une augmentation des frais d'émission d'actions et du passif d'impôts futurs de 386 878 \$.

En février 2003, l'ICCA a émis la Note d'Orientation en Comptabilité numéro 14 (NOC-14), *Informations à fournir sur les garanties* qui clarifie les informations à fournir pour certaines garanties. La Société a adopté les nouvelles recommandations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. La Société a déterminé qu'elle n'a émis aucune garantie nécessitant la présentation d'informations en vertu des principes comptables.

#### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

##### UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance que la direction puisse avoir des faits courants et des mesures que la Société peut prendre dans l'avenir, les résultats réels pourraient différer des estimations.

##### ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

La société considère l'encaisse et les placements temporaires échéant à moins de trois mois de leur date d'acquisition comme des espèces et quasi-espèces.

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

---

### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### FONDS RÉSERVÉS À L'EXPLORATION

Les fonds réservés à l'exploration se composent d'encaisse et représentent le produit de financement public non dépensé. Selon les restrictions imposées par ce financement public, la société doit consacrer les fonds à l'exploration de propriétés minières.

#### IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 20 % pour l'équipement de bureau et de 30 % pour le matériel informatique.

#### PROPRIÉTÉS MINIÈRES ET FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

Les propriétés minières sont comptabilisées au coût. Les frais d'exploration et de mise en valeur de ces propriétés, diminution faite des subventions, crédits d'impôts et droits miniers remboursés relatifs à ces frais, sont reportés. Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, les coûts relatifs à ce gisement inscrits aux propriétés minières et aux frais reportés, sont virés aux immobilisations. Ces coûts seront alors amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice et les réserves de minerai probables et prouvées. Par contre, à l'abandon d'un projet, les coûts correspondants sont imputés aux résultats.

#### ACTIONS ACCRÉDITIVES

Les actions ordinaires émises suite à un financement par actions accréditives sont comptabilisées à leur prix de vente.

#### IMPÔTS SUR LE REVENU

La société a adopté la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices.

Les impôts futurs résultent de l'incidence fiscale future prévue provenant de la différence entre la valeur comptable d'un élément présenté au bilan et sa valeur fiscale correspondante. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement si la direction croit qu'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt futur sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont ajustés pour refléter les changements dans les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs, si selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

#### FRAIS D'ÉMISSION D'ACTIONS

Les frais relatifs à l'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

#### PERTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION

La perte de base par action est calculée selon la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice. La perte diluée par action reprend le même calcul mais le dénominateur comprend en plus les actions ordinaires potentielles provenant du programme d'options d'achat d'actions et des bons de souscription dans la mesure où le prix d'exercice des options et des bons de souscription est inférieur à la valeur moyenne boursière de l'action au cours de la période et est calculée selon la méthode dite du rachat d'action.

## 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

## RÉMUNÉRATION ET AUTRES PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Société a adopté rétroactivement avec redressement de l'exercice 2003 la nouvelle recommandation du chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA concernant les rémunérations et autres paiements à base d'actions, selon laquelle le coût des options octroyées aux employés clés, aux dirigeants et aux administrateurs est comptabilisé aux résultats à titre de charges de rémunération aux résultats.

## INSTRUMENT FINANCIER

La société a déterminé la juste valeur estimative de ses instruments financiers. Ces estimations requièrent l'exercice de jugement et pourraient ne pas être indicatives des sommes que la société pourrait réaliser actuellement sur le marché. L'utilisation d'hypothèses ou de méthodes différentes peut avoir une incidence importante sur les justes valeurs estimatives.

Les éléments d'actif et de passif financiers à court terme figurent au bilan à leur valeur comptable, qui représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, compte de leur échéance relativement rapprochée.

## 4. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

| Propriétés                 | %<br>détenu       | Coût<br>31/12/2003 | Acquisition | Option<br>radiation | Coût<br>31/12/2004 |
|----------------------------|-------------------|--------------------|-------------|---------------------|--------------------|
|                            |                   | \$                 | \$          | \$                  | \$                 |
| <b>Chibougamau</b>         |                   |                    |             |                     |                    |
| Eau Jaune                  | 100               | 9 669              | -           | -                   | 9 669              |
| <b>Lebel-sur-Quévillon</b> |                   |                    |             |                     |                    |
| Fancamp                    | 100               | 79 458             | 1 247       | -                   | 80 705             |
| Grevet A                   | 100               | 4 286              | 704         | -                   | 4 990              |
| Grevet B                   | option            | 3 623              | -           | (3 623)             | -                  |
| Orphée / Mountain A        | 50                | 62 693             | 667         | -                   | 63 360             |
| Mountain B                 | 100               | 2 904              | 782         | -                   | 3 686              |
| <b>Matagami</b>            |                   |                    |             |                     |                    |
| Caber                      | 50 <sup>(1)</sup> | -                  | 362 500     | -                   | 362 500            |
| Du Dôme-Matagami           | 50                | 325 499            | 1 131       | -                   | 326 630            |
| Galinée (note 11d)         |                   |                    |             |                     |                    |
| La Gauchetière             | 100               | -                  | 280         | -                   | 280                |
| <b>Rouyn-Noranda</b>       |                   |                    |             |                     |                    |
| D'Alembert                 | 100               | -                  | -           | -                   | -                  |
| Lac Dufault                | 100               | 13 296             | -           | (3 750)             | 9 546              |
| Rouyn                      | 100               | 3 589              | 60          | (3 649)             | -                  |
| <b>Schefferville</b>       |                   |                    |             |                     |                    |
| Gauthier Lake              | 100               | 1 380              | 6 674       | -                   | 8 054              |
| Lac La Touche              | 100               | 51 298             | 31 470      | -                   | 82 768             |
|                            |                   | 557 695            | 405 515     | (11 022)            | 952 188            |

(1) La société détient 100 % des gites Caber et Caber Nord mais 50 % de la propriété les entourant.

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

4. PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite)

| Propriétés                     | %<br>détenu | Coût<br>31/12/2002 | Acquisition | Option<br>radiation | Coût<br>31/12/2003 |
|--------------------------------|-------------|--------------------|-------------|---------------------|--------------------|
|                                |             | \$                 | \$          | \$                  | \$                 |
| Lac Gauthier                   | 100         | -                  | 1 380       | -                   | 1 380              |
| Mountain A                     | 50          | 275                | -           | -                   | 275                |
| Mountain B                     | 100         | 2 816              | 88          | -                   | 2 904              |
| Orphée                         | 50          | 62 418             | -           | -                   | 62 418             |
| Grevet A                       | 100         | 3 416              | 870         | -                   | 4 286              |
| Grevet B                       | option      | 3 623              | -           | -                   | 3 623              |
| Fancamp                        | 100         | 77 730             | -           | -                   | 77 730             |
| Fancamp B                      | 100         | 1 728              | -           | -                   | 1 728              |
| Fancamp C                      | 100         | 1 636              | -           | (1 636)             | -                  |
| Rouyn                          | 100         | 12 193             | 696         | (9 300)             | 3 589              |
| Lac Dufault                    | 100         | 13 950             | 1 146       | (1 800)             | 13 296             |
| D'Alembert                     | 100         | 2 118              | 92          | (2 210)             | -                  |
| Du Dôme-Matagami /<br>Cavelier | 50          | 324 230            | 1 269       | -                   | 325 499            |
| Lac La Touche                  | 100         | 17 908             | 33 390      | -                   | 51 298             |
| Eau Jaune                      | 100         | 8 645              | 1 024       | -                   | 9 669              |
|                                |             | 532 686            | 39 955      | (14 946)            | 557 695            |

Certaines propriétés sont greffées d'une redevance advenant la mise en production commerciale.

D'autres informations concernant les engagements sur les propriétés minières se trouvent à la note 8.

5. FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

| Propriétés                 | Solde au<br>31/12/2003 | Frais<br>d'exploration | Radiation | Droits<br>miniers<br>crédits d'impôts | Solde au<br>31/12/2004 |
|----------------------------|------------------------|------------------------|-----------|---------------------------------------|------------------------|
|                            | \$                     | \$                     | \$        | \$                                    | \$                     |
| <b>Chibougamau</b>         |                        |                        |           |                                       |                        |
| Eau Jaune                  | 39 051                 | 19 369                 | -         | -                                     | 58 420                 |
| <b>Lebel-sur Quévillon</b> |                        |                        |           |                                       |                        |
| Fancamp                    | 77 415                 | 723                    | -         | -                                     | 78 138                 |
| Grevet A                   | 12 318                 | 84 910                 | -         | (6 235)                               | 90 993                 |
| Grevet B                   | 255 018                | -                      | (255 018) | -                                     | -                      |
| Orphée / Mountain A        | 451 761                | 36 052                 | -         | -                                     | 487 813                |
| Mountain B                 | 30 451                 | 67 732                 | -         | -                                     | 98 183                 |
| <b>Matagami</b>            |                        |                        |           |                                       |                        |
| Caber                      | -                      | 12 550                 | -         | -                                     | 12 550                 |
| Du Dôme-Matagami           | 292 646                | 164 360                | -         | (6 235)                               | 450 771                |
| <b>Rouyn-Noranda</b>       |                        |                        |           |                                       |                        |
| D'Alembert                 | 38 293                 | 1 906                  | -         | -                                     | 40 199                 |
| Lac Dufault                | 93 918                 | 232                    | -         | -                                     | 94 150                 |
| Rouyn                      | 61 282                 | 1 966                  | -         | -                                     | 63 248                 |
| <b>Schefferville</b>       |                        |                        |           |                                       |                        |
| Lac Gauthier               | -                      | 33 671                 | -         | (12 470)                              | 21 201                 |
| Lac La Touche              | 49 683                 | 352 644                | -         | (99 765)                              | 302 562                |
|                            | 1 401 836              | 776 115                | (255 018) | (124 705)                             | 1 798 228              |

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

5. FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (suite)

| Propriétés                     | Solde au<br>31/12/2002 | Frais<br>d'exploration | Radiation      | Droits<br>miniers<br>crédits d'impôts | Solde au<br>31/12/2003 |
|--------------------------------|------------------------|------------------------|----------------|---------------------------------------|------------------------|
|                                | \$                     | \$                     | \$             | \$                                    | \$                     |
| Mountain A                     | 7 935                  | 15 858                 | -              | -                                     | 23 793                 |
| Mountain B                     | -                      | 30 451                 | -              | -                                     | 30 451                 |
| Orphée                         | 427 968                | -                      | -              | -                                     | 427 968                |
| Grevet A                       | -                      | 12 318                 | -              | -                                     | 12 318                 |
| Grevet B                       | 255 018                | -                      | -              | -                                     | 255 018                |
| Fancamp                        | 64 186                 | -                      | -              | -                                     | 64 186                 |
| Fancamp B                      | 13 229                 | -                      | -              | -                                     | 13 229                 |
| Fancamp C                      | 70                     | -                      | (70)           | -                                     | -                      |
| Rouyn                          | 36 581                 | 24 701                 | -              | -                                     | 61 282                 |
| Lac Dufault                    | 85 594                 | 8 324                  | -              | -                                     | 93 918                 |
| D'Alembert                     | 18 333                 | 19 960                 | -              | -                                     | 38 293                 |
| Du Dôme-Matagami /<br>Cavelier | 140 118                | 152 528                | -              | -                                     | 292 646                |
| Lac La Touche                  | -                      | 49 683                 | -              | -                                     | 49 683                 |
| Eau Jaune                      | 12 638                 | 26 413                 | -              | -                                     | 39 051                 |
| Autres                         | -                      | 4 169                  | (4 169)        | -                                     | -                      |
|                                | <u>1 061 870</u>       | <u>344 405</u>         | <u>(4 239)</u> | <u>-</u>                              | <u>1 401 836</u>       |

6. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Débenture convertible non garantie, échéant originalement le 24 janvier 2003, prolongée jusqu'au 24 janvier 2005, remboursable au gré de la société en monnaie légale ou par l'émission d'actions ordinaires au cours de référence ne pouvant être inférieur à 0,10 \$, intérêt au taux de 12,5 % payable sur une base semestrielle en actions ordinaires au cours de référence.

50 000 \$ 50 000 \$

Débenture convertible non garantie de 150 000 \$, échéant le 29 avril 2007, remboursable au gré de la société en monnaie légale ou par l'émission d'actions ordinaires au cours de 0,19 \$ l'action jusqu'au 29 avril 2006 et de 0,21 \$ du 30 avril 2006 au 29 avril 2007, intérêt au taux de 12 % payable sur une base semestrielle en actions ordinaires au cours de référence. De plus, 789 474 bons de souscription au prix de 0,22 \$ ont été émis jusqu'au 29 avril 2006 pour un coût de 41 288 \$ et enregistré en réduction de la débenture convertible et sous la rubrique Bons de souscription.

108 712 -

158 712 \$ 50 000 \$

Pour ces débentures, le cours de référence signifie la moyenne pondérée des actions ordinaires de la société durant les vingt jours boursiers précédant immédiatement la date de paiement.

Pour la débenture de 50 000 \$, lors de tout rachat par anticipation de la société, le porteur a le choix de convertir la débenture en actions ordinaires de la société à un prix de conversion variant entre 0,25 \$ et 0,30 \$.

Les débentures ont été classifiées à titre de composantes des capitaux propres. Elles sont en effet réputées constituer du capital permanent en raison de la nature des caractéristiques de conversion et de l'intention et du droit de la société de régler les débentures par voie d'émission d'actions ordinaires.

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

7. CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions ordinaires, votantes et participantes, sans valeur nominale.

ÉMISES

|                                           | 31 décembre<br>2004 |               | 31 décembre<br>2003 |               |
|-------------------------------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
|                                           | Nombre<br>d'actions | Montant       | Nombre<br>d'actions | Montant       |
| SOLDE AU DÉBUT                            | 27 188 061          | \$ 10 200 843 | 22 922 971          | \$ 9 710 403  |
| ACTIONS ÉMISES                            |                     |               |                     |               |
| Placements publics                        | 11 422 500          | 1 179 497 *   | -                   | -             |
| Placements privés                         | 7 998 208           | 1 114 927 **  | 3 000 000           | 300 000       |
| Remboursement d'une débenture<br>(note 6) | 714 286             | 100 000       | 500 000             | 75 000        |
| Intérêts sur débentures                   | 240 108             | 28 125        | 31 250              | 4 687         |
| Acquisition d'une propriété minière       | 1 950 000           | 292 500       | 200 000             | 20 000        |
| Exercice de bons de souscription          | -                   | -             | 533 840             | 90 753        |
|                                           | 22 325 102          | 2 715 049     | 4 265 090           | 490 440       |
|                                           | 49 513 163          | 12 915 892    | 27 188 061          | 10 200 843    |
| ACTIONS À ÉMETTRE                         |                     |               |                     |               |
| Placement privé                           | -                   | -             | 3 852 875           | 625 000       |
| Remboursement d'une débenture<br>(note 6) | -                   | -             | 714 286             | 100 000       |
| Intérêts sur débentures                   | 114 038             | 12 125        | 240 108             | 28 125        |
|                                           | -                   | 12 125        | 4 807 269           | 753 125       |
| SOLDE À LA FIN                            | 49 627 201          | \$ 12 928 017 | 31 995 330          | \$ 10 953 968 |

\* Les placements publics sont présentés déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 274 503 \$.

\*\* Les placements privés sont présentés déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 150 623 \$.

ACTIONS ENTIÉRIÉES :

1 544 043 actions ordinaires ont été mises en mains tierces et elles ne peuvent être transférées, hypothéquées, nanties ou autrement aliénées sans le consentement de l'autorité des marchés financiers ou de tout autre organisme auquel elle pourrait avoir délégué ce pouvoir.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS :

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe. En vertu du régime d'options d'achat d'actions établi en faveur des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants, la Société peut attribuer des options à ses employés, ses administrateurs, ses dirigeants et ses consultants jusqu'à concurrence de 5 000 000 d'actions ordinaires. Selon le régime, le prix d'exercice de chaque option correspond au cours des actions de la Société à la date de l'attribution des options et la durée maximale d'une option est de cinq ans. Le nombre d'options d'achat d'actions est déterminé par le conseil d'administration et le nombre total d'options d'achat d'actions octroyées à un individu ne peut excéder 5 % des actions émises et en circulation de la Société. Les options d'achat d'actions expirent 90 jours après la date de départ de l'employé, de l'administrateur, du dirigeant ou du consultant et dans le cas d'une retraite, d'un décès ou d'une invalidité, elles expirent après six mois. Les options peuvent être exercées en tout temps, à moins d'avis contraire.

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

7. CAPITAL-ACTIONS (suite)

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (suite)

|                                       | 31 décembre<br>2004               |         |  | 31 décembre<br>2003               |         |
|---------------------------------------|-----------------------------------|---------|--|-----------------------------------|---------|
|                                       | Prix de levée<br>moyen<br>pondéré |         |  | Prix de levée<br>moyen<br>pondéré |         |
|                                       | Nombre                            |         |  | Nombre                            |         |
| En circulation au début de l'exercice | 2 600 000                         | 0.22 \$ |  | 2 400 000                         | 0.24 \$ |
| Octroyées                             | 2 400 000                         | 0.14    |  | 500 000                           | 0.12    |
| Annulées                              | (975 000)                         | 0.19    |  | (300 000)                         | 0.18    |
| En circulation à la fin de l'exercice | 4 025 000                         | 0.18 \$ |  | 2 600 000                         | 0.22 \$ |

| Options en cours |                                       |                                                      | Options pouvant être exercées |                                                    |                               |
|------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------|
| Prix d'exercice  | Nombre d'options en cours au 31/12/04 | Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options pouvant être exercées au 31/12/04 | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 0,30 \$          | 500 000                               | 4,90 ans                                             | 0,30 \$                       | 500 000                                            | 0,30 \$                       |
| 0,30 \$          | 150 000                               | 5,55 ans                                             | 0,30 \$                       | 150 000                                            | 0,30 \$                       |
| 0,20 \$          | 475 000                               | 6,50 ans                                             | 0,20 \$                       | 475 000                                            | 0,20 \$                       |
| 0,15 \$          | 200 000                               | 2,50 ans                                             | 0,15 \$                       | 200 000                                            | 0,15 \$                       |
| 0,10 \$          | 300 000                               | 0,15 an                                              | 0,10 \$                       | 300 000                                            | 0,10 \$                       |
| 0,175 \$         | 750 000                               | 1,05 an                                              | 0,175 \$                      | 750 000                                            | 0,175 \$                      |
| 0,15 \$          | 700 000                               | 1,25 an                                              | 0,15 \$                       | 700 000                                            | 0,15 \$                       |
| 0,11 \$          | 950 000                               | 1,85 an                                              | 0,11 \$                       | 950 000                                            | 0,11 \$                       |
|                  | 4 025 000                             | 2,35 ans                                             | 0,18 \$                       | 4 025 000                                          | 0,18 \$                       |

La juste valeur des options a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options selon les hypothèses suivantes :

|                                           | 2004     | 2003     |
|-------------------------------------------|----------|----------|
| Taux d'intérêt sans risque                | 2.81 %   | 3.50 %   |
| Volatilité prévue                         | 75 %     | 25 %     |
| Taux de rendement des actions             | Néant    | Néant    |
| Durée de vie prévue moyenne pondérée      | 2 années | 2 années |
| Coût moyen pondéré des options attribuées | 0.06 \$  | 0.01 \$  |

Le coût de rémunération total passé en charges pour les options pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 est de 143 339 \$ (2 328 \$ en 2003) et le montant de 143 339 \$ (2 328 \$ en 2003) est porté au crédit du compte Options.

BONS DE SOUSCRIPTION

|                                       | 31 décembre<br>2004               |         |  | 31 décembre<br>2003               |         |
|---------------------------------------|-----------------------------------|---------|--|-----------------------------------|---------|
|                                       | Prix de levée<br>moyen<br>pondéré |         |  | Prix de levée<br>moyen<br>pondéré |         |
|                                       | Nombre                            |         |  | Nombre                            |         |
| En circulation au début de l'exercice | 2 526 018                         | 0.21 \$ |  | 3 269 100                         | 0.17 \$ |
| Exercés                               | -                                 | -       |  | (533 840)                         | 0.17    |
| Octroyés                              | 12 654 767                        | 0.17    |  | 2 526 018                         | 0.21    |
| Expirés                               | -                                 | -       |  | (2 735 260)                       | 0.17    |
| En circulation à la fin de l'exercice | 15 180 785                        | 0.18 \$ |  | 2 526 018                         | 0.21 \$ |

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

---

7. CAPITAL-ACTIONS (suite)

BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

La valeur liée aux bons de souscription octroyés aux courtiers lors des financements qui s'élève à 26 949 \$ a été classifiée sous la rubrique « Frais d'émission d'actions » (4 126 \$ en 2003).

Les bons de souscription sont présentés à leur juste valeur, déterminée selon le modèle Black Scholes.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription en cours au 31 décembre 2004 :

| Prix d'exercice | Bons de souscription en cours                       |                                                      |                               |
|-----------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|
|                 | Nombre de bons de souscription en cours au 31/12/04 | Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 0,22 \$         | 2 333 375                                           | 0,45 an                                              | 0,22 \$                       |
| 0,15 \$         | 192 643                                             | 0,45 an                                              | 0,15 \$                       |
| 0,22 \$         | 333 333                                             | 0,55 an                                              | 0,22 \$                       |
| 0,22 \$         | 2 664 474                                           | 1,35 an                                              | 0,22 \$                       |
| 0,25 \$         | 968 500                                             | 1,60 an                                              | 0,25 \$                       |
| 0,15 \$         | 154 960                                             | 1,60 an                                              | 0,15 \$                       |
| 0,15 \$         | 7 522 500                                           | 1,92 an                                              | 0,15 \$                       |
| 0,15 \$         | 1 011 000                                           | 0,92 an                                              | 0,15 \$                       |
|                 | 15 180 785                                          | 1,45 an                                              | 0,18 \$                       |

8. ENGAGEMENTS

Propriétés d'Alembert, Rouyn et Lac Dufault

En vertu d'une entente datée du 22 décembre 2003, la société a accordé à Noranda Inc. un droit exclusif d'exploration ainsi que l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans les propriétés d'Alembert et Rouyn et dans le bloc central de la propriété Lac Dufault selon les termes et conditions suivants : payer 125 000 \$ en argent et effectuer 2 000 000 \$ de travaux échelonnés comme suit :

- 15 000 \$ payés à la signature; (condition respectée);
- 25 000 \$ en argent et 300 000 \$ de travaux le ou avant le 22 décembre 2004 (conditions respectées);
- 35 000 \$ en argent et 500 000 \$ de travaux additionnels le ou avant le 22 décembre 2005;
- 50 000 \$ en argent et 1 200 000 \$ de travaux additionnels le ou avant le 22 décembre 2006;

Par la suite, Noranda Inc. peut augmenter son intérêt jusqu'à 65 % dans les propriétés en complétant une étude de faisabilité à l'intérieur de cinq ans et en effectuant des travaux annuels additionnels d'un montant de 1 000 000 \$ jusqu'à ce que l'étude de faisabilité soit complétée. Advenant la mise en production, l'intérêt de Noranda Inc. peut être augmenté à 70 % en arrangeant un financement sans recours pour la mise en production.

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

- a) Au cours de l'exercice, la société a effectué avec des sociétés dont les administrateurs et/ou dirigeants sont également administrateurs et/ou dirigeants de Ressources Metco Inc. et avec certains administrateurs, les transactions suivantes :

|                                    | 31 décembre<br>2004 | 31 décembre<br>2003 | 31 décembre<br>2002 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Honoraires de gestion              | 113 100 \$          | 100 000 \$          | 85 100 \$           |
| Loyer                              | 12 000 \$           | 14 000 \$           | 12 000 \$           |
| Travaux d'exploration – Honoraires | 45 300 \$           | 25 800 \$           | 40 800 \$           |

La direction considère que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés; ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange représentant le montant de la contrepartie payée.

- b) Les montants suivants sont inclus dans les créditeurs et frais courus :

|                               | 31 décembre<br>2004 | 31 décembre<br>2003 | 31 décembre<br>2002 |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dû à des administrateurs      | - \$                | - \$                | 6 083 \$            |
| Dû à des sociétés apparentées | 8 320 \$            | 57 229 \$           | 33 444 \$           |

10. IMPÔTS FUTURS

- a) Le total des impôts sur les bénéfices est reparti comme suit :

|           | 2004                | 2003        |
|-----------|---------------------|-------------|
| Exigibles | - \$                | - \$        |
| Futurs    | (386 878)           | -           |
|           | <u>(386 878) \$</u> | <u>- \$</u> |

La charge d'impôts (économie) attribuable aux résultats diffère des montants calculés par application du taux d'imposition combiné au fédéral et provincial de 31% (2003, 33 %) à la perte avant impôts en raison des éléments suivants :

|                                                                         | 2004                | 2003                |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Perte avant impôts                                                      | <u>(788 951) \$</u> | <u>(290 434) \$</u> |
| Économie d'impôts « prévue » calculée                                   | (244 575)           | (95 843)            |
| Augmentation (diminution) des impôts résultat des éléments ci-dessous : |                     |                     |
| Charge de rémunération - options                                        | 44 435              | 768                 |
| Déduction en matière des ressources                                     | 74 722              | 1 939               |
| Provision pour moins value                                              | 125 418             | 93 136              |
| Avantages fiscaux matérialisés sur déduction d'actifs miniers           | <u>(386 878)</u>    | <u>-</u>            |
| Impôts sur les bénéfices                                                | <u>(386 878) \$</u> | <u>- \$</u>         |

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

10. IMPÔTS FUTURS (suite)

- b) L'avantage fiscal provenant du report de pertes n'est pas inscrit aux états financiers. Ces pertes, susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices à venir et, conséquemment, de diminuer les impôts sur le revenu s'élèvent à 1 745 600 \$ et expirent comme suit :

| Année d'origine | Montant   | Année d'expiration |
|-----------------|-----------|--------------------|
| 1998            | 99 400 \$ | 2005               |
| 1999            | 83 200    | 2006               |
| 2000            | 168 400   | 2007               |
| 2001            | 249 000   | 2008               |
| 2002            | 281 500   | 2009               |
| 2003            | 368 000   | 2010               |
| 2004            | 496 100   | 2011               |

- c) Au 31 décembre 2004, la valeur fiscale des actifs miniers totalise 1 620 000 \$ (3 309 300 \$ au 31 décembre 2003); cette valeur fiscale pourra être utilisée pour réduire le revenu imposable futur sur une période indéterminée.
- d) Le solde non amorti des frais relatifs à l'émission d'actions totalise environ 154 300 \$ au 31 décembre 2004 (149 900 \$ au 31 décembre 2003) et est déductible au cours des quatre prochains exercices.
- e) Les éléments importants des actifs et passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

Taux d'imposition fédéral et provincial combiné de 31 %. (33 % au 31 décembre 2003).

|                                    | 31 décembre<br>2004 |  | 31 décembre<br>2003 |
|------------------------------------|---------------------|--|---------------------|
| ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS             |                     |  |                     |
| Pertes reportées                   | 541 136 \$          |  | 467 922 \$          |
| Frais d'émission d'actions         | 47 830              |  | 49 542              |
| Actifs miniers                     | 502 200             |  | 1 093 724           |
|                                    | 1 091 166           |  | 1 611 188           |
| Moins : provision pour moins-value | (1 091 166)         |  | (1 611 188)         |
|                                    | - \$                |  | - \$                |

11. ÉVENTUALITÉ

Les opérations de la société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance et de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance ses dirigeants, la société opère en conformité avec les lois et les règlements présentement en vigueur.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

a) Placement privé

Le 18 janvier 2005, la société a émis à une tierce partie ("SODEMEX"), 875 000 actions ordinaires pour une considération de 100 012 \$. De plus, dans le cadre de ce placement privé, 875 000 bons de souscription ont été émis à un prix d'exercice de 0,15 \$ l'action échéant le 18 janvier 2007.

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2004, 2003 ET 2002

---

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR (suite)

b) Prospectus

Dans le cadre du prospectus daté du 30 novembre 2004, la société a émis le 26 janvier 2005, 1 277 500 actions ordinaires pour une considération de 146 000 \$. De plus, 1 277 500 bons de souscription ont été émis à un prix d'exercice de 0,15 \$ l'action échéant le 30 novembre 2006.

c) Renouvellement d'une débenture

La société a discuté avec le détenteur de la débenture convertible de 50 000 \$ et il a été entendu de prolonger cette dernière pour une période de deux années, selon des termes et conditions similaires à ceux existants présentement, le tout sujet à l'approbation des autorités réglementaires.

d) Propriété Galinée

En vertu d'une entente signée le 17 février 2005, la Société a l'option d'acquérir un intérêt de 50 % en effectuant des travaux d'exploration totalisant 1 300 000 \$ échelonnés sur trois (3) ans sur la propriété Galinée de Cambior située dans le camp minier de Matagami. Les termes de l'option prévoient que Metco doit effectuer des dépenses d'exploration cumulatives réparties sur trois (3) ans : 300 000 \$ la première année, 750 000 \$ la deuxième année et 1 300 000 \$ la troisième année. Ces travaux seront exécutés sous la gérance de Cambior qui verra à consacrer la moitié des fonds à l'exploration des métaux de base et l'autre moitié à l'exploration de l'or.

e) Appel public à l'épargne

Le 15 novembre 2005, la société a signé une convention de placement pour compte avec Valeurs mobilières Desjardins inc. relativement au placement suivant :

Un placement d'un minimum de 645 unités A, B ou C (645 000 \$) de la société et d'un maximum de 2 290 unités A (2 270 000 \$), 200 unités B (200 000 \$) et 300 unités C (300 000 \$) au prix de 1 000 \$ l'unité.

Unités A : Chaque unité A est composée de i) 6 667 actions ordinaires accréditatives (les « actions accréditatives ») au prix de 0,12 \$ l'action; ii) 2 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action; et iii) 5 334 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

Unités B : Chaque unité B est composée de i) 10 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action et ii) 10 000 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

Unités C : Chaque unité C, pour le bénéfice exclusif d'institution québécoises, est composée de i) 10 000 actions ordinaires au prix de 0,10 \$ l'action et ii) 10 000 bons de souscription, chacun donnant à son détenteur le droit de souscrire à une (1) action ordinaire de la compagnie au prix de 0,15 \$ en tout temps jusqu'au 15 novembre 2007.

La société utilisera le produit de souscription pour effectuer des travaux d'exploration principalement sur le projet Lebel-sur-Quévillon soient les propriétés Orphée – Mountain A, Mountain B, Grevet A et Fancamp, le projet Matagami soient les propriétés Du Dôme-Matagami et Galinée pour payer la rémunération du placeur pour compte, les frais d'émission et le solde sera dévolu au fonds de roulement de la société.

RESSOURCES METCO INC.

**ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES**

PÉRIODE DE SIX MOIS  
TERMINÉE LE 30 JUIN 2005

RESSOURCES METCO INC.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES  
PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2005

---

ÉTATS FINANCIERS

|                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| Bilans .....                       | 66      |
| Frais d'exploration reportés ..... | 67      |
| Résultats .....                    | 68      |
| Déficit et surplus d'apport .....  | 69      |
| Flux de trésorerie .....           | 70      |
| Notes aux états financiers .....   | 71 - 76 |

RESSOURCES METCO INC.

BILANS

|                                       | 30 juin<br>2005<br>(non vérifié) | 31 décembre<br>2004<br>(vérifié) |
|---------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| ACTIF                                 |                                  |                                  |
| ACTIF À COURT TERME                   |                                  |                                  |
| Encaisse et placements temporaires    | 117 161 \$                       | 186 252 \$                       |
| Droits miniers et crédit d'impôts     | 124 705                          | 157 658                          |
| Débiteurs                             | 43 751                           | 42 435                           |
| Frais payés d'avance                  | 29 769                           | 6 264                            |
|                                       | 315 386                          | 392 609                          |
| FONDS RÉSERVÉS À L'EXPLORATION        | 418 542                          | 1 160 000                        |
| IMMOBILISATIONS, à la valeur nette    | 3 673                            | 4 293                            |
| PROPRIÉTÉS MINIÈRES (note 3)          | 957 270                          | 952 188                          |
| FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (note 4) | 2 637 273                        | 1 798 228                        |
|                                       | 4 332 144 \$                     | 4 307 318 \$                     |
| PASSIF                                |                                  |                                  |
| PASSIF À COURT TERME                  |                                  |                                  |
| Créditeurs et frais courus            | 126 547 \$                       | 104 493 \$                       |
| AVOIR DES ACTIONNAIRES                |                                  |                                  |
| Déventures convertibles (note 5)      | 158 712                          | 158 712                          |
| Capital-actions (note 6)              | 13 107 742                       | 12 928 017                       |
| Options (note 6)                      | 210 861                          | 159 547                          |
| Bons de souscription (note 6)         | 574 551                          | 497 489                          |
| Déficit                               | (9 884 172)                      | (9 540 940)                      |
| Surplus d'apport                      | 37 903                           | -                                |
|                                       | 4 205 597                        | 4 202 825                        |
|                                       | 4 332 144 \$                     | 4 307 318 \$                     |

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Signé) Florent J. Gauthier

(Signé) Richard W. Brissenden

Administrateur

Administrateur

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES METCO INC.

FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS  
(non vérifiés)

|                              | Période de six mois<br>terminée le 30 juin |              |
|------------------------------|--------------------------------------------|--------------|
|                              | 2005                                       | 2004         |
| FRAIS D'EXPLORATION          |                                            |              |
| Géophysique                  | 175 511 \$                                 | 67 790 \$    |
| Forage                       | 444 293                                    | 213 082      |
| Géologie et analyses         | 203 781                                    | 190 125      |
| Frais généraux d'exploration | 15 460                                     | 4 367        |
|                              | 839 045                                    | 475 364      |
| RADIATION                    | -                                          | (32)         |
| VARIATION NETTE              | 839 045                                    | 475 332      |
| SOLDE AU DÉBUT               | 1 798 228                                  | 1 401 836    |
| SOLDE À LA FIN               | 2 637 273 \$                               | 1 877 168 \$ |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES METCO INC.

RÉSULTATS  
(non vérifiés)

|                                                      | Période de six mois<br>terminée le 30 juin |            |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------|
|                                                      | 2005                                       | 2004       |
| REVENUS                                              |                                            |            |
| Intérêts et autres                                   | 5 173 \$                                   | 23 \$      |
| DÉPENSES                                             |                                            |            |
| Frais administratifs et autres                       | 109 693                                    | 95 317     |
| Honoraires de gestion                                | 54 000                                     | 54 000     |
| Honoraires professionnels                            | 42 028                                     | 47 480     |
| Charges de rémunération - options                    | 85 091                                     | 99 023     |
| Registrariat, fiduciaire et autorités réglementaires | 25 391                                     | 25 181     |
| Amortissement des immobilisations                    | 620                                        | -          |
|                                                      | 316 823                                    | 321 001    |
| PERTE NETTE                                          | 311 650 \$                                 | 320 978 \$ |
| PERTE NETTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION             | 0.01 \$                                    | 0.01 \$    |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES METCO INC.

DÉFICIT ET SURPLUS D'APPORT  
(non vérifié)

DÉFICIT

|                                                          | Période de six mois<br>terminée le 30 juin |              |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------|
|                                                          | 2005                                       | 2004         |
| DÉFICIT AU DÉBUT                                         |                                            |              |
| Solde déjà établi                                        | 9 540 940 \$                               | 8 441 546 \$ |
| Redressements affectés aux exercices antérieurs (note 2) | -                                          | 16 208       |
| Solde redressé                                           | 9 540 940                                  | 8 457 754    |
| Perte nette de la période                                | 311 650                                    | 320 978      |
| Intérêts sur les débentures convertibles                 | 10 624                                     | 6 126        |
| Frais d'émission d'actions                               | 20 958                                     | 51 221       |
| DÉFICIT À LA FIN                                         | 9 884 172 \$                               | 8 836 079 \$ |

SURPLUS D'APPORT

|                                           |           |      |
|-------------------------------------------|-----------|------|
| Options échues et non levées              | 33 777 \$ | - \$ |
| Bons de souscription échus et non exercés | 4 126     | -    |
| SURPLUS D'APPORT À LA FIN                 | 37 903 \$ | - \$ |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES METCO INC.

FLUX DE TRÉSORERIE  
(non vérifiés)

|                                                               | Période de six mois<br>terminée le 30 juin |                   |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------|
|                                                               | 2005                                       | 2004              |
| <b>ACTIVITÉS D'EXPLORATION</b>                                |                                            |                   |
| Perte nette                                                   | (311 650) \$                               | (327 104) \$      |
| Éléments hors caisse                                          |                                            |                   |
| Charge de rémunération-options                                | 85 091                                     | 99 023            |
| Amortissement des immobilisations                             | 620                                        | -                 |
|                                                               | (225 939)                                  | (228 081)         |
| Variation des éléments hors caisse                            |                                            |                   |
| Débiteurs, droits miniers et crédit d'impôts                  | 31 637                                     | 21 037            |
| Frais payés d'avance                                          | (23 505)                                   | (9 072)           |
| Créditeurs et frais courus                                    | 23 523                                     | (69 018)          |
|                                                               | 31 655                                     | (57 053)          |
|                                                               | (194 284)                                  | (285 134)         |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>                               |                                            |                   |
| Débeture convertible                                          | -                                          | 150 000           |
| Capital-actions                                               | 246 012                                    | 350 000           |
| Frais d'émission d'actions                                    | (18 150)                                   | (9 933)           |
|                                                               | 227 862                                    | 490 067           |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>                             |                                            |                   |
| Variation des fonds réservés à l'exploration                  | 741 458                                    | 479 820           |
| Acquisition de propriétés minières                            | (5 082)                                    | 283               |
| Frais d'exploration reportés, net                             | (839 045)                                  | (475 332)         |
|                                                               | (102 669)                                  | 4 771             |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b> | (69 091)                                   | 209 704           |
| <b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT</b>                      | 186 252                                    | 169 744           |
| <b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN</b>                      | <u>117 161</u> \$                          | <u>379 448</u> \$ |

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Éléments sans incidence sur l'encaisse liés aux activités d'investissement et de financement

|                                                                 |        |    |         |    |
|-----------------------------------------------------------------|--------|----|---------|----|
| Actions émises pour l'acquisition de propriétés minières        | -      | \$ | 30 000  | \$ |
| Actions émises – remboursement de la débeture convertible       | -      | \$ | 100 000 | \$ |
| Actions émises – intérêts sur les débetures convertibles        | 24 217 | \$ | 28 125  | \$ |
| Actions à être émises – intérêts sur les débetures convertibles | -      | \$ | 6 126   | \$ |
| Bons de souscription émis sur une débeture convertible          | 2 808  | \$ | 41 288  | \$ |
| Créditeurs et frais courus                                      | 1 468  | \$ | -       | \$ |

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers.

## 1. ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2005 et pour la période de six mois terminée le 30 juin 2005 ne sont pas vérifiés. Toutefois, de l'avis de la direction, tous les redressements qui sont requis pour donner une image fidèle des résultats de cette période ont été inclus. Les redressements apportés sont de nature récurrente normale. Les résultats d'exploitation intermédiaires ne reflètent pas nécessairement les résultats d'exploitation prévus pour l'exercice complet.

Ces états financiers intermédiaires ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont fondés sur les mêmes conventions et méthodes comptables que celles utilisées pour la préparation des plus récents états financiers annuels de la société. Cependant, ils ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être présentées dans les états financiers annuels. Ces états financiers intermédiaires devraient donc être lus en parallèle avec les plus récents états financiers annuels de la société.

## 2. REDRESSEMENTS AFFECTÉS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la société a adopté rétroactivement avec le redressement de l'exercice 2003 la nouvelle recommandation du chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA concernant les rémunérations et autres paiements à base d'actions, selon laquelle le coût des options octroyées aux employés clés, aux dirigeants et aux administrateurs est comptabilisé aux résultats à titre de charges de rémunération aux résultats. L'application de ces modifications a pour effet d'augmenter le déficit au début de 2003 de 13 880 \$ et d'augmenter la perte nette pour la période terminée le 30 juin 2003 de 2 328 \$ ce qui se traduit par un redressement total de 16 208 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2004 qui a pour effet d'augmenter le déficit au début de 16 208 \$.

## 3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

| Propriétés                 | %                 | Solde au<br>31 décembre<br>2004 | Acquisition | Radiation/<br>autre | Solde au<br>30 juin<br>2005 |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------|---------------------|-----------------------------|
| <b>Chibougamau</b>         |                   |                                 |             |                     |                             |
| Eau Jaune                  | 100               | 9 669 \$                        | - \$        | - \$                | 9 669 \$                    |
| <b>Lebel-sur-Quévillon</b> |                   |                                 |             |                     |                             |
| Fancamp                    | 100               | 80 705                          | 1 169       | -                   | 81 874                      |
| Grevet A                   | 100               | 4 990                           | 1 881       | -                   | 6 871                       |
| Mountain A / Orphée        | 50                | 63 360                          | 1 579       | -                   | 64 939                      |
| Mountain B                 | 100               | 3 686                           | 453         | -                   | 4 139                       |
| <b>Matagami</b>            |                   |                                 |             |                     |                             |
| Caber                      | 50 <sup>(1)</sup> | 362 500                         | -           | -                   | 362 500                     |
| Du Dôme-Matagami           | 50                | 326 630                         | -           | -                   | 326 630                     |
| Galinée                    | option            | -                               | -           | -                   | -                           |
| La Gauchetière             | 100               | 280                             | -           | -                   | 280                         |
| <b>Rouyn-Noranda</b>       |                   |                                 |             |                     |                             |
| D'Alembert                 | 100               | -                               | -           | -                   | -                           |
| Lac Dufault                | 100               | 9 546                           | -           | -                   | 9 546                       |
| Rouyn                      | 100               | -                               | -           | -                   | -                           |
| <b>Schefferville</b>       |                   |                                 |             |                     |                             |
| Lac Gauthier               | 100               | 8 054                           | -           | -                   | 8 054                       |
| Lac La Touche              | 100               | 82 768                          | -           | -                   | 82 768                      |
|                            |                   | 952 188 \$                      | 5 082 \$    | - \$                | 957 270 \$                  |

(1) La société détient 100 % des gîtes Caber et Caber Nord mais 50 % de la propriété les entourant.

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2005  
(non vérifiées)

3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite)

| Propriétés                 | %      | Solde au<br>31 décembre<br>2003 | Acquisition | Radiation/<br>Autre | Solde au<br>30 juin<br>2004 |
|----------------------------|--------|---------------------------------|-------------|---------------------|-----------------------------|
| <b>Chibougamau</b>         |        |                                 |             |                     |                             |
| Eau Jaune                  | 100    | 9 669 \$                        | - \$        | - \$                | 9 669 \$                    |
| <b>Lebel-sur-Quévillon</b> |        |                                 |             |                     |                             |
| Fancamp                    | 100    | 79 458                          | -           | -                   | 79 458                      |
| Grevet A                   | 100    | 4 286                           | -           | -                   | 4 286                       |
| Grevet B                   | option | 3 623                           | -           | -                   | 3 623                       |
| Mountain A / Orphée        | 50     | 62 693                          | -           | -                   | 62 693                      |
| Mountain B                 | 100    | 2 904                           | -           | -                   | 2 904                       |
| <b>Matagami</b>            |        |                                 |             |                     |                             |
| Du Dôme-Matagami           | 50     | 325 499                         | 807         | -                   | 326 306                     |
| <b>Rouyn-Noranda</b>       |        |                                 |             |                     |                             |
| D'Alembert                 | 100    | -                               | -           | -                   | -                           |
| Lac Dufault                | 100    | 13 296                          | -           | -                   | 13 296                      |
| Rouyn                      | 100    | 3 589                           | 60          | -                   | 3 649                       |
| <b>Schefferville</b>       |        |                                 |             |                     |                             |
| Lac Gauthier               | 100    | 1 380                           | 7 500       | (1 150)             | 7 730                       |
| Lac La Touche              | 100    | 51 298                          | 22 500      | -                   | 73 798                      |
|                            |        | 557 695 \$                      | 30 867 \$   | (1 150) \$          | 587 412 \$                  |

4. FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS

| Propriétés                 | %                 | Solde au<br>31 décembre<br>2004 | Frais<br>d'exploration | Radiation | Solde au<br>30 juin<br>2005 |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------|------------------------|-----------|-----------------------------|
| <b>Chibougamau</b>         |                   |                                 |                        |           |                             |
| Eau Jaune                  | 100               | 58 420 \$                       | 1 635 \$               | - \$      | 60 055 \$                   |
| <b>Lebel-sur-Quévillon</b> |                   |                                 |                        |           |                             |
| Fancamp                    | 100               | 78 138                          | 833                    | -         | 78 971                      |
| Grevet A                   | 100               | 90 993                          | 4 437                  | -         | 95 430                      |
| Mountain A / Orphée        | 50                | 487 813                         | 132 490                | -         | 620 303                     |
| Mountain B                 | 100               | 98 183                          | 179 383                | -         | 277 566                     |
| <b>Matagami</b>            |                   |                                 |                        |           |                             |
| Caber                      | 50 <sup>(1)</sup> | 12 550                          | 24 386                 | -         | 36 936                      |
| Du Dôme-Matagami           | 50                | 450 771                         | 411 664                | -         | 862 435                     |
| Galinée                    | option            | -                               | 71 811                 | -         | 71 811                      |
| La Gauchetière             | 100               | -                               | -                      | -         | -                           |
| <b>Rouyn-Noranda</b>       |                   |                                 |                        |           |                             |
| D'Alembert                 | 100               | 40 199                          | 200                    | -         | 40 399                      |
| Lac Dufault                | 100               | 94 150                          | 2 505                  | -         | 96 655                      |
| Rouyn                      | 100               | 63 248                          | 200                    | -         | 63 448                      |
| <b>Schefferville</b>       |                   |                                 |                        |           |                             |
| Lac Gauthier               | 100               | 21 201                          | -                      | -         | 21 201                      |
| Lac La Touche              | 100               | 302 562                         | 9 501                  | -         | 312 063                     |
|                            |                   | 1 798 228 \$                    | 839 045 \$             | - \$      | 2 637 273 \$                |

(1) La société détient 100 % des gîtes Caber et Caber Nord mais 50 % de la propriété les entourant.

## 4. FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS (suite)

| Propriétés                 | %      | Solde au<br>31 décembre<br>2003 | Frais<br>d'exploration | Radiation | Solde au<br>30 juin<br>2004 |
|----------------------------|--------|---------------------------------|------------------------|-----------|-----------------------------|
| <b>Chibougamau</b>         |        |                                 |                        |           |                             |
| Eau Jaune                  | 100    | 39 051 \$                       | 17 112 \$              | - \$      | 56 163 \$                   |
| <b>Lebel-sur-Quévillon</b> |        |                                 |                        |           |                             |
| Fancamp                    | 100    | 77 415                          | -                      | -         | 77 415                      |
| Grevet A                   | 100    | 12 318                          | 70 887                 | -         | 83 205                      |
| Grevet B                   | option | 255 018                         | -                      | -         | 255 018                     |
| Mountain A / Orphée        | 50     | 451 761                         | 67 952                 | -         | 519 713                     |
| Mountain B                 | 100    | 30 451                          | 56 974                 | -         | 87 425                      |
| <b>Matagami</b>            |        |                                 |                        |           |                             |
| Du Dôme-Matagami           | 50     | 292 646                         | 143 100                | -         | 435 746                     |
| <b>Rouyn-Noranda</b>       |        |                                 |                        |           |                             |
| D'Alembert                 | 100    | 38 293                          | 941                    | -         | 39 234                      |
| Lac Dufault                | 100    | 93 918                          | 92                     | -         | 94 010                      |
| Rouyn                      | 100    | 61 282                          | 1 002                  | -         | 62 284                      |
| <b>Schefferville</b>       |        |                                 |                        |           |                             |
| Lac Gauthier               | 100    | 49 683                          | 104 000                | -         | 153 683                     |
| Lac La Touche              | 100    | -                               | 13 272                 | -         | 13 272                      |
|                            |        | 1 401 836 \$                    | 475 332 \$             | - \$      | 1 877 168 \$                |

## 5. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Au cours de la période terminée le 30 juin 2005, la Société a renégocié la débenture convertible de 50 000 \$ selon les termes et conditions décrits à la note 6 des états financiers vérifiés au 31 décembre 2004.

Les débentures ont été classifiées à titre de composantes des capitaux propres. Elles sont en effet réputées constituer du capital permanent en raison de la nature des caractéristiques de conversion et de l'intention et du droit de la Société de régler les débentures par voie d'émission d'actions ordinaires.

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2005  
(non vérifiées)

6. CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

ÉMIS

Les mouvements dans le capital-actions de la Société se détaillent comme suit :

|                                                 | Période de six mois<br>terminée le 30 juin |                      |                   |                      |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
|                                                 | 2005                                       |                      | 2004              |                      |
|                                                 | Nombre                                     | Montant              | Nombre            | Montant              |
| Solde au début                                  | 49 513 163                                 | 12 915 892 \$        | 27 188 061        | 10 200 843 \$        |
| Placements publics                              | 1 277 500                                  | 99 385 *             | -                 | -                    |
| Placements privés                               | 875 000                                    | 68 248 **            | 6 061 208         | 975 000              |
| Acquisition de propriétés                       | -                                          | -                    | 200 000           | 30 000               |
| Paieement des intérêts                          | 224 237                                    | 24 217               | 240 108           | 28 125               |
| Remboursement d'une débenture                   | -                                          | -                    | 714 286           | 100 000              |
|                                                 | <b>51 889 900</b>                          | <b>13 107 742</b>    | <b>34 403 663</b> | <b>11 333 968</b>    |
| Actions à émettre pour le paiement des intérêts | -                                          | -                    | 61 260            | 6 126                |
| Solde à la fin                                  | <b>51 889 900</b>                          | <b>13 107 742 \$</b> | <b>34 464 923</b> | <b>11 340 094 \$</b> |

\*Les placements publics sont présentés déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 46 615 \$.

\*\*Les placements privés sont présentés déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 31 746 \$

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société a un régime d'options d'achat d'actions à prix fixe. En vertu du régime d'options d'achat d'actions établi en faveur des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants, la Société peut attribuer des options à ses employés, ses administrateurs, ses dirigeants et ses consultants jusqu'à concurrence de 5 000 000 d'actions ordinaires. Selon le régime, le prix d'exercice de chaque option correspond au cours des actions de la Société à la date de l'attribution des options et la durée maximale d'une option est de cinq ans. Le nombre d'options d'achat d'actions est déterminé par le conseil d'administration et le nombre total d'options d'achat d'actions octroyées à un individu ne peut excéder 5 % des actions émises et en circulation de la Société. Les options d'achat d'actions expirent 90 jours après la date de départ de l'employé, de l'administrateur, du dirigeant ou du consultant et dans le cas d'une retraite, d'un décès ou d'une invalidité, elles expirent après six mois. Les options peuvent être exercées en tout temps, à moins d'avis contraire.

## 6. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Un sommaire de la situation, aux 30 juin 2005 et 2004, du régime d'options d'achat d'actions à prix fixe de la Société et des changements survenus dans la période terminée à ces dates est présenté ci-dessous :

|                         | 2005      |                               | 2004      |                               |
|-------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|-------------------------------|
|                         | Nombre    | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre    | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En circulation au début | 4 025 000 | 0.18* \$                      | 2 600 000 | 0.22 \$                       |
| Attribuées              | 875 000   | 0.10                          | 1 450 000 | 0.16                          |
| Exercées                | -         | -                             | -         | -                             |
| Expirées                | (800 000) | 0.15                          | (825 000) | 0.25                          |
| En circulation à la fin | 4 100 000 | 0.13 \$                       | 3 225 000 | 0.20 \$                       |

La juste valeur des options attribuées au cours de la période a été estimée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options selon les hypothèses suivantes :

|                                           | 2005     | 2004     |
|-------------------------------------------|----------|----------|
| Taux d'intérêt sans risque                | 2.96%    | 2.47 %   |
| Volatilité prévue                         | 75%      | 75 %     |
| Taux de rendement des actions             | Néant    | Néant    |
| Durée de vie prévue moyenne pondérée      | 2 années | 2 années |
| Coût moyen pondéré des options attribuées | 0.035 \$ | 0.07 \$  |

Le coût de rémunération passé en charges pour les options attribuées pour la période de six mois terminée le 30 juin 2005 est de 30 744 \$ (99 023 \$ en 2004) et le montant de 30 744 \$ (99 023 \$ en 2004) est porté au crédit du compte Options.

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions à prix fixe en cours au 30 juin 2005 :

| Prix d'exercice | Options en cours                      |                                                      |                               | Options pouvant être exercées                      |                               |
|-----------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------|
|                 | Nombre d'options en cours au 30/06/05 | Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options pouvant être exercées au 30/06/05 | Prix d'exercice moyen pondéré |
| 0,10 \$         | 500 000                               | 4.40 ans                                             | 0.10 \$*                      | 500 000                                            | 0.10 \$                       |
| 0,10 \$         | 150 000                               | 5.05 ans                                             | 0.10 \$*                      | 150 000                                            | 0.10 \$                       |
| 0,10 \$         | 475 000                               | 6.00 ans                                             | 0.10 \$*                      | 475 000                                            | 0.10 \$                       |
| 0,15 \$         | 200 000                               | 2.00 ans                                             | 0.15 \$                       | 200 000                                            | 0.15 \$                       |
| 0,175 \$        | 750 000                               | 0.45 an                                              | 0.175 \$                      | 750 000                                            | 0.175 \$                      |
| 0,15 \$         | 200 000                               | 0.85 an                                              | 0.15 \$                       | 200 000                                            | 0.15 \$                       |
| 0,11 \$         | 950 000                               | 1.10 an                                              | 0.11 \$                       | 950 000                                            | 0.11 \$                       |
| 0,10 \$         | 875 000                               | 1.70 an                                              | 0.10 \$                       | 875 000                                            | 0.10 \$                       |
|                 | 4 100 000                             | 2.30 ans                                             | 0.17 \$                       | 4 100 000                                          | 0.17 \$                       |

Le 18 mai 2005, les actionnaires ont approuvé la réévaluation à 0.10 \$ de 1 125 000 options à des prix variant antérieurement de 0.20 \$ à 0.30 \$. En vertu de cette réévaluation, le coût de rémunération passé en charges pour ces options réévaluées pour la période terminée le 30 juin 2005 est de 54 347 \$ et le montant de 54 347 \$ est porté au crédit du compte options.

RESSOURCES METCO INC.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2005  
(non vérifiées)

6. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

BONS DE SOUSCRIPTION

Un sommaire de la situation aux 30 juin 2005 et 2004 des bons de souscription et des changements survenus au cours de la période terminée à cette date est présenté ci-dessous :

|                   | 2005        |                               | 2004      |                               |
|-------------------|-------------|-------------------------------|-----------|-------------------------------|
|                   | Nombre      | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre    | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En cours au début | 15 180 785  | 0.18 \$                       | 2 526 018 | 0.21 \$                       |
| Émis              | 2 280 250   | 0.15                          | 2 997 807 | 0.22                          |
| Exercés           | -           | -                             | -         | -                             |
| Expirés           | (2 526 018) | 0.21                          | -         | -                             |
| En cours à la fin | 14 935 017  | 0.17 \$                       | 5 523 825 | 0.22 \$                       |

Le tableau ci-après résume l'information relative aux bons de souscription en cours au 30 juin 2005 :

| Bons de souscription en cours                       |                                                      |                 |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------|
| Nombre de bons de souscription en cours au 30/06/05 | Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir | Prix d'exercice |
| 333 333                                             | 0.05 an                                              | 0.22 \$         |
| 2 664 474                                           | 0.85 an                                              | 0.22 \$         |
| 968 500                                             | 1.10 an                                              | 0.25 \$         |
| 154 960                                             | 1.10 an                                              | 0.15 \$         |
| 7 522 500                                           | 1.42 an                                              | 0.15 \$         |
| 1 011 000                                           | 0.42 an                                              | 0.15 \$         |
| 875 000                                             | 1.65 an                                              | 0.15 \$         |
| 1 277 500                                           | 1.42 an                                              | 0.15 \$         |
| 127 750                                             | 0.42 an                                              | 0.15 \$         |
| 14 935 017                                          | 1.20 ans                                             | 0.17 \$         |

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2005, la Société a engagé des honoraires de gestion pour un montant de 70 200 \$ (84 900 \$ en 2004) avec des sociétés dont les administrateurs sont également administrateurs de Ressources Metco Inc., pour lesquels un montant de 16 200 \$ (30 900 \$ en 2004) a été imputé aux frais d'exploration reportés. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

## ATTESTATIONS

**Le 15 novembre 2005**

Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

### RESSOURCES METCO INC.

*(s) Florent J. Gauthier*

---

**Florent J. Gauthier, président**

*(s) Michel Rathé*

---

**Michel Rathé, secrétaire-trésorier**

Au nom du conseil d'administration

*(s) Richard W. Brissenden*

---

**Richard W. Brissenden, administrateur**

*(s) Jacques Bonneau*

---

**Jacques Bonneau, administrateur**

### ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE

**Le 15 novembre 2005**

À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

### VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

*(s) Pierre Colas*

---

**Pierre Colas, premier vice-président**

## CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

J'ai lu le prospectus de Ressources Metco inc. (la «compagnie») daté du 15 novembre 2005 relatif au placement d'un minimum de 645 unités A, B ou C à 1 000 \$ l'unité (645 000 \$) et d'un maximum de 2 790 unités A, B ou C à 1 000 \$ l'unité (2 790 000 \$) de la compagnie. Je me suis conformé aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placements.

Je consens à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné mon rapport aux administrateurs de la compagnie portant sur les bilans de la compagnie au 31 décembre 2004 et 2003, et sur les états des frais d'exploration reportés, des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois (3) ans terminée le 31 décembre 2004. Mon rapport est daté du 18 février 2005, sauf en ce qui concerne la note 12(e), pour laquelle est datée du 15 novembre 2005.

Le 15 novembre 2005

(s) *Pierre Labrecque*

---

**Pierre Labrecque comptable agréé**